



Commune de Monteils

soletcity

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

Architecture et Urbanisme

SCOP ARL

23 route de Blagnac
31200 TOULOUSE



Environnement

SCOP ARL

2 avenue du Marché Brauhauban
65000 TARBES



Vue de Monteils - photo : Sol et Cité

Département de
Tarn-et-Garonne

3^{ème} Révision
du Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic

28 Octobre 2020

I - Présentation générale

| | |
|---|----|
| Quelques repères historiques..... | 5 |
| Situation générale..... | 6 |
| Situation administrative..... | 7 |
| Le SCoT du Pays Midi Quercy..... | 8 |
| La Communauté de communes du Quercy Caussadais..... | 9 |
| Situation particulière du territoire..... | 10 |

II - Cadre naturel

| | |
|--|----|
| Données physiques générales (climat / topo / relief)..... | 12 |
| Paysage..... | 15 |
| Géologie..... | 20 |
| L'eau sur le territoire..... | 22 |
| Les habitats naturels..... | 28 |
| Les dispositifs de protection des milieux naturels et les zonages écologiques..... | 40 |
| Les milieux et espèces patrimoniales..... | 43 |
| La Trame verte et bleue du SRCE..... | 47 |

III - Dynamiques

| | |
|---|----|
| Dynamique démographique..... | 55 |
| L'évolution du parc de logements depuis 1968..... | 58 |
| L'habitat à Monteils..... | 59 |
| Composition des ménages..... | 64 |
| Catégories socioprofessionnelles..... | 65 |
| Situation de l'emploi..... | 66 |

IV - Activités

| | |
|--|----|
| L'activité agricole..... | 69 |
| Un pôle d'équipements et de services qui fonctionne avec Caussade..... | 73 |
| Les activités de carrières..... | 76 |
| Un cadre propice au tourisme..... | 77 |

V - déplacements

| | |
|--|----|
| Les déplacements domicile / travail..... | 81 |
| Les modes actifs de déplacement..... | 84 |

VI - Analyse urbaine

| | |
|--|----|
| Contexte général : la lutte contre l'artificialisation des sols..... | 86 |
| Urbanisation par rapport aux communes avoisinantes..... | 88 |
| Principaux secteurs urbanisés et types de développement..... | 89 |
| Secteurs de développement urbain sur la dernière décennie..... | 90 |
| Typologies urbaines..... | 91 |
| La place de l'espace public dans l'organisation du village..... | 96 |
| Les entrées de ville..... | 97 |
| Assurer la préservation du territoire..... | 98 |

VII - Patrimoine

| | |
|---|-----|
| Les patrimoine à préserver et à mettre en valeur..... | 100 |
| Les sites archéologiques..... | 102 |

VIII - Données réglementaires

| | |
|---|-----|
| Le document d'urbanisme en vigueur..... | 104 |
| Estimation du potentiel constructible..... | 105 |
| Les risques naturels et technologiques..... | 106 |
| Servitudes..... | 110 |

IX - Réseaux - Gestion des pollutions - énergie

| | |
|------------------------------|-----|
| Les réseaux..... | 112 |
| Pollutions et nuisances..... | 115 |
| Energie..... | 123 |

X - Synthèse du diagnostic

| | |
|-------------------------|-----|
| Synthèse et enjeux..... | 126 |
|-------------------------|-----|

I - Présentation générale

Quelques repères historiques

Sources : remonter le temps / géoportail, historique de la commune (site internet)

Cartes de Cassini, milieu du 18^{ème} siècle



Outre les entités agricoles éparées mais pouvant être alors assez importantes (Grinhard, Mathio, Merlande, Marnhiou ...) la carte d'état-major fait apparaître deux entités plus organisées : le village de Monteils avec l'église et le château au bord de la Lère, le hameau de Lugan-Bas à proximité de la route royale 126.

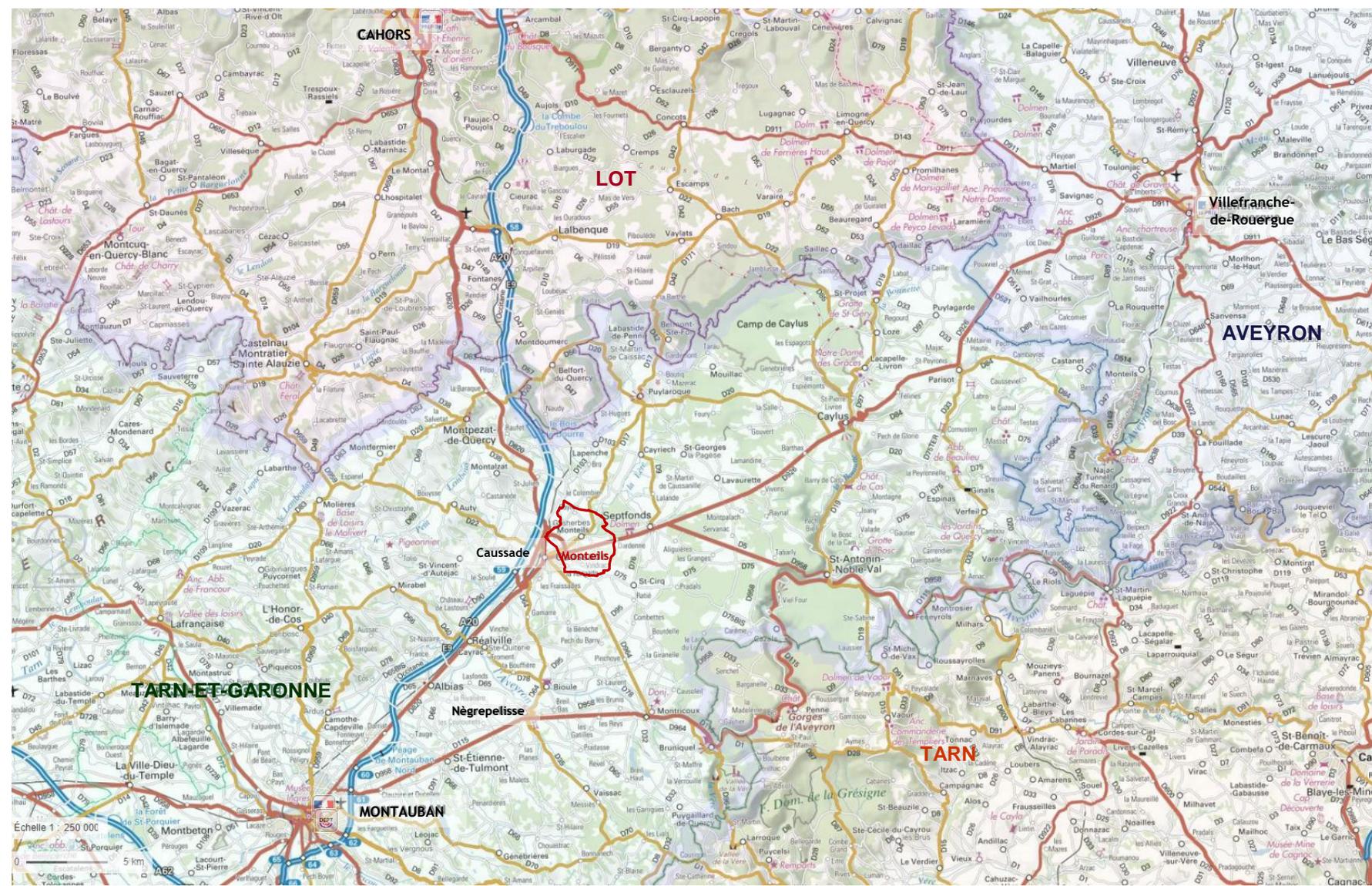


Carte de l'état major, milieu du 19^{ème} siècle

Le territoire auquel appartient Monteils semble être un très ancien site de peuplement (présence de sites gallo-romains, ...), pour autant **c'est en 1165 que l'église est citée pour la 1^{ère} fois**. Monteils faisait partie du taillable de Causcade et constituait une de ses sept communautés (Saint-Jean de Monteils).

Plusieurs seigneurs se sont successivement transmis ce territoire dont **le château est cité pour la 1^{ère} fois en l'an 1239**. Il fut le siège des seigneurs de Monteils vers 1300. Au temps des guerres de religions, des divisions apparurent entre les Causadais et Monteillais, qui aboutirent 100 ans plus tard (en 1729) à la séparation des deux paroisses. La révolution mis fin à cette querelle.

A travers la lecture des **cartes de Cassini**, plusieurs informations sont fournies sur les entités d'habitation et leurs évolutions jusqu'à aujourd'hui. On constate ainsi que **l'essentiel des hameaux et du village ancien existaient comme entités agricoles en 1750**.

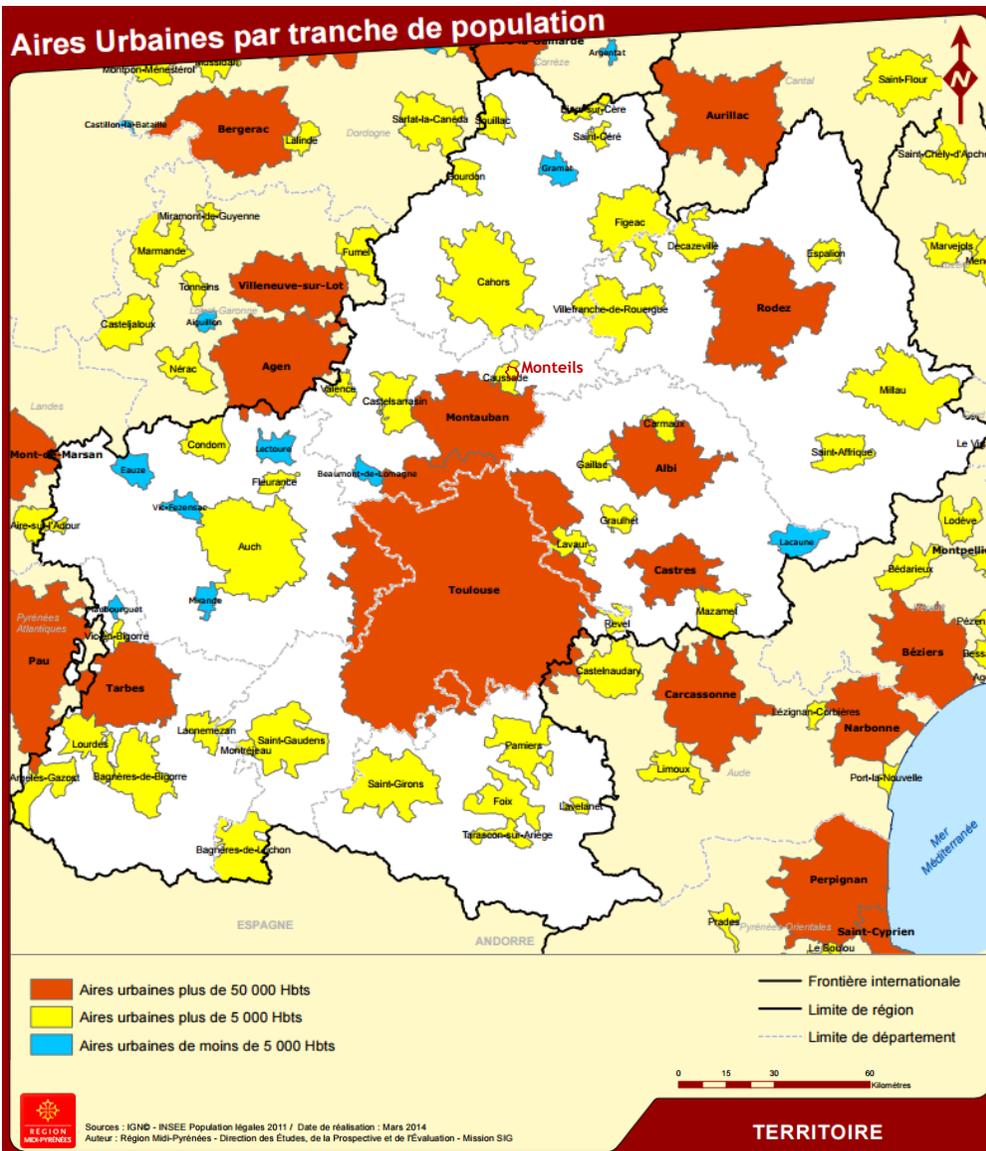


Monts est une commune au caractère rural de 12,08 km² positionnée au nord-est du département de Tarn-et-Garonne, à proximité des départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn.

Son positionnement en continuité de Caussade, avec laquelle elle forme un pôle de vie, lui confère une forte dimension urbaine.

La commune se trouve à :

- 30 minutes de Montauban (34 km),
- à 40 minutes de Cahors (38 km),
- à 50 minutes de Villefranche-de-Rouergue (50 km)
- Une heure de Toulouse (85 km),



Le territoire correspondant à l'ancienne région Midi Pyrénées comprend de nombreuses aires urbaines. Dans le département du Tarn-et-Garonne, la principale est celle de Montauban, Chef-lieu du département.

La commune de Monteils se trouve en prolongement de l'aire urbaine de Montauban. Elle constitue avec Caussade, qui en est le pôle urbain, une aire urbaine.

Cela veut dire que ces deux communes fonctionnent ensemble, et que plus de 40% des actifs de Monteils travaillent sur Caussade.

L'aire urbaine de Caussade comprend 8 224 habitants en 2017, Monteils représente 16,5 % de cette population.

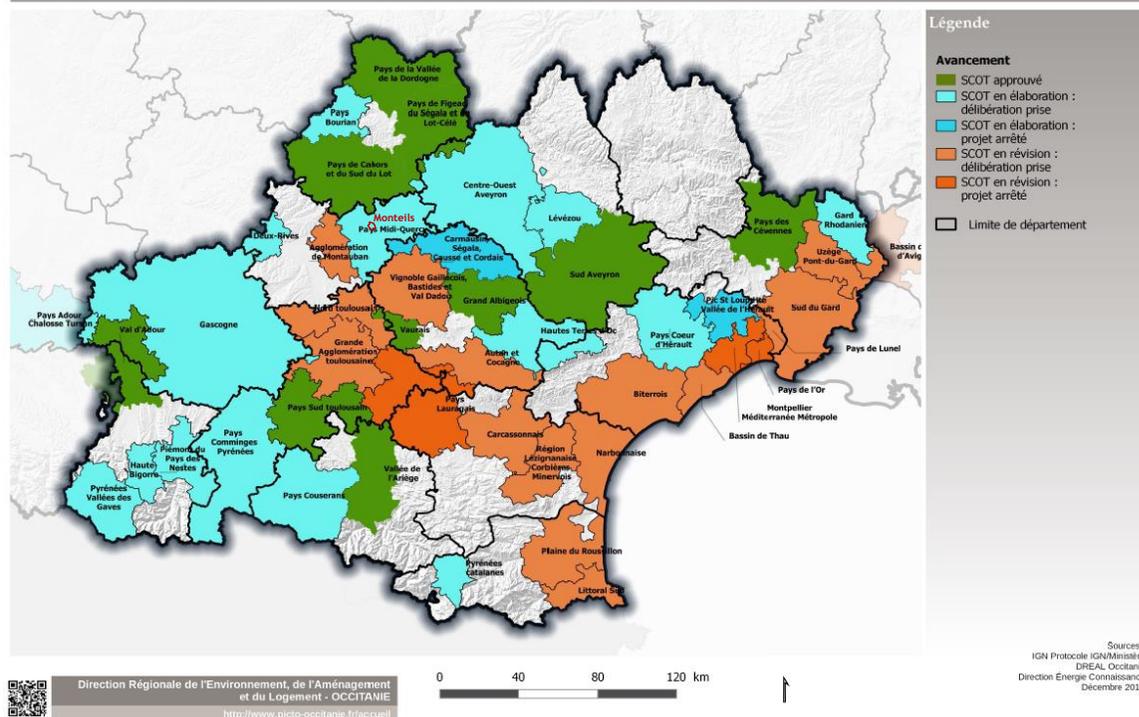
En effet, une aire urbaine est une nomenclature spatiale établie par l'INSEE et qui se définit ainsi:

- Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par **un pôle urbain**, et par des communes rurales ou unités urbaines (**couronne périurbaine**) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ».
- Le **pôle urbain (Caussade)** : c'est une concentration urbaine dense, où les villes sont jointes les unes aux autres (continuité du bâti). Cet espace offre au minimum 5 000 emplois, ainsi que de nombreux équipements structurants. Il abrite une densité démographique élevée.
- La **couronne périurbaine** correspond à l'ensemble des communes rurales gravitant autour du pôle urbain (**Monteils**). Les densités bâties et démographiques y sont beaucoup plus faibles (petits bourgs et villages entourés de champs et de forêts).

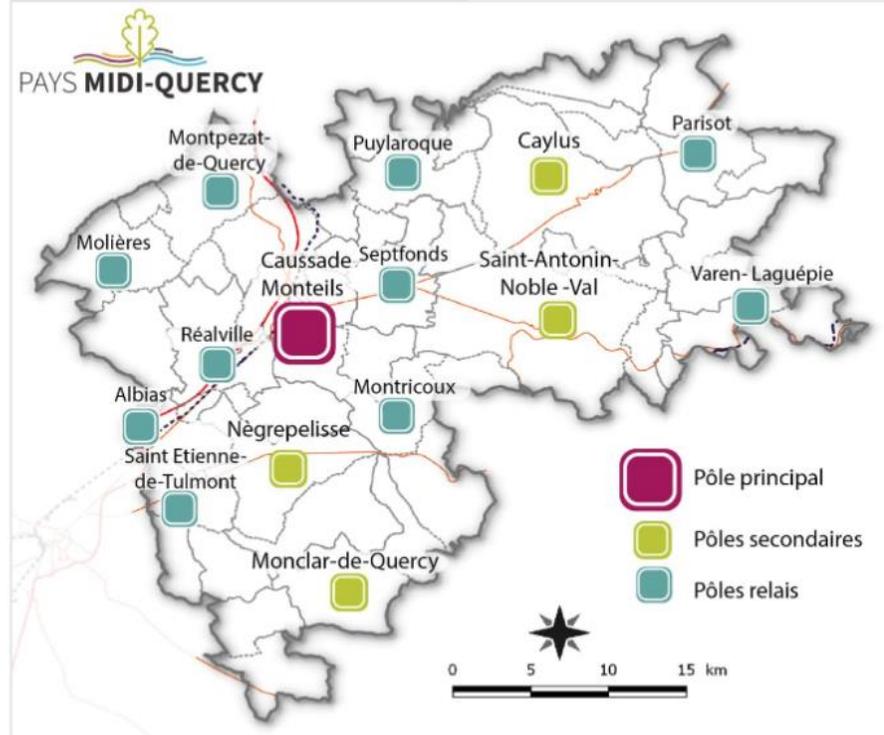


RÉGION OCCITANIE

Urbanisme aménagement
SCoT - Schéma de COhérence Territoriale



Carte des pôles de l'armature urbaine du SCoT.



Monteils fait partie du périmètre d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy, actuellement en cours d'élaboration. Le SCoT est l'outil de planification territoriale et stratégique qui permet de définir, au sein du périmètre du schéma, les grandes orientations d'aménagement et de développement durables du territoire pour les 15 à 20 ans à venir. Monteils forme dans ce document en association avec Caussade, le pôle principal du territoire (pôle d'emploi majeur).

Le 27 mai 2016, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays Midi-Quercy a délibéré afin de prescrire l'élaboration du SCoT. Les 49 communes (comprenant trois intercommunalités) se sont engagées dans ce projet ayant pour objectifs de promouvoir un développement durable, de préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité, et de renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité, à l'horizon 2035-2040.

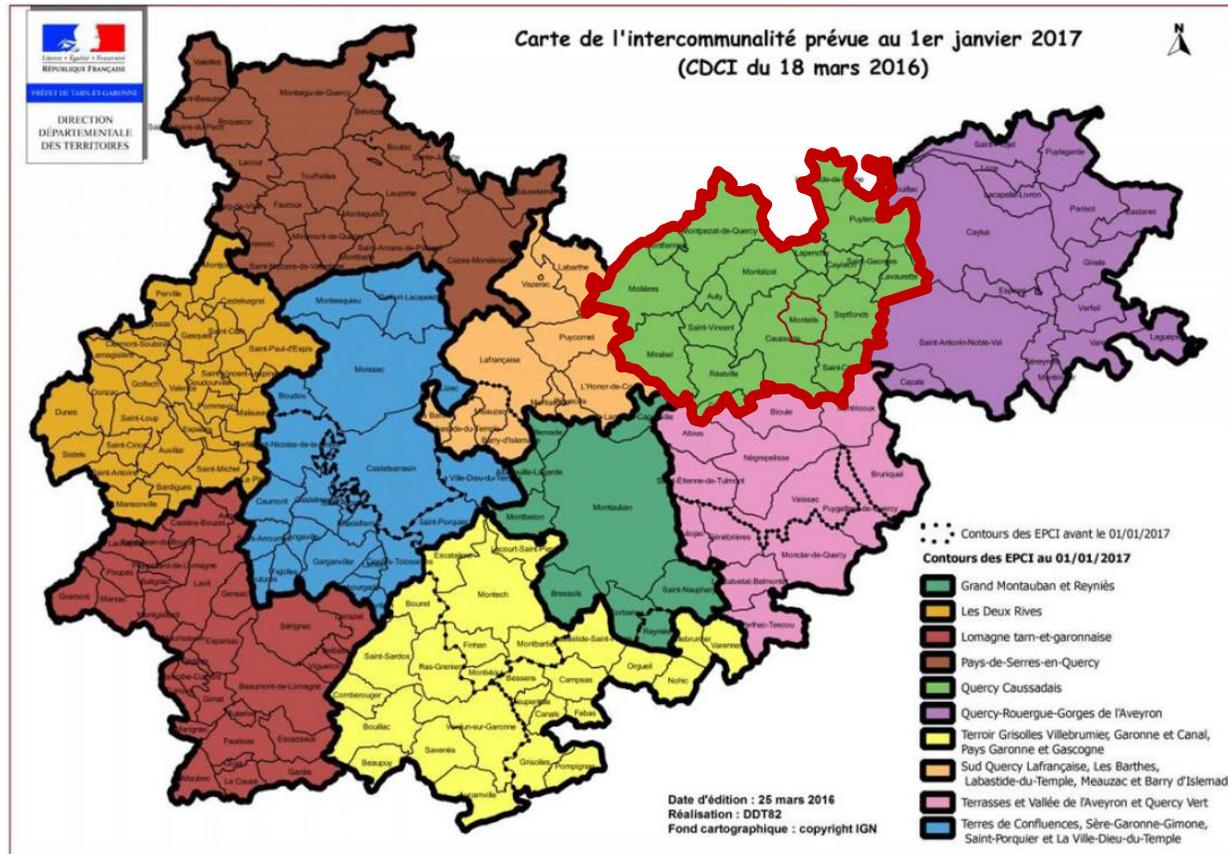
Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été présentés en juillet 2019, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables en février 2020, l'étude suit actuellement son cours. Son arrêt est prévu pour fin 2021, son approbation pour fin 2022. **Le PLU va donc se construire en même temps que cette étude, et doit être compatible avec son projet.**

La communauté de communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes du Quercy Caussadais a été créée le 30 décembre 1996.

Elle regroupe **19 communes** pour **20 272 habitants** (2017) :

Caussade (siège), Auty, Cayrac, Cayriech, Labastide-de-Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Molières, Montalzat, Monteils, Montfermier, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, Réalville, Saint-Cirq, Saint-Georges, Saint-Vincent-d'Autéjac et Setpfonds.

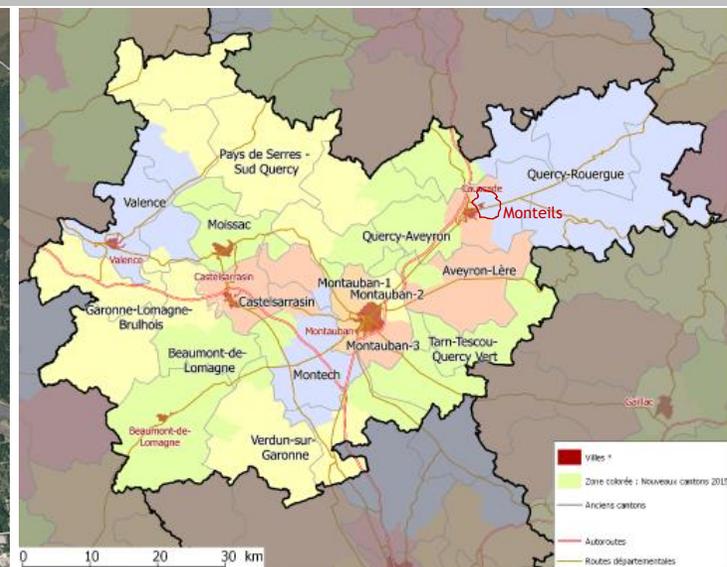


Les compétences exercées par la communauté de communes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Développement économique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement
- Mise en place d'une politique d'assistance aux personnes âgées
- Mise en place d'une politique de la petite enfance
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Création et gestion d'une maison de services au public et définition des obligations de service public
- Assainissement non-collectif
- Services scolaires
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Emploi
- Divers

Situation particulière du territoire

Carte : Géoportail, réalisation : Sol et Cité



La commune appartient depuis le 22 mars 2015 au **canton Pays de Serres Quercy-Rouergue** qui regroupe **25 communes**. Celui-ci compte **13 636 habitants en 2017**. Le bureau centralisateur (terme remplaçant chef-lieu) du canton est Septfonds.

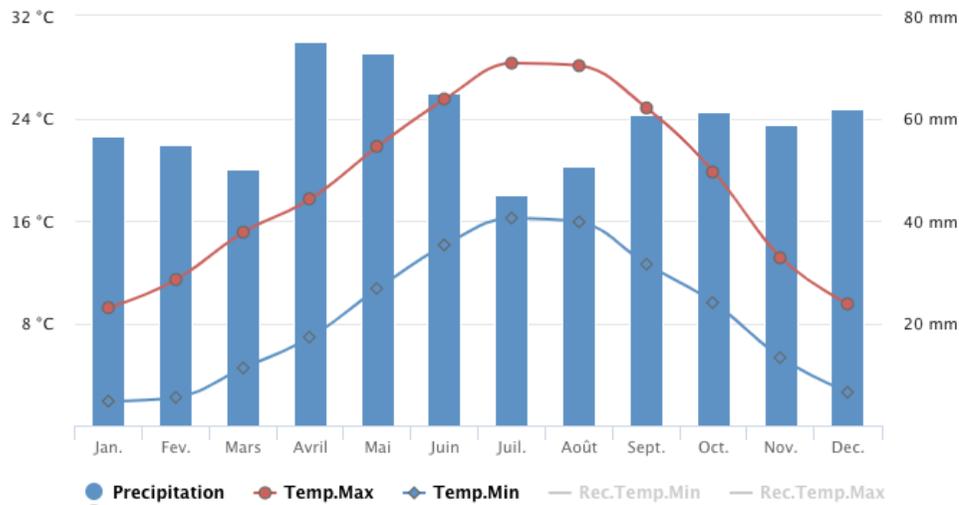
Monteiils se trouve, de part sa position avec Caussade, sur un important nœud de transports. **L'A 20 et la voie ferrée Toulouse - Paris** permettent de connecter les pôles majeurs rapidement. C'est la **RD 926** qui relie Monteiils à **Caussade**, et à l'Est vers **l'Aveyron et Villefranche-de-Rouergue**.

Cet axe appelé sur Monteiils **route de Toulouse** a pris une ampleur considérable dans le développement du territoire. De sorte qu'on perçoit 2 ambiances : le centre ancien paisiblement organisé sur la RD 17, et l'extension périurbaine de Caussade sur la RD 926.

II - Cadre naturel

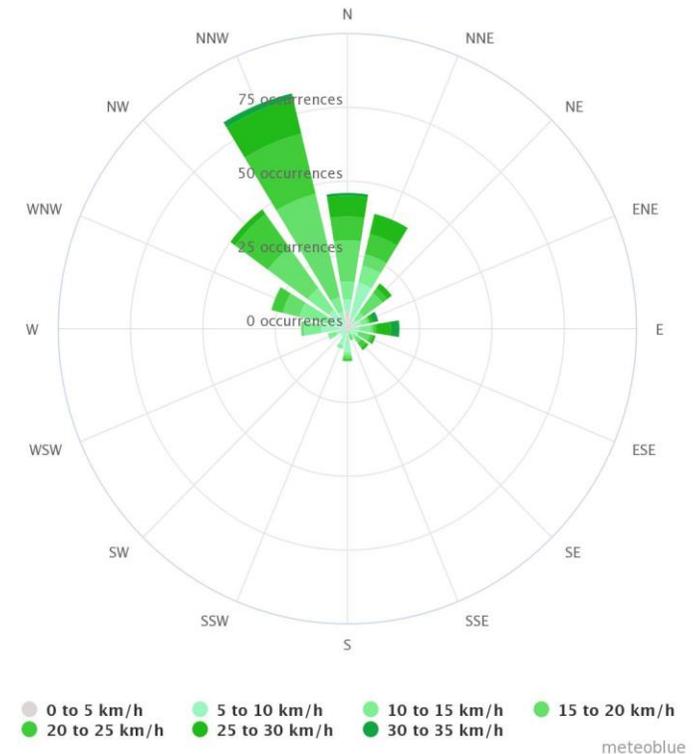
Principales caractéristiques du climat

- Le climat du département du Tarn-et-Garonne est de type **océanique dégradé** ; les **températures sont douces** (14°C de moyenne annuelle) et les **précipitations assez faibles** (environ 700 mm de cumul annuel). La station météorologique la plus proche de Monteuils se trouve à Montauban, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de la commune.
- La hauteur d'eau moyenne annuelle relevée sur la commune de Montauban est de 711,9 mm/an. Cette valeur est largement inférieure à la moyenne annuelle française qui est de 867 mm/an. A l'échelle nationale **ce secteur est plutôt sec. La température moyenne annuelle est de 13,65°C**. Avec une moyenne annuelle des températures minimales de 8,6°C et une moyenne des températures maximales de 18,7°C.
- Au droit de la station météorologique de Montauban, un **ensoleillement annuel de 2 066,1 heures** a été enregistré, **le nombre de jours avec un fort ensoleillement s'élevant à près de 86**.



| | |
|---|----------|
| Témpérature minimale (1981-2010) | 8,6 °C |
| Témpérature maximale (1981-2010) | 18,7 °C |
| Hauteur de précipitations (1981-2010) | 711,9 mm |
| Nb de jours avec précipitations (1981-2010) | 102,0 j |
| Durée d'ensoleillement (1991-2010) | 2066,1 h |
| Nb de jours avec bon ensoleillement (1991-2010) | 86,15 j |

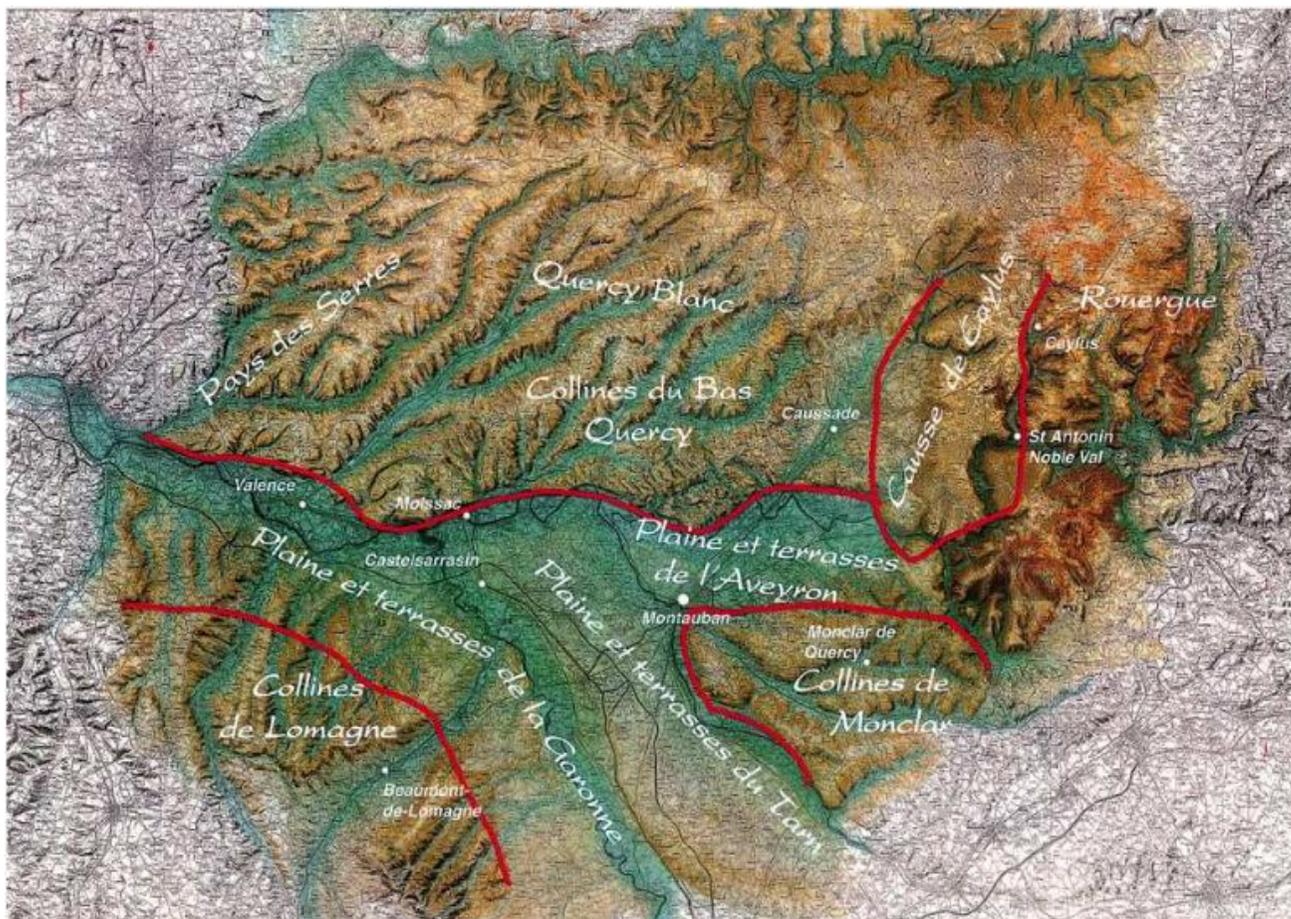
Diagramme et données climat de la station de Montauban– Source : MétéoFrance



Rose des vents - Source : Meteoblue

Une géomorphologie départementale diversifiée

Monteils se situe à 25 kilomètres au Nord-Est de Montauban et à 30 km au Sud de Cahors. Le Tarn-et-Garonne est un territoire marqué par une forte diversité de morphologie. En son sein sont présents à la fois des paysages de la Gascogne, du Rouergue, du Quercy, de la plaine Garonnaise, du Causse, de la terrasse alluviale, des gorges étroites et de larges vallées.



Morphologie du Tarn-et-Garonne - Source : Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne

Entre les pentes du Causse et le Quercy blanc

Dans cette grande diversité, la commune de Monteils se situe à la frontière entre le Quercy blanc et le Causse de Caylus. Cet espace est nommé les pentes du Causse. Ces pentes, qui font le lien entre deux grandes unités morphologiques et paysagères, sont inclinées vers l'Ouest en pentes douces jusqu'à la Lère. Sur la commune, les pentes du Causse concernent le territoire situé à l'Est de la Lère. De l'autre côté de la Lère commence le Quercy blanc dont les limites administratives de la commune englobent une partie.

Les pentes du Causse

Ces pentes descendent d'Est en Ouest depuis le plateau du Causse et offrent des vues sur les collines du Bas-Quercy. Les pentes sont davantage bocagères que le plateau. Elles se caractérisent principalement par la présence de haies arbustives et arborées, ainsi que d'un mélange de cultures et de pâturages.

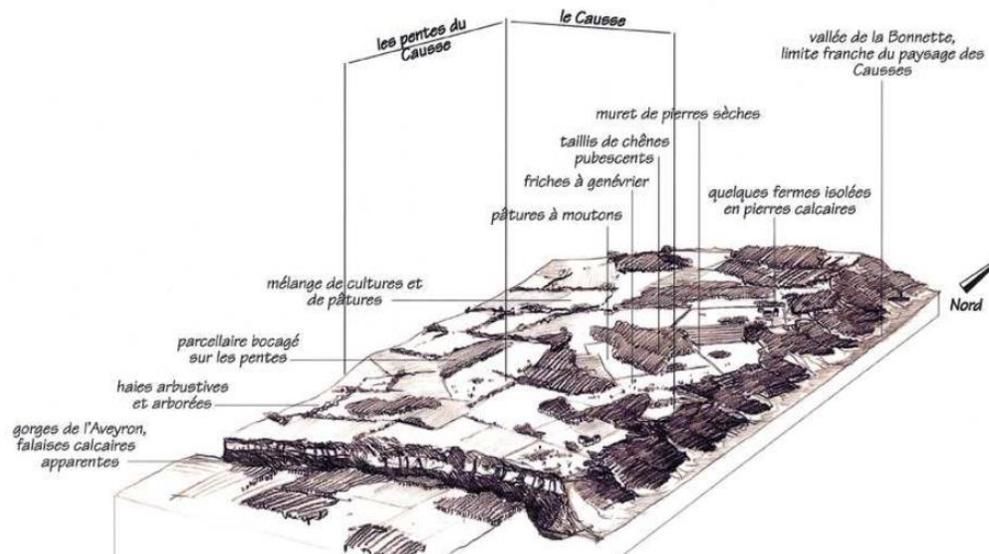


Schéma des Causse - Source : Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne

Le Quercy blanc

Le Quercy blanc doit son nom au calcaire blanc présent dans les sols et les villages. Les fonds de vallée sont très larges et souvent cultivés (tel est le cas sur la commune de Monteils). Les villages sont perchés sur des promontoires rocheux (ex : Puylaroque) et les bâtis très clairs éclatent de lumière dans le paysage. Les affluents des rivières ont formé de nombreuses collines parallèles descendant d'un plateau.

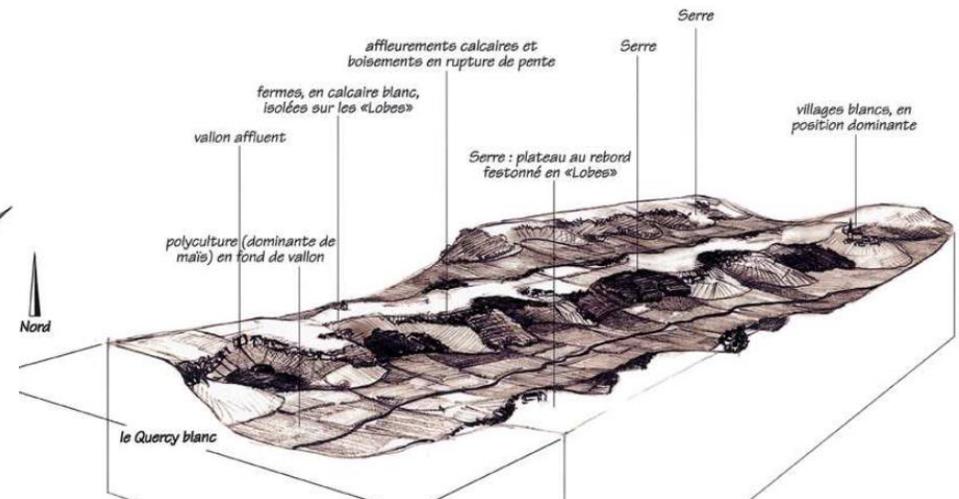
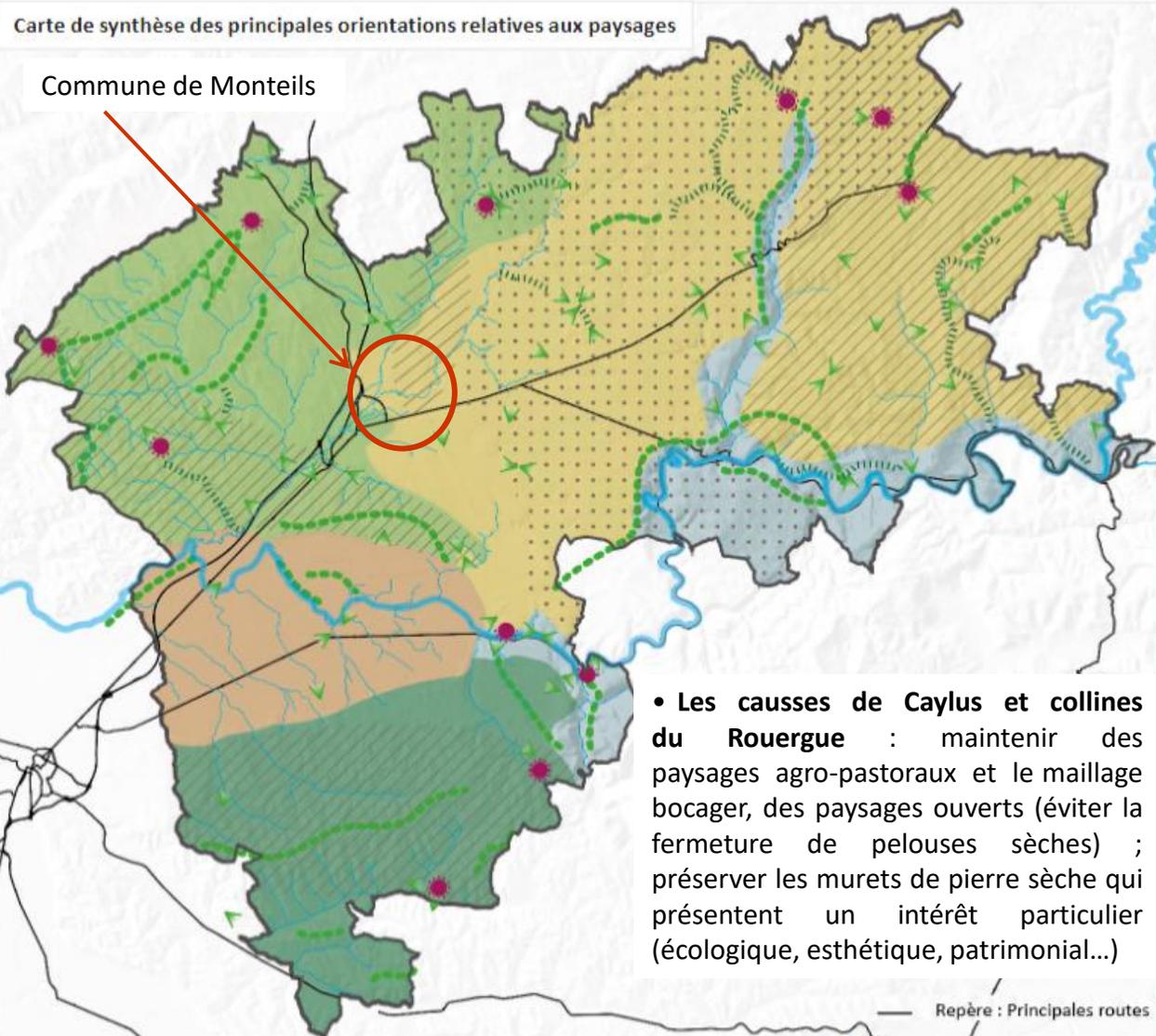


Schéma des Causse - Source : Atlas des paysages du Tarn-et-Garonne

Carte de synthèse des principales orientations relatives aux paysages

Commune de Monteils



- **Les coteaux du Quercy** (Quercy blanc et coteaux du Bas Quercy) : maintenir une diversité de cultures agricoles et éviter la fermeture des pentes ; préserver les haies et alignements d'arbres ; maintenir les silhouettes des villages et accorder les développements urbains à cette morphologie ; préserver des coteaux et talus de l'urbanisation (notamment des coteaux et talus de la rive droite de l'Aveyron, de la Lère) ; valoriser les berges des cours d'eau (tels que la Lère, la Candé, le Lemboulas)

Légende

Prendre en compte la diversité des paysages et maintenir leurs caractéristiques au service de la qualité globale du Pays et de son attractivité

- Les coteaux du Quercy
- La vallée de l'Aveyron et ses terrasses
- Les coteaux de Monclar
- Les causses de Caylus et collines du Rouergue
- Les gorges et vallées
- ▨ Principales zones de linéaires de haies
- Principales zones de murets de pierre sèche

Préserver la qualité des points de vue sur le grand paysage, les silhouettes urbaines et villageoises

- ◀ Les cônes de vision remarquables
- Les grandes visions panoramiques sur vallée ou site élargi
- Les principales routes de crêtes
- ★ Les villages perchés

Valoriser l'eau sous toutes ses formes et affirmer sa place dans le cadre de vie

- Poursuivre la valorisation des cours d'eau

- **Les causses de Caylus et collines du Rouergue** : maintenir des paysages agro-pastoraux et le maillage bocager, des paysages ouverts (éviter la fermeture de pelouses sèches) ; préserver les murets de pierre sèche qui présentent un intérêt particulier (écologique, esthétique, patrimonial...)

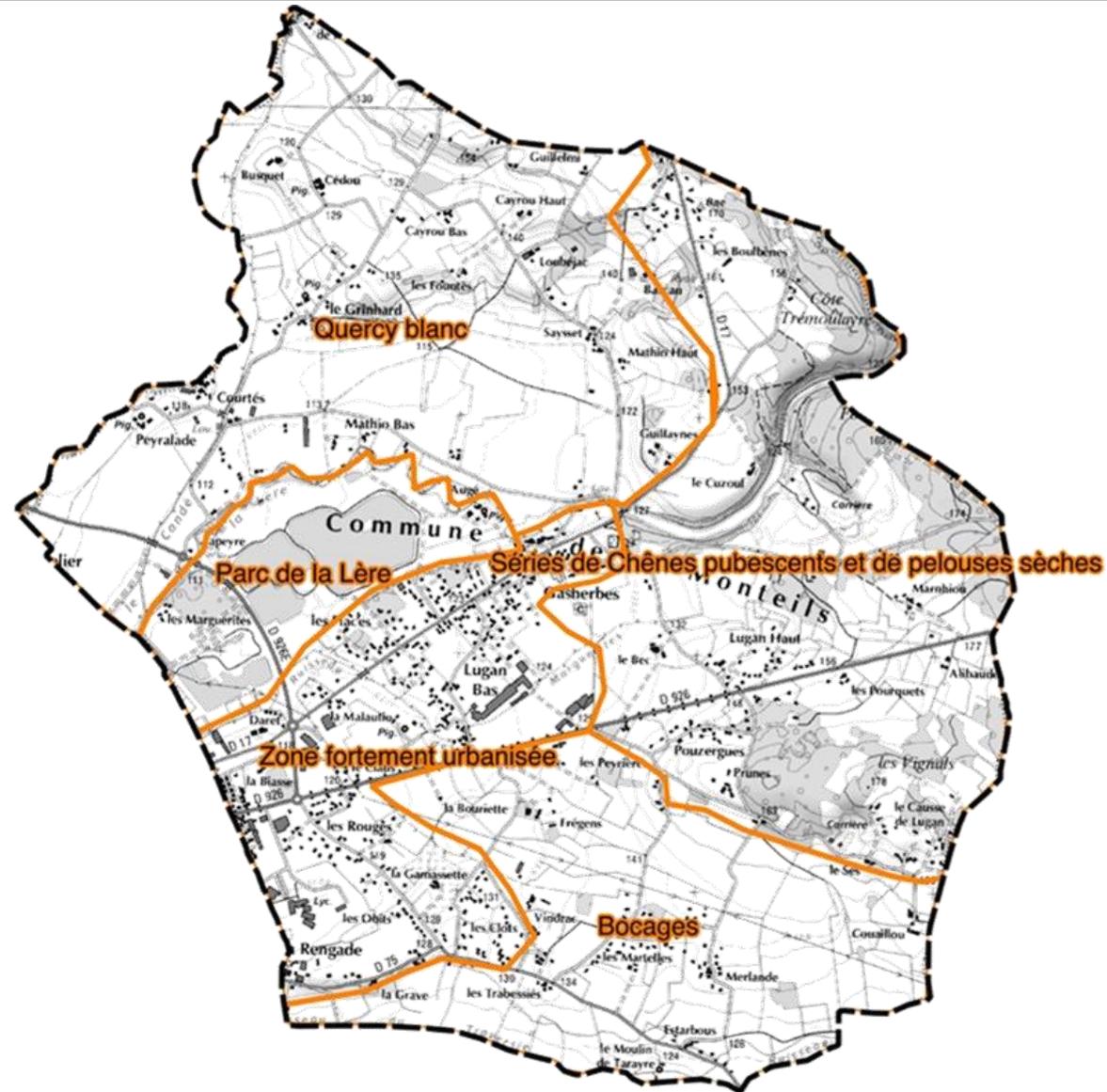
Repère : Principales routes

Réalisation : E2D – Février 2020. Source : Charte paysagère du Pays Midi-Quercy.

Tel qu'il a été évoqué précédemment, la commune de Monteils se situe entre deux unités paysagères : le Quercy blanc à l'Ouest de la Lère et les pentes du Causse à son Est. La commune est donc caractérisée par une pente douce montant vers Septfonds dont la végétation y est sèche et boisée (pelouses et bois calcaires) et une plaine plus fraîche et cultivée dont l'influence des rivières et des ruisseaux se fait ressentir.

Le paysage de la commune étant hétérogène, les enjeux paysagers y sont multiples. C'est pourquoi la surface communale a été découpée en 5 entités paysagères distinctes afin de pouvoir établir une analyse paysagère à l'échelle de la commune. Ces 5 entités sont les suivantes :

- Le Quercy blanc
- Le Parc de la Lère
- La zone urbanisée
- Les bocages
- Les séries de Chênes pubescents et de pelouses sèches



Le Quercy blanc

Au niveau de la commune, l'unité paysagère du Quercy blanc (au Nord) est marquée par la présence de l'agriculture sur de grandes plaines vallonnées. En effet, de grandes cultures ouvrent le paysage et offrent de nombreux points de vue. Les arbres isolés, les haies et les alignements d'arbres y sont rares. Le patrimoine bâti y est rural et très dispersé.

L'enjeu de ce secteur est de créer, ainsi que de préserver, la structure végétale dans le paysage agricole.



Grande culture du Quercy blanc - Source : Amidev

Le Parc de la Lère

Cette zone est aménagée pour pouvoir accueillir du public. On y retrouve plusieurs loisirs avec la présence de chemins pédestres, de parcours de pêche, d'une piste cyclable, d'un skatepark, d'un téléski nautique et d'un snack. Le paysage de cette zone est marqué par la présence de 4 lacs, d'un parc arboré, de prairies entretenues et d'alignements de Peupliers autour des lacs.

La RD926 traverse le parc du Nord au Sud, elle offre peu de visibilité sur le parc (covisibilité estompée par les arbres) et un passage sous la route permet de ne pas traverser la route départementale.

L'enjeu de cette zone est de préserver les aménagements et permettre un accueil du public tout en garantissant un lieu à l'abri des perturbations urbaines.



Parc de la Lère - Source : Sol et Cité

Les séries de Chênes pubescents et de pelouses sèches

Cette unité correspond au secteur le plus naturel de la commune. Elle est formée d'une grande surface boisée dans laquelle des pelouses y sont imbriquées. Cela crée un paysage en mosaïque où le bâti semble inscrit dans les éléments naturels. Les carrières sont peu visibles depuis les routes ou depuis les pelouses alentours car masquées par les nombreux boisements de Chênes pubescents et les alignements d'arbres.

L'enjeu de ce secteur est de maintenir un paysage en mosaïque et de contenir l'avancée de l'urbanisation.



Séries de Chênes pubescents et de pelouses sèches– Source : Amidev

Les bocages

Ce secteur du Sud de la commune est marqué par l'agriculture. En effet, on y retrouve de nombreuses prairies entrecoupées de haies et d'alignements d'arbres formant un paysage de bocage. Bien que quelques grandes parcelles de cultures soient présentes (à l'Est du secteur), la zone offre très peu de grandes visibilitées. Les bâtis y sont regroupés en hameaux assez compacts et quelques fermes sont en isolats dans la zone agricole.

L'enjeu de la zone est de préserver le maillage bocager tout en limitant l'expansion des hameaux.



Bocages– Source : Amidev

La zone urbanisée

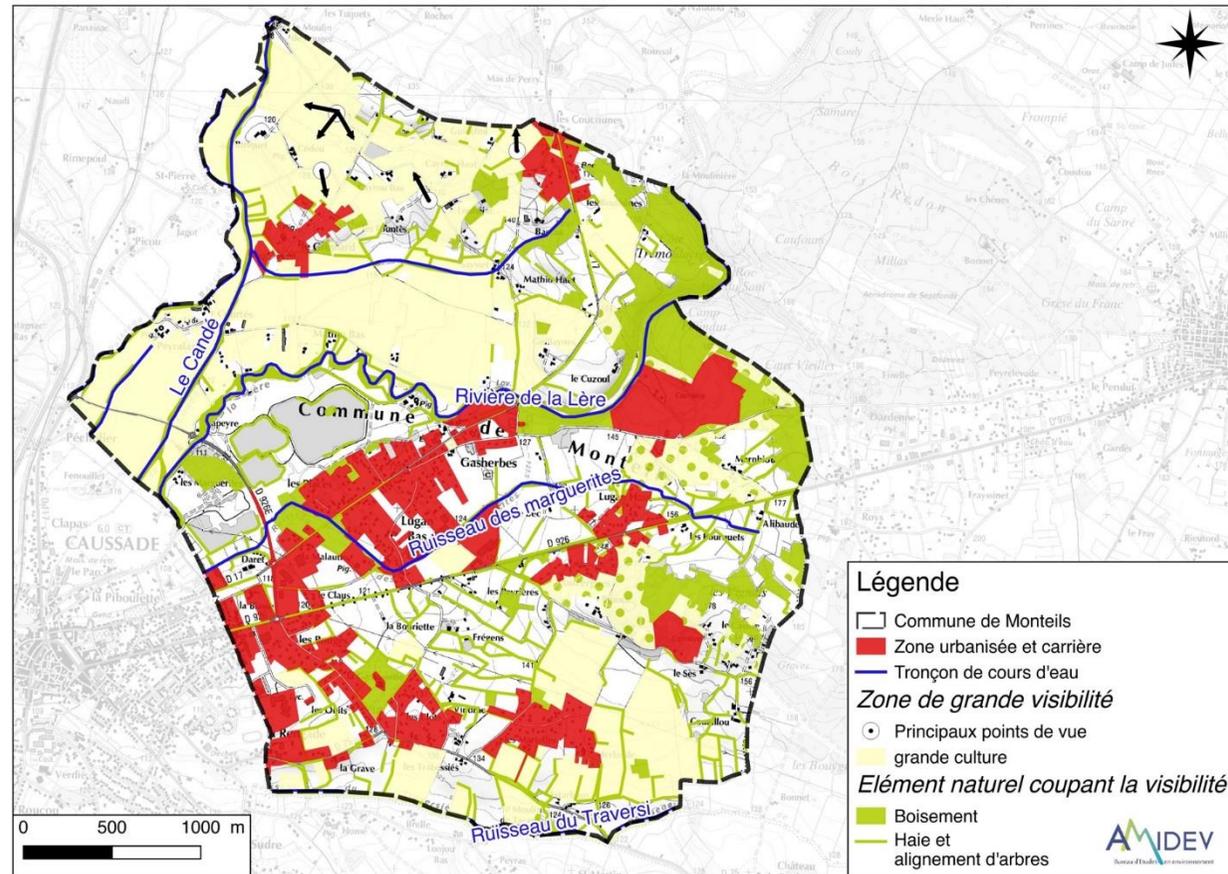
Il s'agit de la zone la plus urbanisée de la commune, elle comprend le bourg du village et l'urbanisation accolée à la commune de Causcade. Le paysage est donc formé de multiples bâtiments avec la présence d'éléments naturels remarquables tels que des alignements de platanes le long des routes ou des arbres dans les jardins particuliers.

Dans cette unité, il s'agit de permettre une urbanisation compacte et d'intégrer des éléments naturels.

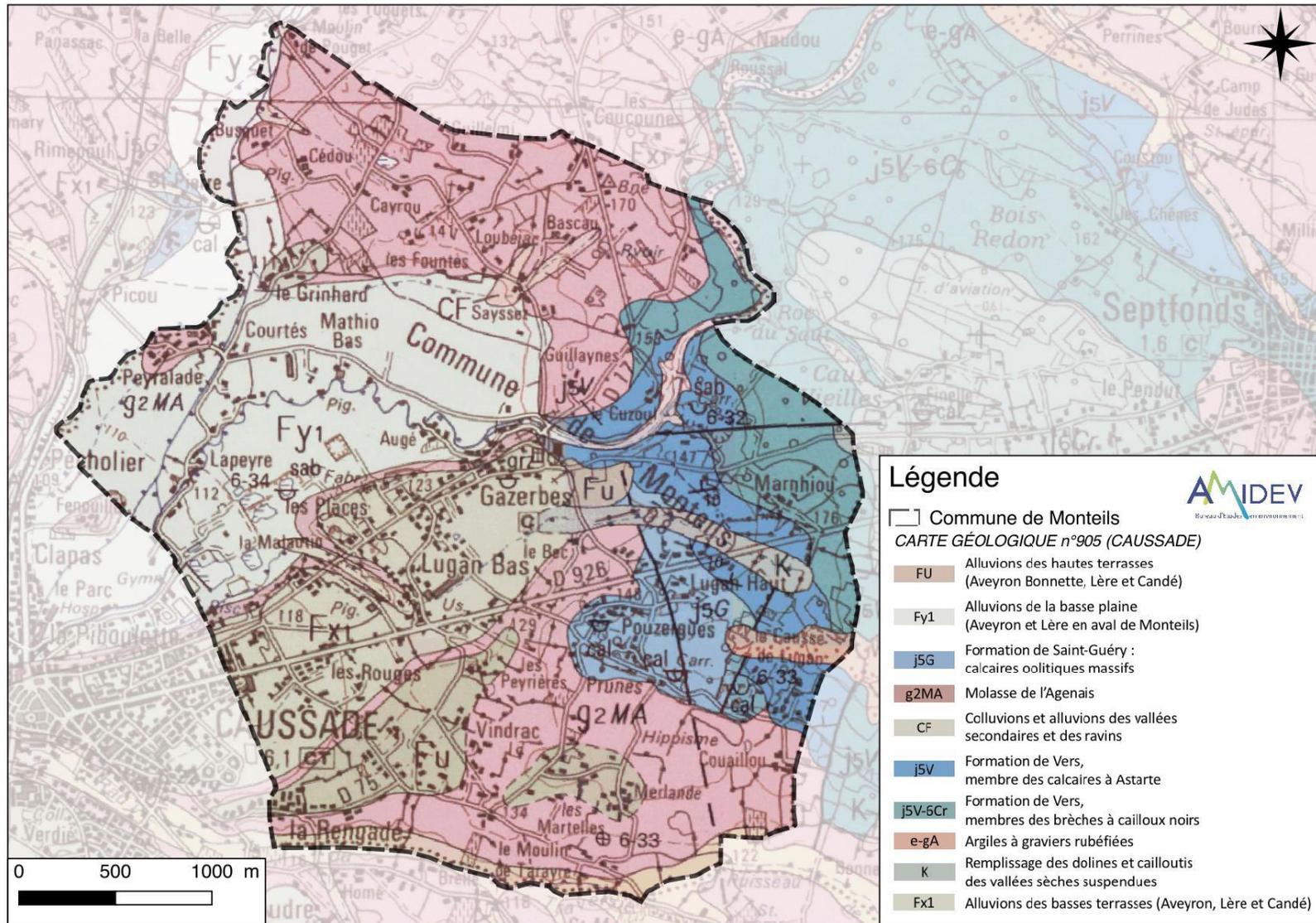


Zone du Lycée de Monteils - Source : Sol et Cité

Ci-dessous, une synthèse cartographique de l'analyse paysagère.

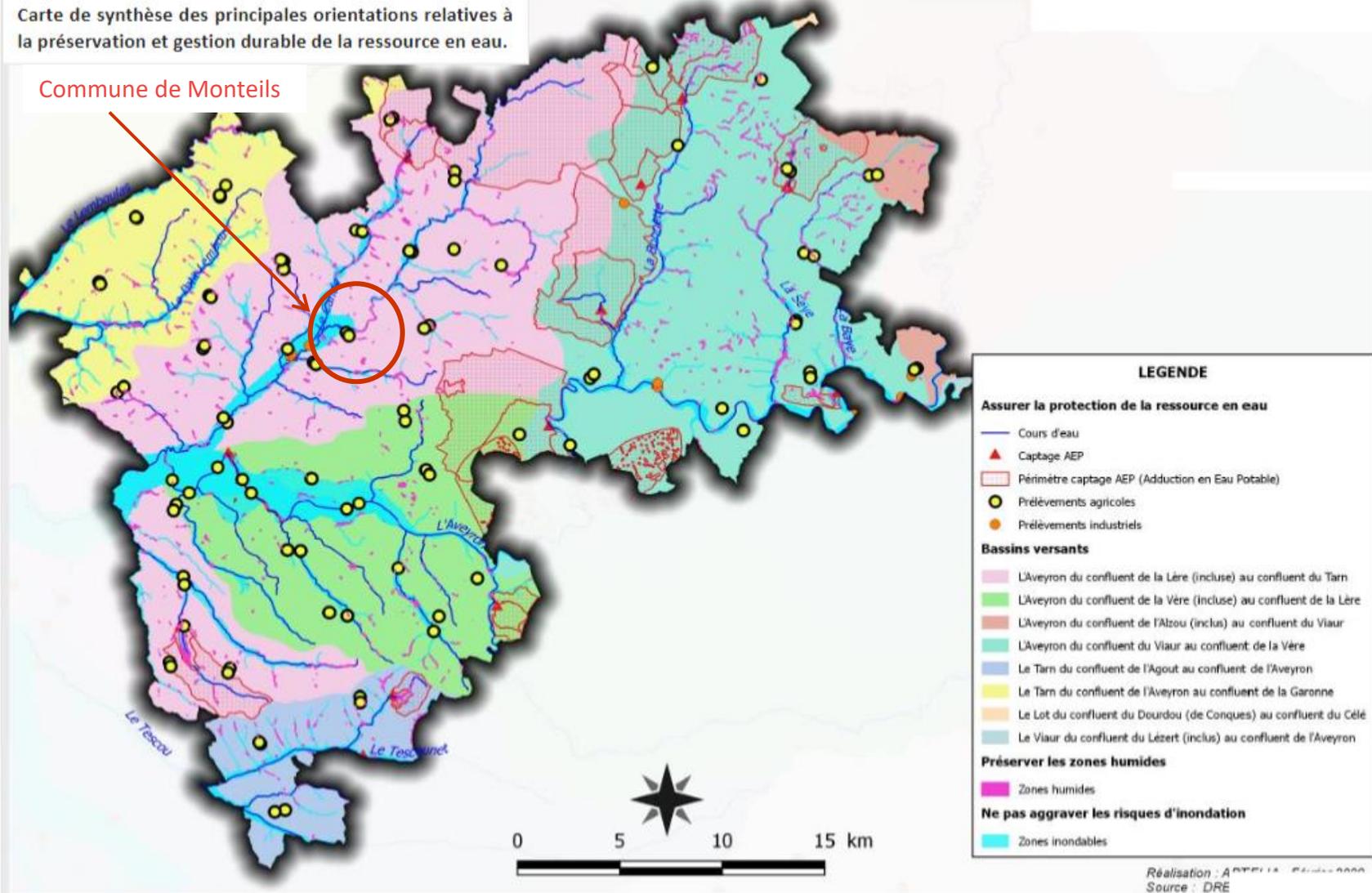


Analyse paysagère - Source : Amidev



Carte de synthèse des principales orientations relatives à la préservation et gestion durable de la ressource en eau.

Commune de Monteils



La rivière de la Lère est le principal cours d'eau qui traverse la commune de Monteils. Elle prend sa source dans le département du Lot pour rejoindre l'Aveyron à Réalville, 45,2 km plus loin. Elle traverse 14 communes et son bassin versant est de 311 km².

Sur la commune de Monteils, la Lère traverse la commune d'Est en Ouest sur une longueur d'environ 4,5 km. Un seuil est présent sur la rivière, au Nord du bourg à proximité d'un ancien lavoir.

Des affluents de la Lère traversent aussi la commune, il s'agit des suivants :

- **Le Candé**, d'une longueur de 18 km. Il prend sa source à la frontière ente les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne. Il traverse la commune du Nord au Sud dans son extrémité Ouest.
- **Le ruisseau des Marguerites**, prenant source dans l'Est de la commune pour rejoindre la Lère à Caussade.
- **Le ruisseau du Traversié**, qui longe la limite administrative de la commune en son Sud et se jette dans la Lère à Caussade.

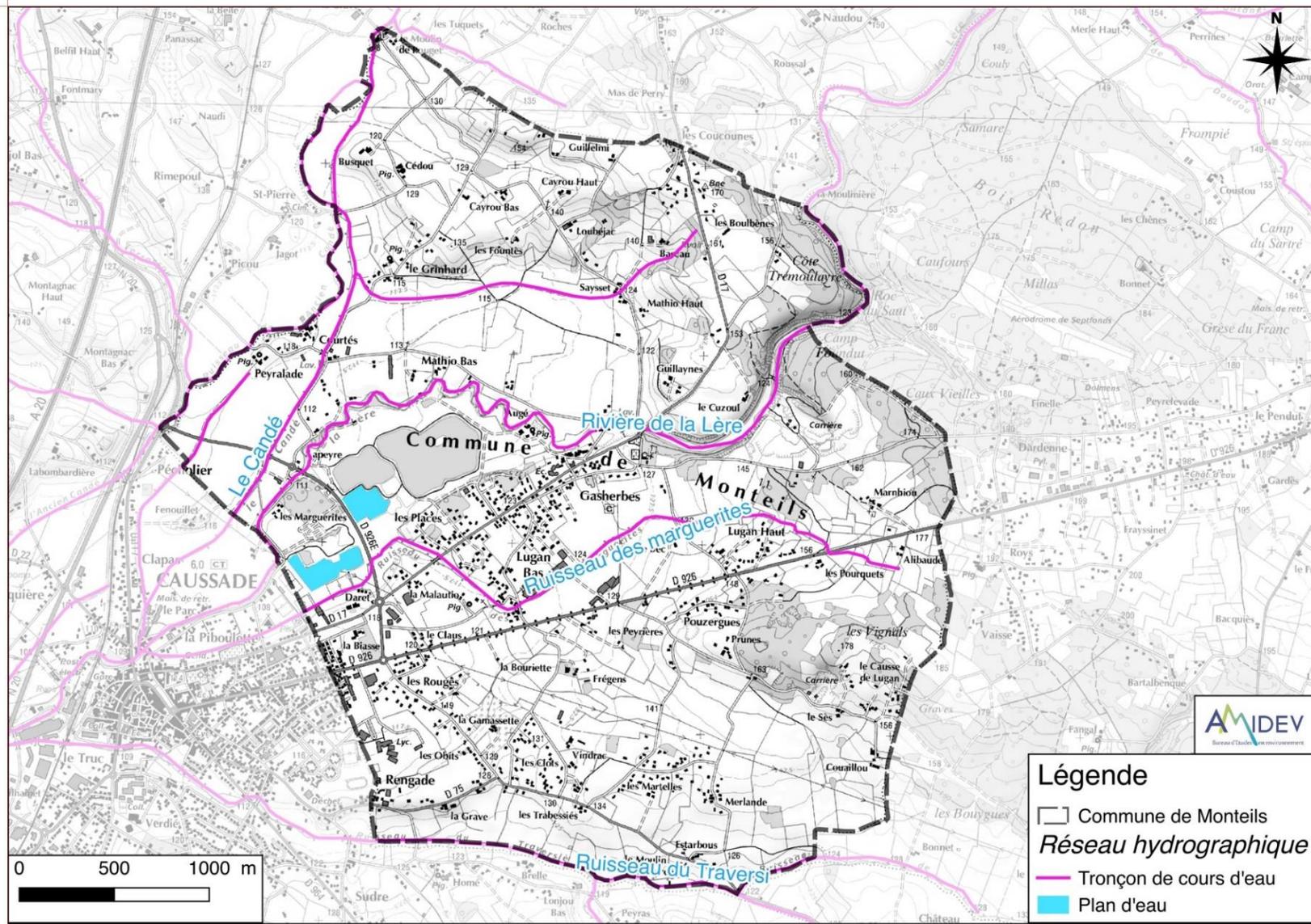
Deux plans d'eau sont répertoriés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il s'agit des deux lacs situés le plus à l'Ouest du parc de la Lère. Cependant, 4 plans d'eaux sont présents dans ce secteur.

De plus, plusieurs retenues collinaires d'origine agricole sont placées sur les affluents des ruisseaux.

A savoir, La Lère est classée liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, sur le bassin Adour-Garonne, sur lesquels « aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique ».



La Lère – Source : Amidev



La rivière de la Lère forme un bassin versant de 311 km² constitué de 10 affluents principaux : le ruisseau de Saint-Alby, le ruisseau de Sietges, le ruisseau de Tapon, le Candé, le ruisseau du Traversié, le ruisseau de Terrassou, le ruisseau de Bonne Vieille, le ruisseau de Paris et le ruisseau de Cousteil.

La gestion de la rivière et de son bassin versant est dédiée au service rivière de la communauté de communes *Quercy Caussadais*.

Les missions du service rivière de la CC sont définies par un **Programme Pluriannuel de Gestion à l'échelle du bassin versant** (PPG). Celui-ci a été validé par le conseil communautaire du *Quercy Caussadais* le 14 septembre 2015 pour la période 2016-2025.

Ce PPG oriente les missions de gestion de la rivière et de son bassin versant autour des 4 axes suivants :

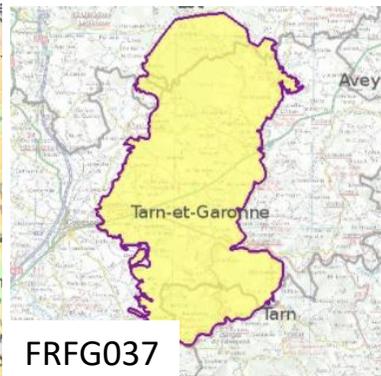
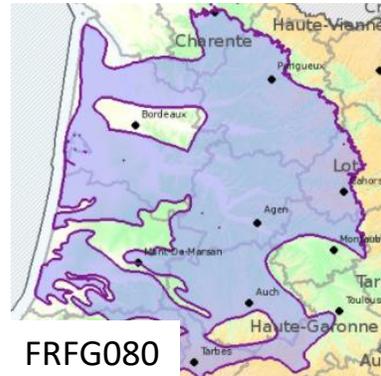
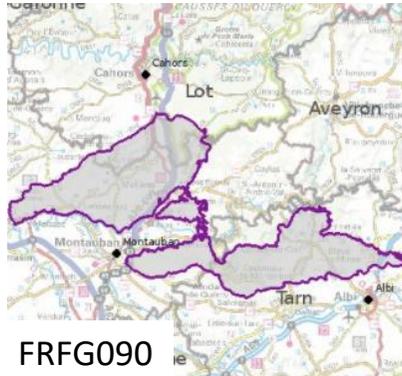
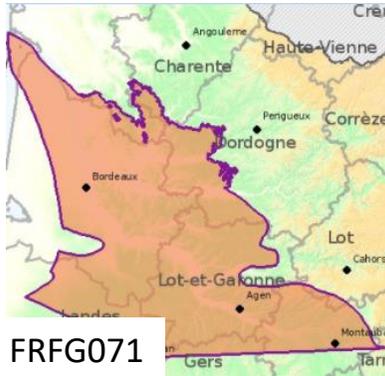
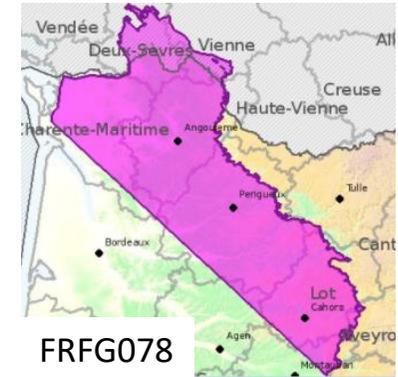
- Limiter les risques d'inondation des enjeux humains,
- Améliorer la qualité de l'eau et préserver les ressources,
- Améliorer l'état des cours d'eau et les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques,
- Créer une gouvernance favorable à la gestion des milieux aquatiques.

En termes de documents de planification de la politique de l'eau, de gestion qualitative, quantitative et de gestion des inondations, la commune est concernée par :

- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, 2016-2021**. C'est un document fixant pour une durée de 6 ans les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en de « bon état des eaux ». Les orientations du SDAGE Adour-Garonne sont de : créer des conditions de gouvernance favorables, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative et préserver ainsi que restaurer les milieux aquatiques ;
- Le **Plan de Gestion des Étiages (PGE) de la Lère**. Le PGE est un outil mis en place par le SDAGE visant à améliorer la gestion de la ressource en eau en période d'étiage à l'échelle d'un bassin hydrographique (ici la Lère). Il vise une gestion équilibrée de la ressource en satisfaisant en priorité les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- Le **Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Adour-Garonne** : Il s'agit d'un outil stratégique, définit sur 6 ans, à l'échelle de chaque grand bassin (ici Adour-Garonne), qui définit les priorités en matière de gestion des risques d'inondation ;
- Le **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**, approuvé en février 2000. Le PPRI est un outil de gestion des risques qui vise à maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes. Le PPRI a pour objectifs : l'identification des zones à risques et niveau d'aléa, l'interdiction de toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts, la réduction de la vulnérabilité de l'existant et des constructions futures et la préservation des zones d'expansion de crue afin de ne pas aggraver le risque. ;
- Le **contrat de milieu Aveyron-Lère**. Le contrat de milieu est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique. Ce contrat est lié aux enjeux de la gestion de la ressource en eau (barrages), de la qualité des eaux et des inondations.

La commune est concernée par 6 masses d'eau souterraines :

- Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien - *FRFG078 (niveau 2, 3 et 4)*
- Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG - *FRFG071 (niveau 2)*
- Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG - *FRFG090 (niveau 1)*
- Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif - *FRFG080 (niveaux 2 et 3)*
- Calcaires des Causses du Quercy BV Aveyron - *FRFG037 (niveau 1)*
- Alluvions de l'Aveyron et de la Lère - *FRFG022 (niveau 1)*



La commune est concernée par différents zonages règlementaires concernant la ressource en eau :

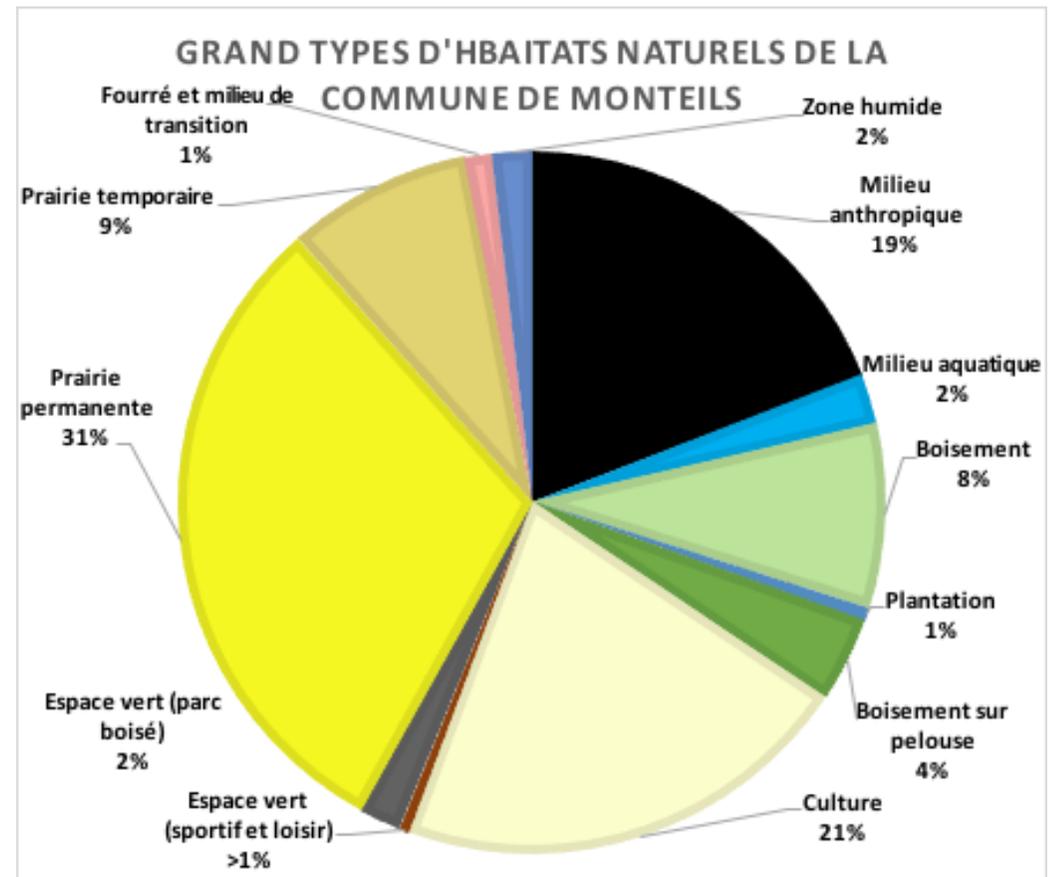
- **Zone de répartition des eaux (ZRE)** (ZRE8201) : arrêté préfectoral n° 94-1487 du 22 août 1994 - Annexe A ;
- **Zone sensible** (05011) : l'Aveyron et ses affluents (hors Cérou et la Vère) ;
- **Services de prévision des crues** Tarn-Lot ;
- **Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine** agricole dans le bassin Adour-Garonne - Arrêté du 21/12/2018.

De plus, le risque d'inondation est principalement dû à la Lère mais aussi au ruisseau du Candé et du Traversié. Un Plan de **Prévention des Risques d'inondation (PPRI AVEYRON)** a été adopté depuis mars 2000

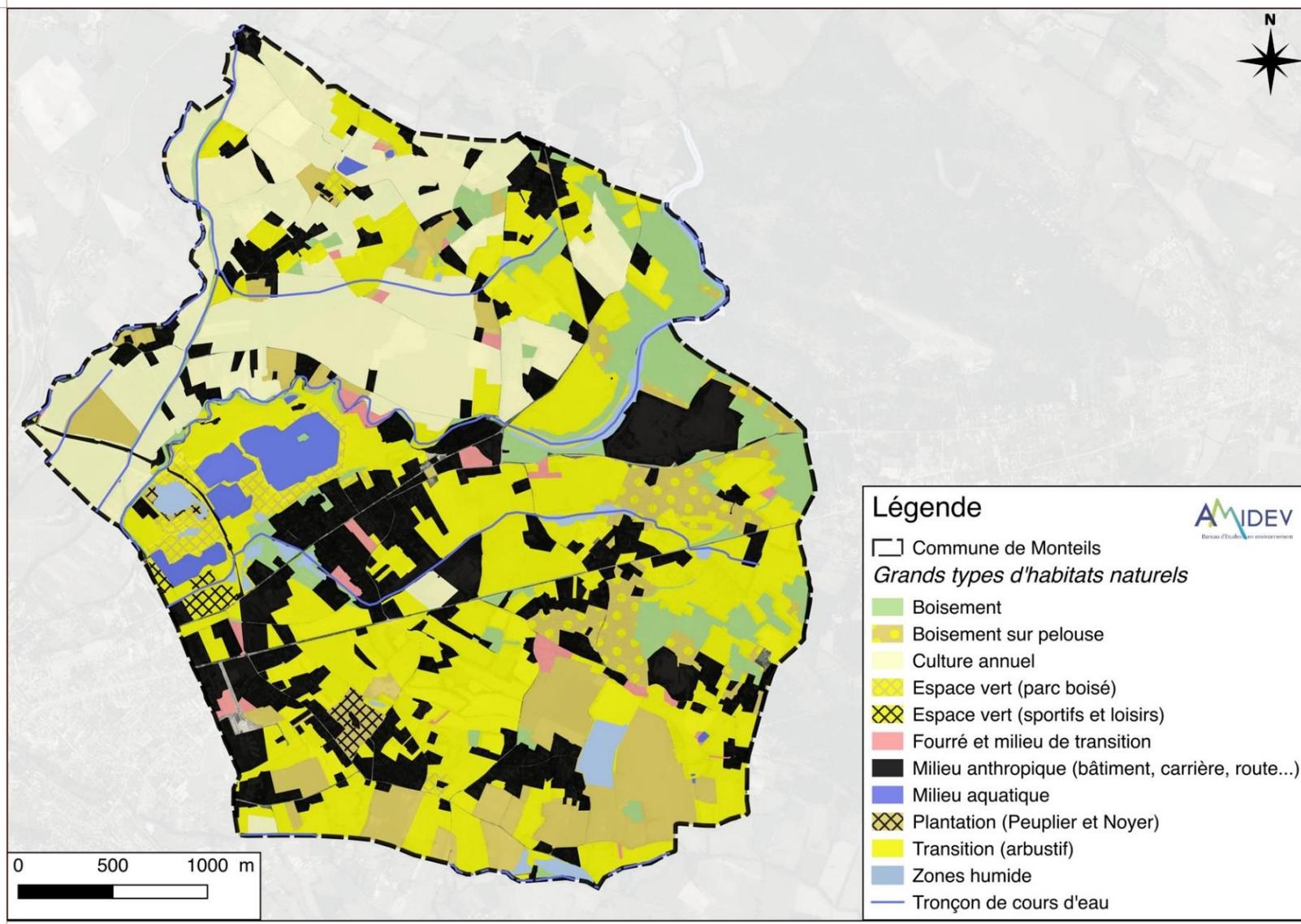
La commune de Monteils est composée de **12 grands types d'habitats** naturels et anthropiques. Son territoire est caractérisé par de nombreuses zones agricoles (cultures au Nord, prairies au Sud...), des habitats anthropiques dispersés (bâtiments, jardins, routes et carrières) et milieux naturels très localisés (chêne pubescente à l'Est de la commune).

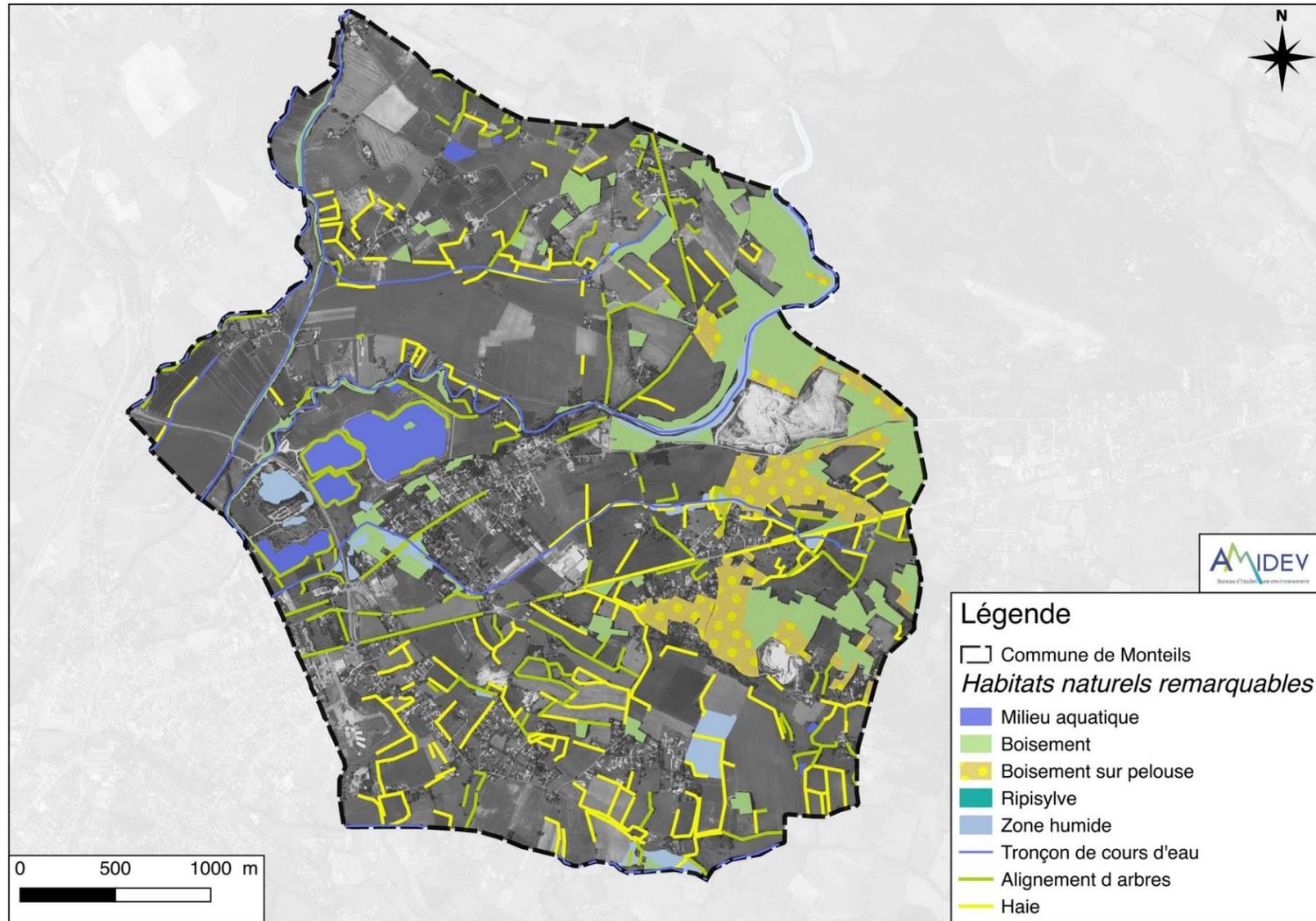
Les habitats à vocation agricole occupent une place très importante au sein du territoire. L'agriculture regroupe les cultures, les prairies permanentes, les prairies temporaires et une partie des boisements sur pelouses ; représentant une surface de 60% par rapport à la surface communale. En suivant, ce sont les habitats anthropiques qui représentent une part importante de la commune, avec près de 20% de la surface communale. Et enfin, ce sont les habitats plus naturels tels que les boisements (sans compter les haies ou les ripisylves), les milieux aquatiques et les zones humides avec une part de la surface communale d'environ 15%.

La carte page suivante illustre la répartition des grands types d'habitats présents au sein de la commune. D'autres cartes illustrent la répartition des haies et des différents habitats remarquables (à haute valeur patrimoniale) ayant été observés sur la commune.



Proposition des grands types d'habitats naturels et anthropiques au sein du territoire de Monteils - Source : Amidev





Description : Ces espaces occupent **21% de la surface totale du territoire**. La culture dominante est le maïs. Les parcelles de cultures sont, pour la plupart, localisées au Nord de la commune, entre le Candé et la Lère. Les propriétés pédologiques et géologiques (alluvions et colluvions) de cette zone sont propices à la culture céréalière, contrairement aux autres parcelles du territoire communal. Ces parcelles sont globalement de très grande taille.

Intérêt floristique : Ces milieux sont caractérisés par une **très faible diversité** compte tenu des techniques culturales mises en œuvre (labour, culture monospécifique, intrants divers, traitements phytosanitaires).

Intérêt faunistique : Dans la mesure où ces milieux font l'objet de fréquentes perturbations d'origine anthropique, leur intérêt vis-à-vis de l'accueil, et surtout de **la reproduction de la faune, est très limité**. Ce sont les **bois et haies relictuels, les bords de cours d'eau, de champs, de routes et chemins ainsi que les parcs et jardins des habitations présents dans la zone agricole qui hébergent majoritairement la faune** et irriguent ainsi ces secteurs cultivés.

Des oiseaux assez communs comme l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, le Bruant proyer sont susceptibles d'y nicher, mais avec un risque non négligeable de destruction des couvées. En période hivernale, les chaumes offrent une source de nourriture, notamment pour les fringilles comme le Verdier d'Europe, le Chardonneret élégant, le Pinson des arbres, etc. Ces espèces nichent dans les arbres qui peuplent le réseau - relictuel - de haies et de boisements adjacents aux cultures.



Culture – Source : Sol et Cité

De même, la Buse variable, le Milan noir et le Faucon crécerelle sont les rapaces typiques de ce type de milieu bien qu'ils nichent dans des arbres, souvent isolés. La Bondrée apivore et l'Épervier d'Europe, qui préfèrent nicher dans les boisements, viendront chasser dans ces zones agricoles ouvertes.

Les mammifères sont représentés notamment par le Renard, le Blaireau, le Lapin, le Lièvre, le Chevreuil. Toutes ces lisières sont aussi favorables à des reptiles comme la Couleuvre verte et jaune, le Lézard vert, ...

Imbriqués aux boisements et aux haies, au bâti diffus des exploitations agricoles, les espaces agricoles peuvent concourir à la diversité et à la richesse des milieux naturels à condition que ces éléments de diversité paysagère ne soient pas trop isolés les uns des autres. C'est cette imbrication qui participe à l'intérêt du territoire communal. La diversité des espaces doit donc être préservée avec des actions comme l'entretien de haies bocagères, la préservation des milieux aquatiques, ...

L'intérêt écologique global de ces habitats est très limité, à cause de nombreuses perturbations d'origine anthropique. L'intérêt patrimonial de cet habitat est donc très faible.

Description : Ces habitats sont très bien représentés sur la commune : **les prairies permanentes représentent 31%** de la superficie communale. Et plus généralement, **47% de la commune est composé de prairies plus ou moins naturelle** (prairie permanente, prairie temporaire, boisement et pelouse permanente, prairies et bois épars, prairie entretenue). On retrouve principalement ces habitats dans la partie de la commune située au Sud de la Lère. Si ce mode d'occupation du sol est propice à la structuration de milieux bocagers, la plupart d'entre eux se voient dégradés. Les haies relictuelles maintenues en place sont discontinues, parfois limitées à quelques arbres. Cependant, les haies et les alignements d'arbres sont présents au sein de la commune, notamment au Sud de la RD926.

Intérêt floristique : D'une manière générale, **les prairies pâturées n'ont pas d'intérêt patrimonial majeur. Les espèces végétales qui y sont inféodées ne présentent pas de caractère de rareté et la flore y est plus pauvre que dans les prairies de fauche.** Ces dernières sont fortement représentées sur la commune avec des prairies de fauche mésophiles mais aussi sèches à l'Est de la commune. Ces milieux renferment une diversité floristique très importante et pour certains cas peuvent être des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000). Cependant l'expertise des milieux naturels n'a pas permis de caractériser avec précision l'appartenance de ces prairies à ces types d'habitats patrimoniaux.

Intérêt faunistique : Par leur diversité en espèces végétales et donc en fleurs, **les prairies attirent particulièrement l'entomofaune, et notamment les lépidoptères. Les pâtures sont aussi fréquentées par des oiseaux plus variés** : Alouette lulu, Rouge queue noire à proximité des maisons, Bruant zizi, Bruant jaune, ... Pic épeichette, ... **Les lisières peu perturbées exposées au Sud, à l'interface des haies et des prairies, sont propices aux reptiles.**



Prairie de fauche - Source: Amidev

Rappel des rôles de la haie et des alignements d'arbres

Outre leur rôle d'animation paysagère, ces haies servent de brise-vent, ont également une fonction anti-érosive, lorsque la haie est située en bordure d'un talus, une fonction hydrologique (frein à l'écoulement des crues), et une fonction biologique (zone de refuge, de nourriture et reproduction de beaucoup d'espèces faunistiques).

Les prairies forment avec les haies et les boisements, une trame bocagère originale, très importante pour maintenir un équilibre biologique dans un agrosystème intensif. A noter cependant que ce bocage est aujourd'hui très dégradé, par une suppression progressive du réseau de haies et une disparition des surfaces toujours en herbe.

Description : Des friches vivaces sont observées sur les parcelles laissées à l'abandon, ou en jachère, cependant elles sont très peu nombreuses. Elles sont caractérisées par une strate herbacée dense et haute avec le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), ainsi que par l'apparition progressive d'espèces ligneuses comme le Prunellier (*Prunus spinosa*). **Quelques friches arbustives sont présentes.** Sur celles-ci se développent des cortèges communs aux fourrés : des ronces, des prunelliers, du cornouiller, de jeunes chênes, parfois des frênes. Des friches de plantes annuelles, créées par l'abandon de culture, sont aussi présentes au sein de la surface communale. Ces friches et fourrés caractérisent l'abandon progressif de l'agriculture.

Intérêt floristique : La flore inféodée à ces zones en cours de dynamique progressive présente un intérêt limité. **Les faciès calcicoles sont les plus susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales, notamment des orchidées,** au sein de pelouses sèches relictuelles ou d'autres milieux thermophiles. Les fourrés ne présentent que peu d'intérêt floristique si ce n'est du fait qu'ils deviendront des boisements avec le temps.

Intérêt faunistique : Les milieux semi-ouverts optimisent l'effet de lisière. **Ils constituent ainsi des habitats très propices aux reptiles** (notamment pour les milieux thermophiles bien exposés), s'ils ne sont pas isolés au milieu des grandes cultures. **La densité des fourrés favorise la nidification d'une partie de l'avifaune bocagère,** comprenant le cortège des agrosystèmes extensifs. C'est notamment le cas du Bruant proyer. La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), une espèce patrimoniale, peut aussi y nicher à condition que la ressource trophique soit suffisante (proximité d'un pâturage ou d'une prairie). **Ces milieux sont particulièrement fréquentés par la mammofaune, qui les utilise comme refuges.**

Les milieux semi-ouverts thermophiles ont un intéressant potentiel d'accueil d'espèces patrimoniales floristiques. Ils sont aussi particulièrement favorables au cortège avifaunistique des agrosystèmes extensifs, aux reptiles et constituent des refuges pour les mammifères. Ils présentent donc un intérêt indéniable en tant que composante de la trame verte. Toutefois, ce potentiel n'est optimisé que si les parcelles concernées ne sont pas isolées des autres composantes.



Friche - Source : Sol et Cité



Fourré - Source : Amidev

Description : Les boisements de la commune sont largement différents selon la zone où ils sont implantés. A l'Est, se trouve le territoire le plus boisé de la commune **avec des chênaies pubescentes (composé principalement de *Quercus pubescens*) représentant environ 80% de la surface boisée communale (soit environ 120 ha).**

- Les zones plus fraîches de la commune, sont composées de bosquet et de séries de Chêne pédonculé et de Chêne sessile.
- Aux bords des cours d'eau des boisements en galerie se forment, les ripisylves. Les mieux conservées sont peuplées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), accompagnés par d'autres essences (Saules, Chêne pédonculé, Merisier, Érable negundo, Orme champêtre).
- Ensuite, des boisements d'origine anthropique sont présents à proximité des zones habitées tels que : des parcs boisés, des vergers, des plantations de Peupliers et des jardins.
- Les milieux boisés représentent plus de 10 % de la surface communale.
- On trouve également des haies le long des champs et des voies de circulation ; des alignements de platanes le long des routes principales et de chênes le long de certaines voies communales. Le linéaire boisé représente environ 50 km.
- Enfin, les éléments arborés des jardins privés, même dans les lotissements, et des parcs des grandes demeures prennent toute leur importance dans une zone d'agriculture intensive où le bocage a fortement régressé.

Intérêt floristique : Les boisements naturels tels que les chênaies pubescentes ou les chênaies acidiphiles abritent un cortège floristique spécifique dont l'intérêt réside sur les fonctionnalités écologiques de la communauté végétale.

Intérêt faunistique : Les boisements ont un rôle local de corridor biologique, permettant à la faune de circuler. Sur la commune, il s'agit des éléments de la trame verte les mieux structurés. Par ailleurs, **un cortège faunistique spécifique est inféodé aux milieux forestiers.** Vis-à-vis de l'avifaune, la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ou le Pic épeiche (*Dendrocopos major*) sont caractéristiques de ces milieux. Les trous de pics ou autres fissures de vieux arbres peuvent servir de gîtes aux chiroptères arboricoles comme les noctules (*Nyctalus sp.*), les oreillards (*Plecotus sp.*) ou les pipistrelles (*Pipistrellus sp.*).

De plus, la **Chênaie pubescente en mosaïque avec des pelouses sèches voire très sèches (*xérobromion* et *mesobromion*) sont favorables à de nombreuses espèces de reptiles dont le Lézard ocellé (*Timon lepidus*).**

Les boisements constituent un enjeu pour l'environnement, à la fois pour l'écologie des milieux et pour le cadre de vie. Ils ont une fonction primordiale pour de nombreuses espèces, tant pour la recherche de nourriture que pour le refuge ou la reproduction. Ils sont l'armature principale de la trame verte et bleue de la commune.



Ripisylve - Source: Amidev



Chênaie pubescente - Source: Amidev



Verger de Noyer - Source: Amidev

Milieux courants

Description : Les ruisseaux et rivières traversant la commune ont pu faire l'objet de recalibrages ou de dérivation pour des utilisations diverses. La Lère est d'ailleurs coupée par un seuil en amont du village. Ces milieux sont accompagnés par des boisements rivulaires patrimoniaux, surtout en ce qui concerne la Lère, le Candé et le ruisseau de Traversié.

Intérêt floristique : Peu de groupements amphibies, héliophytiques ou de mégaphorbiaies sont présents puisque les berges sont souvent occupées et les milieux souvent perturbés. **Les aulnaies-frênaies les mieux conservées ont un intérêt patrimonial en tant qu'habitats d'intérêt communautaire (EUR27 : 91E0*).** Tous ces milieux forment des zones humides au sens du code de l'environnement.

Intérêt faunistique : En association avec les zones humides (trame bleue), les ripisylves constituent un élément majeur de la trame verte locale. **Elles abritent en effet beaucoup d'espèces associées aux milieux humides.** Vis-à-vis de l'avifaune, les ardéidés (hérons et aigrettes), le Martin pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux, le Milan noir (*Milvus migrans*), le Lorient d'Europe (*Oriolus*), etc. **Les amphibiens qui se reproduisent** dans les plans d'eau, les noues, les annexes des cours d'eau trouvent dans les ripisylves un milieu favorable pour l'hibernation. **Les couleuvres du genre *Natrix* sont communes dans ce type de milieu.** Enfin, de nombreux insectes et autres invertébrés aquatiques, dont les libellules, sont susceptibles de fréquenter ces milieux.

Les ripisylves constituent des habitats patrimoniaux ayant un rôle fonctionnel majeur, en tant que composante de la Trame Verte et Bleue. L'état de dégradation parfois avancée de ces milieux, ainsi que leur discontinuité relative (en fonction des parcelles traversées), porte préjudice à la diffusion de la biodiversité à une échelle locale.



La Lère - Source: Amidev

La ripisylve est un élément très important qui possède plusieurs fonctions :

- maintien et protections des berges,
- régulation des écoulements fluviaux et prévention des inondations,
- effets sur la qualité de l'eau en filtrant les apports du bassin versant (excédents d'engrais et autres produits phytosanitaires) et en filtrant les échanges entre la rivière et la nappe alluviale,
- fonction écologique : la ripisylve assure la présence d'une faune et d'une flore variée.
- impact paysager et touristique.

Milieux stagnants

Description : La commune présente 4 plans d'eau au niveau du parc de la Lère ainsi que quelques retenues collinaires réparties au sein de la surface communale. L'état des berges des autres plans d'eau est variable en fonction de la gestion qui y est appliquée (perturbations fréquentes, marnage important, ...). **Les plans d'eau du parc de la Lère et les retenues collinaires voient leurs berges très perturbées par un entretien fréquent, limitant considérablement le développement de la végétation.** Le réseau de fossés, les zones de dépression ou certaines prairies bordant les cours d'eau, sont caractérisés par des groupements de type mégaphorbiaies (fréquents dans les fossés) avec la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*).

Intérêt floristique : Leur intérêt est local (biodiversité à l'échelle communale). Tous ces milieux forment des zones humides au sens du code de l'environnement.

Intérêt faunistique : Ces habitats permettent le maintien du cortège avifaunistique des milieux palustres, ainsi que la reproduction des amphibiens et des odonates les moins exigeants vis-à-vis de la qualité de l'eau. Les anatidés sont surtout représentés par le Canard colvert. Il est probable que quelques ardéidés, au moins le Héron cendré, le Héron bihoreau, l'Aigrette garzette viennent s'y nourrir.



Grand lac du parc de la Lère- Source : Sol et Cité

Les retenues collinaires et les plans d'eau présentent un fort intérêt potentiel vis-à-vis du cortège paludicole (avifaunistique, batrachologique, entomologique et herpétologique), autant pour la reproduction que pour les hivernants. Les berges favorables sont peu nombreuses cependant. Les zones humides ont un intérêt floristique indéniable. Situées sur le chevelu hydrographique, ou le complétant, elles forment des zones de continuité biologique d'intérêt majeur pour la faune.

Les zones humides (inventoriées par le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne)

Le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne a réalisé un inventaire des zones humides de son département. Le code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. A cette fin, il vise en particulier la préservation des zones humides. Il affirme le principe selon lequel la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. Il souligne que les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux doivent prendre en compte l'importance de la conservation, l'exploitation et la gestion durable des zones humides qui sont au cœur des politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

Description : La commune compte ainsi 19 zones humides pour une surface totale de 23,3 ha. Parmi ces habitats est présent 6,26 ha de prairie (prairie humide de fauche, prairie inondable...), 5,87 ha de jachère, 4,26 ha de boisement et 7,86 ha d'habitat ouverts à semi-ouverts (landes, fruticées, pelouses et prairies).

Rappels des fonctions des zones humides

Les zones humides ont trois fonctions majeures :

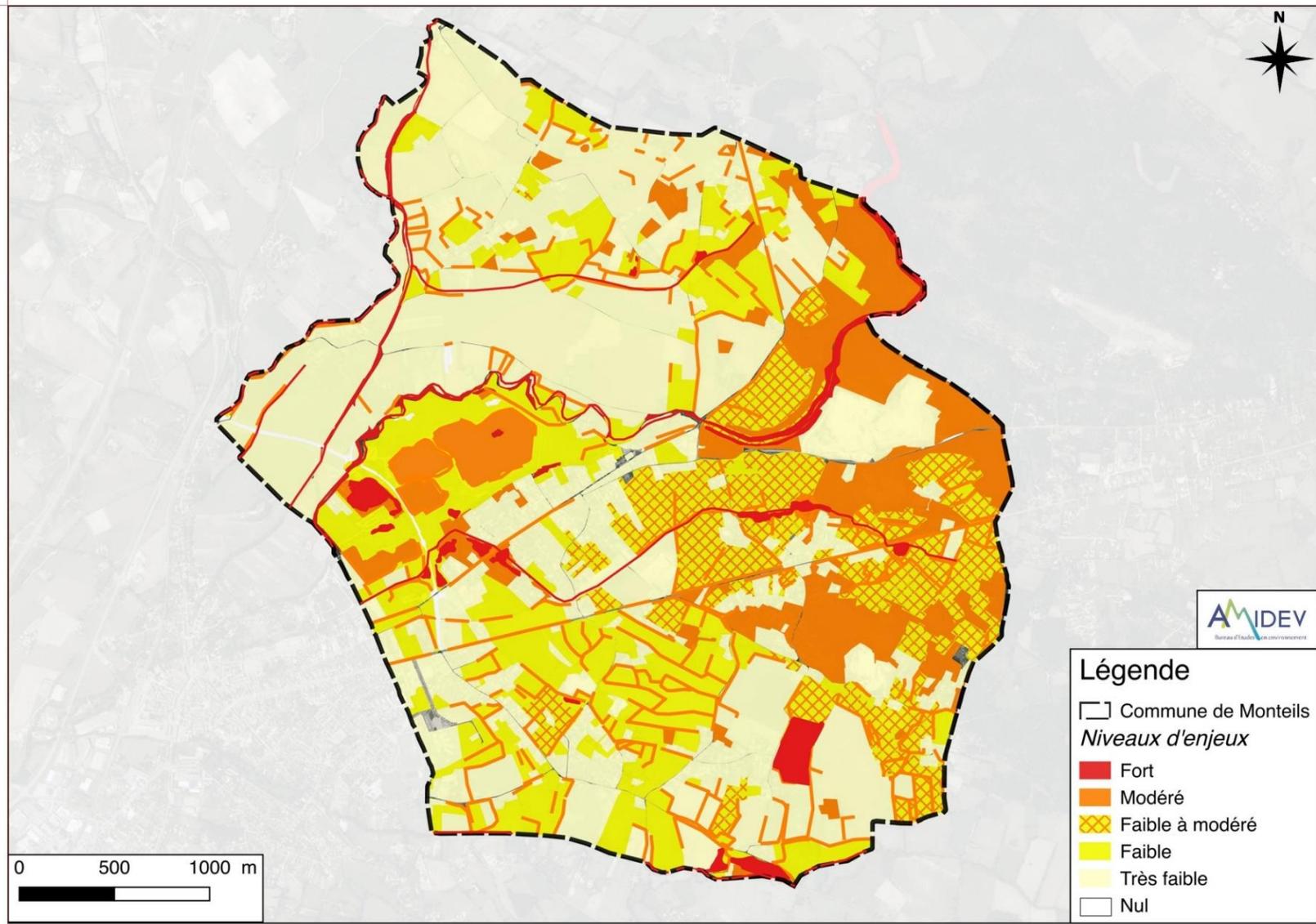
- **Fonctions hydrologiques** : elles stockent l'eau qu'elles reçoivent et la restituent lentement ;
- **Fonctions physiques et biogéochimiques** : elles font office de « filtre naturelles » des bassins versants (emmagasinent, et transforment les matières minérales et organiques);
- **Fonctions écologiques** : les zones humides, par leurs conditions, accueillent une biodiversité importante et spécifique

Rappels des services rendus par les zones humides

Les zones humides permettent :

- **Un approvisionnement en produits** (eau douce, matériaux de construction, combustibles..);
- **Une régulation du climat, de l'hydrologie, des pollutions et des évènements exceptionnels** (inondation, sécheresse);
- **Un auto-entretien de l'environnement par services rendus** (écosystème, biodiversité, formation des sols, pollinisation...).

De par la patrimonialité et l'importance de ces milieux, les zones humides ont un enjeu de conservation fort.



Les sites Natura 2000

Ce réseau, mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Le réseau est composé :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) nommées au titre de la Directive Européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive Oiseaux) ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), nommés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Habitats).

Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur la commune de Monteils ou à proximité de la commune :

- le site des « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » (FR7300952) se trouve à 6 km à l'Est de la commune,
- le site du « Causse de Gaussou et sites proches » (FR7300953) la Garonne se trouve à 6 km au Nord-Est de la commune.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Conseils Départementaux ont compétence à développer une politique de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles grâce à la loi du 18 juillet 1985.

17 Espaces Naturels Sensibles ont été créés dans le département du Tarn-et-Garonne.

A Monteils, on trouve un ENS : « vallée de la Lère et bois Redon ». Cet ENS correspond à la ZNIEFF de type 1 du même nom (voir page suivante). Il présente une grande richesse paysagère avec des milieux caussenards typiques.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les ZNIEFF constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, les ZNIEFF de type 2 décrivent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur la commune de Monteils, **une ZNIEFF de type 1 est recensée : « Basse vallée de la Lère et bois Redon » (730010547).**

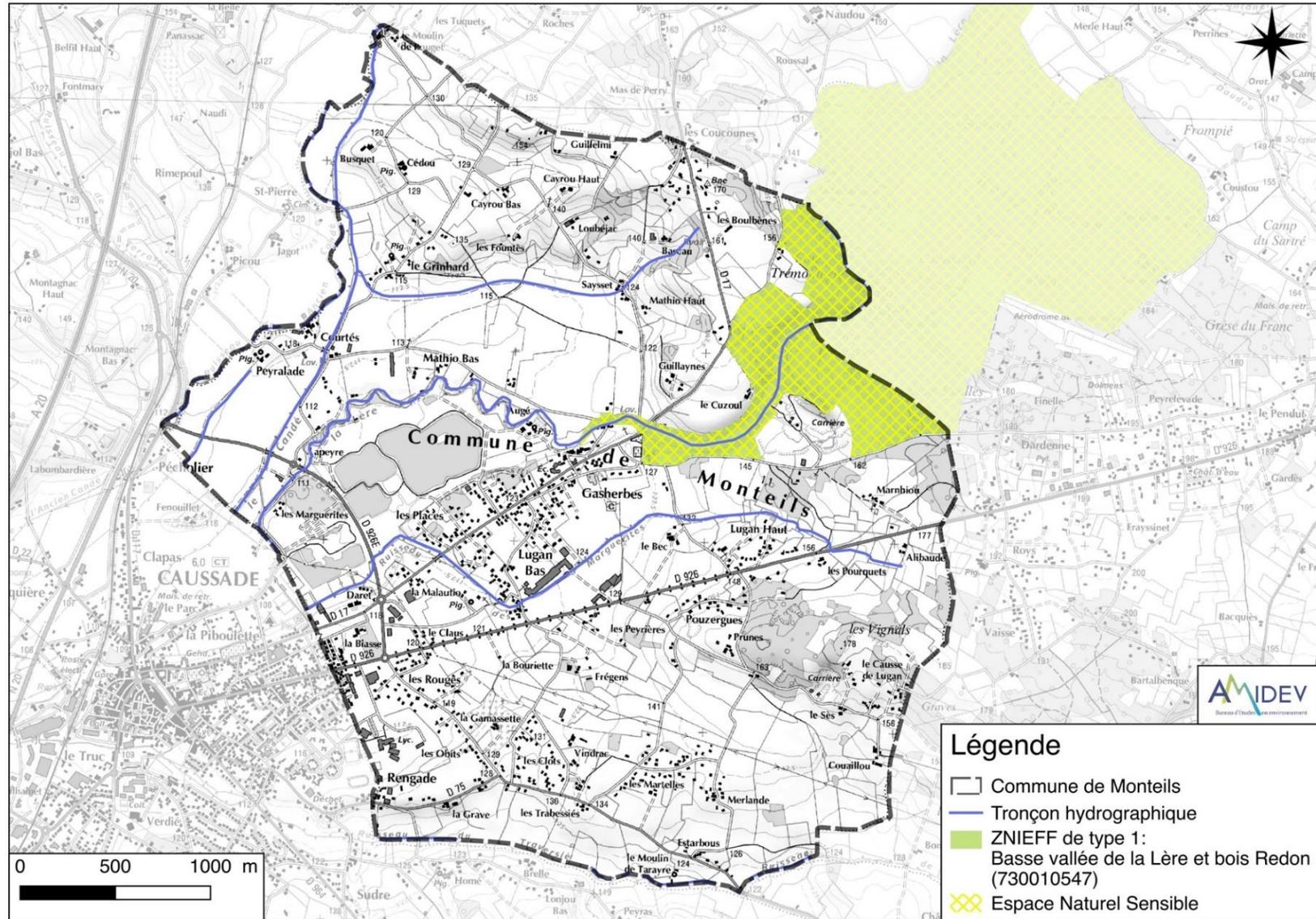
- *ZNIEFF de type 1 : Basse vallée de la Lère et bois Redon*

Le site du bois Redon est un large plateau calcaire accueillant une forêt morcelée entrecoupée de pelouses sèches. La morphologie géologique du secteur permet d'engendrer des zones sèches et chaudes ainsi que des zones fraîches et humides. La rivière apporte un intérêt notable pour la faune piscicole et la végétation aquatique, autant que pour les forêts riveraines.

La partie alluviale de la ZNIEFF forme de nouvelles niches écologiques pour une faune et une flore spécifiques des habitats de forêt alluviale, de mégaphorbiaies ou encore des prairies humides.

Menacée par la fermeture des milieux, les milieux ouverts renferment la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*) dans les zones les plus sèches et la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*) dans les zones mésophiles.

Au niveau de la faune, il a été observé des populations importantes de Nacré de la Filipendule (*Brenthis hecate*) sur les pelouses ouvertes, d'Oedipode rouge (*Oedipoda germanica germanisa*) et de 2 espèces piscicoles remarquables : le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) et la Bouvière (*Rhodeus sericeus*).



La consultation des données des sites participatifs (Baznat et Biodiv'Occitanie) **ainsi que des associations et des professionnels** (Fédération de chasse du Tarn-et-Garonne, Société de Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne) **a permis de construire une liste (non exhaustive) des espèces animales présentes sur le territoire communal.**

Cette liste compte **170 espèces dont 42 sont protégées** avec 3 espèces d'amphibiens, 5 espèces de reptiles, 5 espèces de mammifères et 28 espèces d'oiseaux.

Ces espèces patrimoniales occupent des milieux assez spécifiques :

- Dans les milieux aquatiques et/ou les zones humides : les Grenouilles vertes, la Salamandre tachetée, la Couleuvre vipérine, la Loutre, le Héron cendré, l'Aigrette garzette, le Martin-pêcheur, le Grand Cormoran, le Chevalier guignette, la Poule d'eau, la Bergeronnette des ruisseaux
- Dans les milieux forestiers : le Murin de Natterer, l'Écureuil roux, la Genette, la Salamandre, le Hibou petit-duc, la Tourterelle des bois, la Mésange charbonnière, la Mésange à longue queue, le Pic épeiche, le Pic épeichette, le Pic vert, le Rougegorge familier, le Chardonneret élégant, la Mésange bleue, la Sittelle torchepot, le Troglodyte mignon, le Petit contrefaisant, le Gobemouche noir et le Tarin des Aulnes.
- Dans les milieux en mosaïque (forêt claires, pelouses avec fourrés) : la Couleuvre d'Esculape, le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune.
- Dans les milieux urbains : le Pouillot véloce, l'Hirondelle rustique et le Grimpereau des jardins, le Lézard des murailles



Certaines espèces ne sont pas directement liées à un habitat, tel est le cas pour le Milan noir. Il se suffit à la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux favorables à la nidification et à une proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs pour son alimentation. Aussi, de nombreux passereaux (Mésange, Rougegorge) nichent dans les haies ou les arbres isolés et s'alimentent sur les zones agricoles et urbaines.



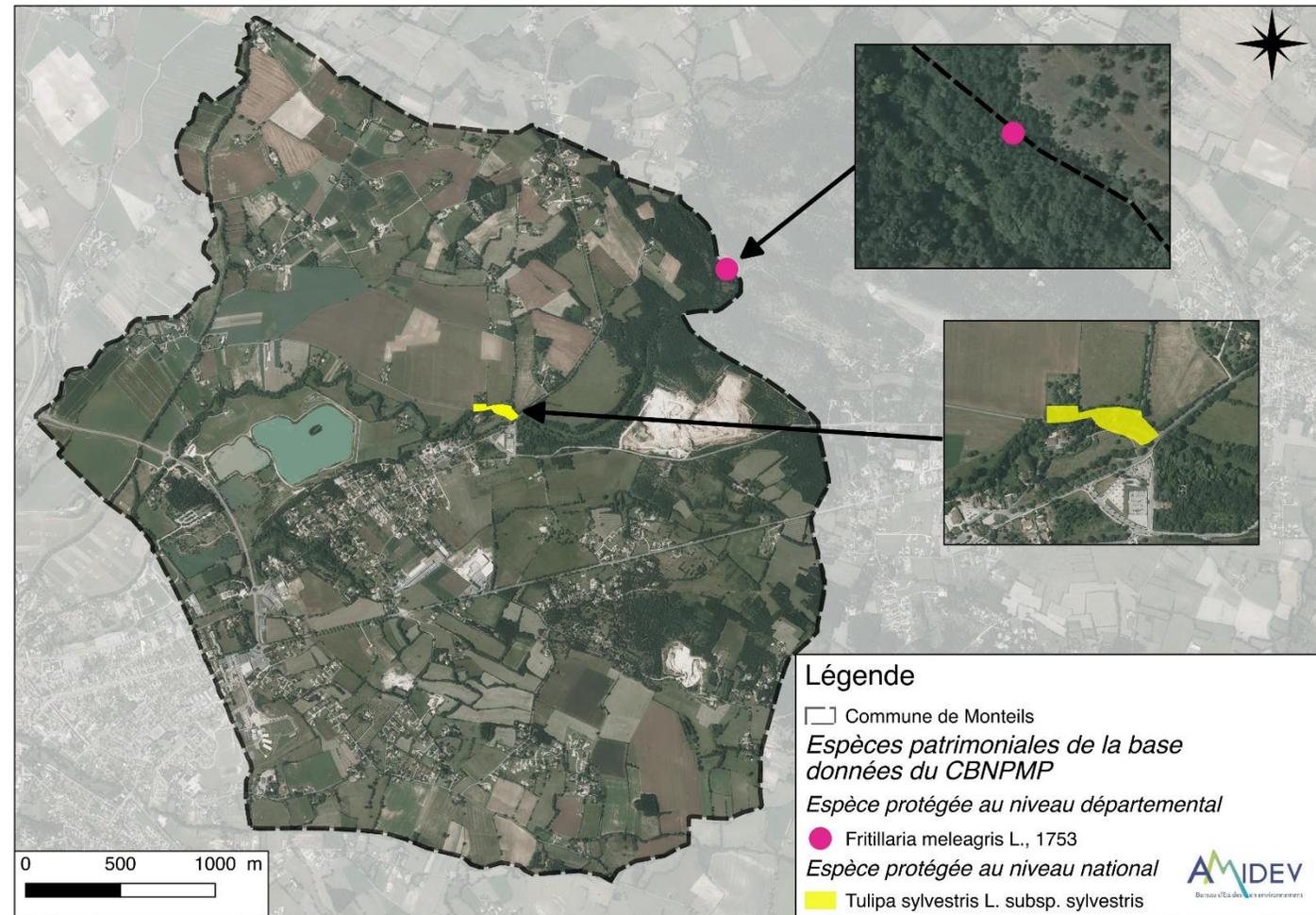
De plus, le périmètre du PNA du Lézard ocellé (grand lézard inféodé au milieu secs en mosaïque) s'arrête au niveau de la limite communale entre Septfonds et Monteils. Malgré que ce périmètre ne soit pas présent sur la commune et que l'espèce ne soit pas recensée, il n'est pas exclu que l'espèce soit présente. En effet, **des habitats xériques (pelouses sèches) avec des murets et des chênes pubescents sont présents à l'Est de la commune et ces milieux seraient favorables au Lézard ocellé.**

Les consultations des différentes bases de données en libre accès (Biodiv'Occitanie, BazNat et Silene) montrent que la commune a été très peu inventoriée.

En effet, seulement 20 espèces floristiques ont été inventoriées. Parmi ces espèces 2 sont protégées, il s'agit de :

- **La Tulipe sylvestre** (*Tulipa sylvestris* L., 1753 subsp. *Sylvestris*), espèce protégée au **niveau national** (article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire),
- **La Fritillaire pintade** (*Fritillaria meleagris* L., 1753), espèce protégée au **niveau départemental** (article 9 de l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale).

Après consultation du Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), la présence de ces espèces sur le territoire communal a été confirmée. La carte illustre les stations connues par le CBNPMP.



Espèces floristiques patrimoniales – Source : Amidev – Données : CBNPMP

La Tulipe sylvestre

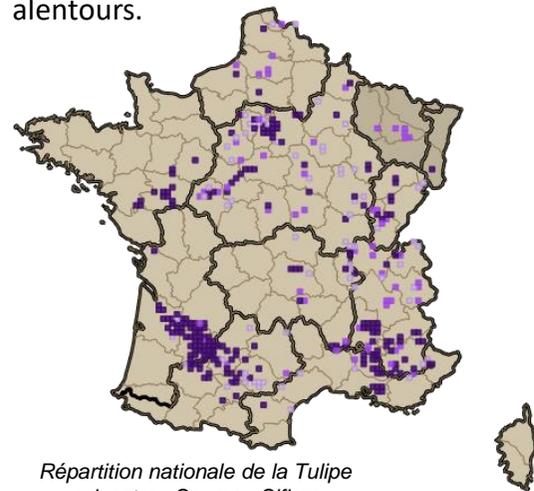
Cette tulipe, de la famille des Liliacées, se développe dans les friches, les parcelles abandonnées et les talus. Autrefois, cette espèce méditerranéenne, se rencontrait dans les champs de céréales, les vignes et les vergers. Les changements de pratiques agricoles font disparaître peu à peu l'espèce de ses habitats optimaux.

L'espèce est géophyte, ce qui signifie que l'organe qui survit pendant la saison la plus défavorable est un bulbe enfoui dans le sol. Particulière, cette espèce comme de nombreuses Liliacées, peut rester à l'état végétatif pendant plusieurs années avant de refleurir.

A l'échelle nationale, l'espèce est présente dans l'ensemble des régions avec des concentrations plus importantes dans le Sud-Ouest (ex-régions Midi-Pyrénées et Aquitaine), dans le Sud-Est (ex régions PACA et Rhône-Alpes) ainsi qu'en ex-région Centre et Ile-de-France. À l'échelle de l'ex-région Midi-Pyrénées, l'espèce est concentrée au niveau du Tarn-et-Garonne et ses alentours.



Tulipe sylvestre- Source : TelaBotanica



Répartition nationale de la Tulipe sylvestre - Source : Siflore

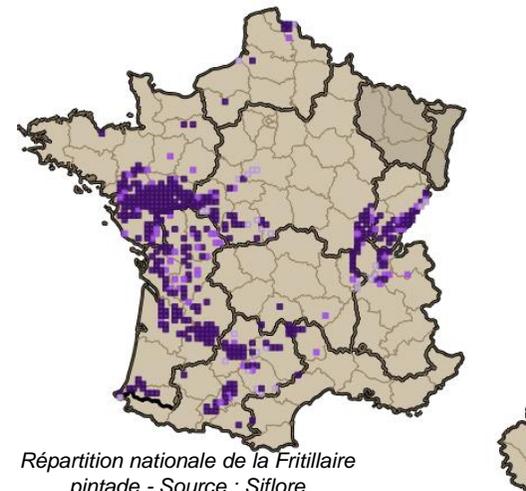
La Fritillaire pintade

Cette Fritillaire, de la famille des Liliacées, se développe dans les prairies humides et les marécages (de préférence alcalins). Elle fait partie de ces espèces de zones humides protégées du fait de la régression de leur habitat. En effet, les zones humides, parfois considérées comme des zones insalubres et improductives, se raréfient sous l'effet de l'urbanisation ou des drainages. L'espèce est une géophyte (de même que la Tulipe) qui forme une fleur en cloche remarquable ornée de couleurs tachetées variant du blanc au pourpre.

A l'échelle nationale l'espèce est présente dans l'Ouest (de l'Aquitaine au Pays de la Loire), dans l'Est (Franche-Comté et Rhône Alpes) et quelques stations sont présentes dans l'ex-région Midi-Pyrénées. Dans cette dernière, l'espèce est assez bien représentée sauf dans le département des Hautes-Pyrénées (où elle est absente) et dans le Gers (une localité recensée).



Fritillaire pintade - Source : Tela-Botanica



Répartition nationale de la Fritillaire pintade - Source : Siflore

Enjeux liés à la pêche

La pêche se pratique au niveau des lacs du parc de la Lère ainsi que sur le Candé et la Lère.

Les plans d'eaux

Les 4 plans d'eau du parc de la Lère se pêchent mais chacun a sa réglementation particulière :

Plan d'eau généraliste (grand lac) :

- Espèces présentes : brochet, sandre, black-bass, perche carpe et gardon
- Parcours float tube et parcours familial départemental
- Navigation autorisée, moteur thermique interdit
- Réserve de pêche sur 400 m à droite de l'île, pêche interdite
- Pêche possible pour Personne à Mobilité Réduite

Plan d'eau No Kill :

- Espèces présentes : sandre et black-bass
- Parcours float tube sans moteur électrique
- No kill intégral
- 1 seule ligne autorisée

Petit plan d'eau :

- Espèces présentes : sandre, black-bass, carpe et gardon

Plan d'eau truites :

- Espèces présentes : sandre, black-bass, carpe, gardon, truite arc-en-ciel
- Plan d'eau à truites de janvier à fin avril
- 1 canne autorisée
- Pêche interdite les vendredis

Les cours d'eau

La Lère :

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie

- Espèces présentes : perche, chevesne, gardon, ablette, goujon, vairon, truite arc-en-ciel, truite fario et anguille
- Lâchers de truites par les AAPPMA de Caussade, Réalville et Septfonds pour l'ouverture

Le Candé :

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie

- Espèces présentes : chevesne, ablette, goujon, vairon, et truite arc-en-ciel
- Lâchers de truites

Enjeux liés à la chasse

Sur les secteurs à enjeux forestiers, il est relevé la présence de Chevreuils, de Sangliers, de Bécasses des bois, de Pigeons ramiers ou de Lièvres, selon les secteurs.

Sur les secteurs à enjeux ouverts ou semi ouverts, il est relevé la présence de Perdrix rouge, de Faisans et de Lièvres, selon les secteurs. Il est noté de la reproduction naturelle chez ces oiseaux selon les secteurs également.

Un plan de chasse est en cours concernant la Perdrix rouge et le Lièvre.

Une Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) est présente sur le territoire communal ainsi qu'une Association Intercommunale de Chasse Agrée (AICA) regroupant les communes de Caussade, Monteils, Septfonds et Saint-Cirq. Sous le nom d'AICA des Deux-Rivières, l'association a pour but de chasser plus efficacement les grands gibiers, notamment les sangliers qui causent d'importants dégâts sur le territoire communal.

La réserve de chasse se situe au Parc de la Lère

D'après la loi de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, **la Trame Verte et Bleue (TVB)**, d'un territoire se compose de réservoirs biologiques et des territoires, ou corridors, assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité. La trame verte est ainsi constituée des grands ensembles naturels et des corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par la trame bleue, formée des cours d'eau et des bandes végétalisées le long de ces derniers.

Objectif de la Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Corridors écologiques

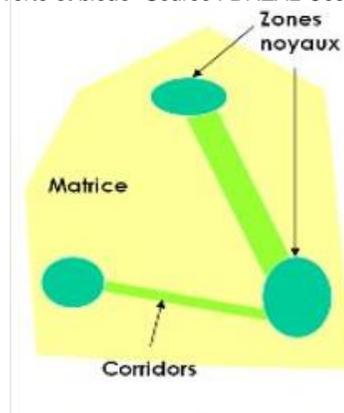
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La Trame Verte et bleue à Montels :

Extrait du SRCE Midi-Pyrénées sur la commune de Montels (page suivante) :

- la trame bleue (cours d'eau)
- la trame verte (milieux boisés de plaine et milieux ouverts et semi ouverts)
- les obstacles aux continuités (routes, obstacles en rivières, ...)

Représentation schématique de la trame verte et bleue- Source : DREAL Occitanie



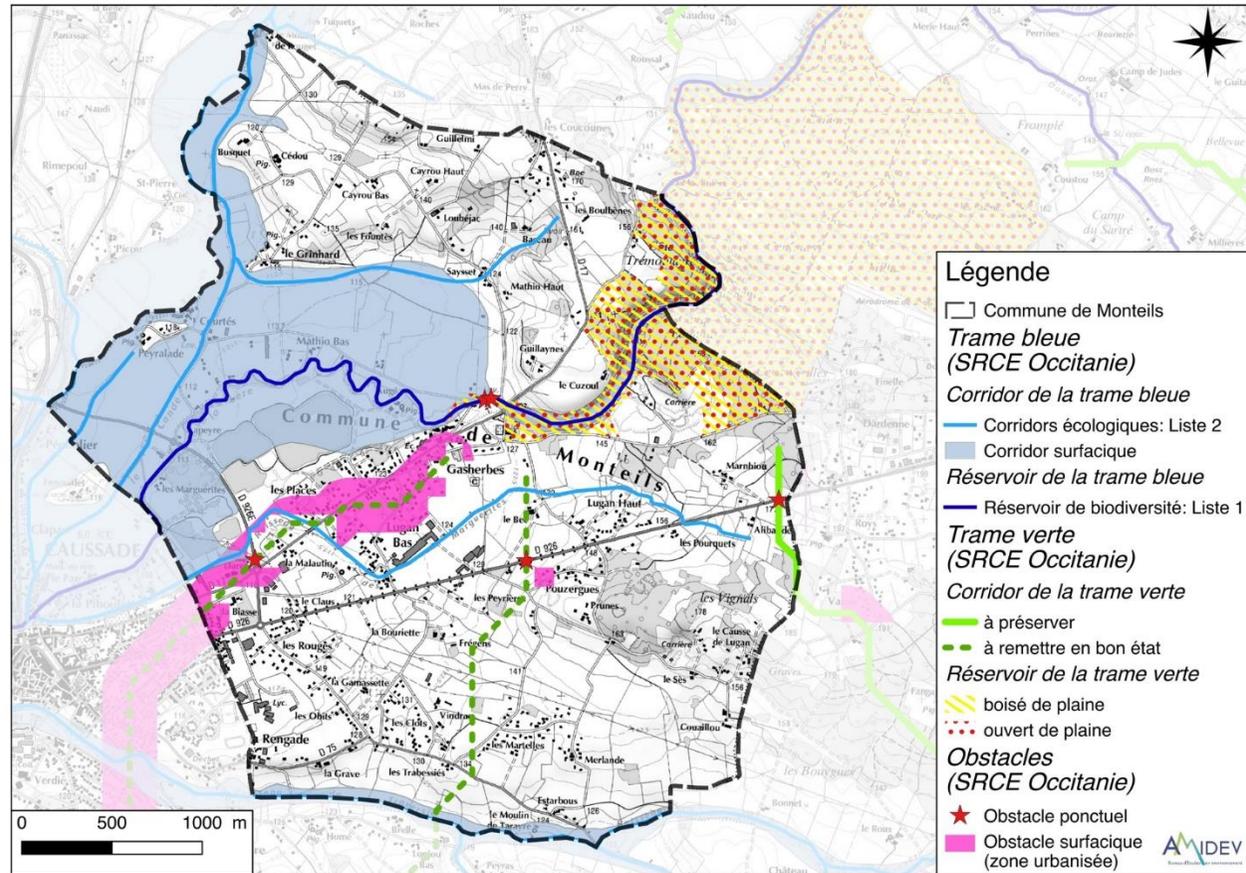
L'extrait du SRCE montre des réservoirs ou corridors de la trame verte et bleue importants entre la Lère et le Candé. Les tronçons de cours d'eau créent un réseau de corridors dans la commune. Toutefois, la Lère est contrainte par un seuil, créant ainsi un obstacle.

La trame verte est présente sur le territoire avec un grand réservoir boisé et ouvert au niveau de la ZNIEFF et de l'ENS.

Le SRCE indique des corridors de la trame verte à restaurer à l'Ouest et au Sud de la commune.

Les corridors biologiques sont essentiels à la biodiversité, ils peuvent être utilisés en tant que « route » lors d'un déplacement, en tant qu'habitat ou de refuge et en tant que zone d'alimentation. Ce qui constitue, ainsi, un besoin vital pour de nombreuses espèces. En complément de son rôle essentiel à la survie d'un individu, le corridor permet aussi le déplacement de divers populations et rend possible le brassage génétique.

Les corridors identifiés comme « à remettre en état » correspondent à des surfaces où les connexions entre les habitats naturels sont insuffisantes.



Trame verte et bleue – Source : Amidev – Données : SRCE Midi-Pyrénées

La solution pourrait résider en une simple plantation ou restauration des haies déjà existante.

Les obstacles principaux sont les routes et aussi les grandes zones urbanisées : le bourg et le quartier proche de Caussade.

Enjeux : renforcer la protection des éléments identifiés et ajouter des axes Nord/Sud et Est/Ouest en milieu ouvert ou semi ouvert afin de conforter et de diversifier la biodiversité communale.

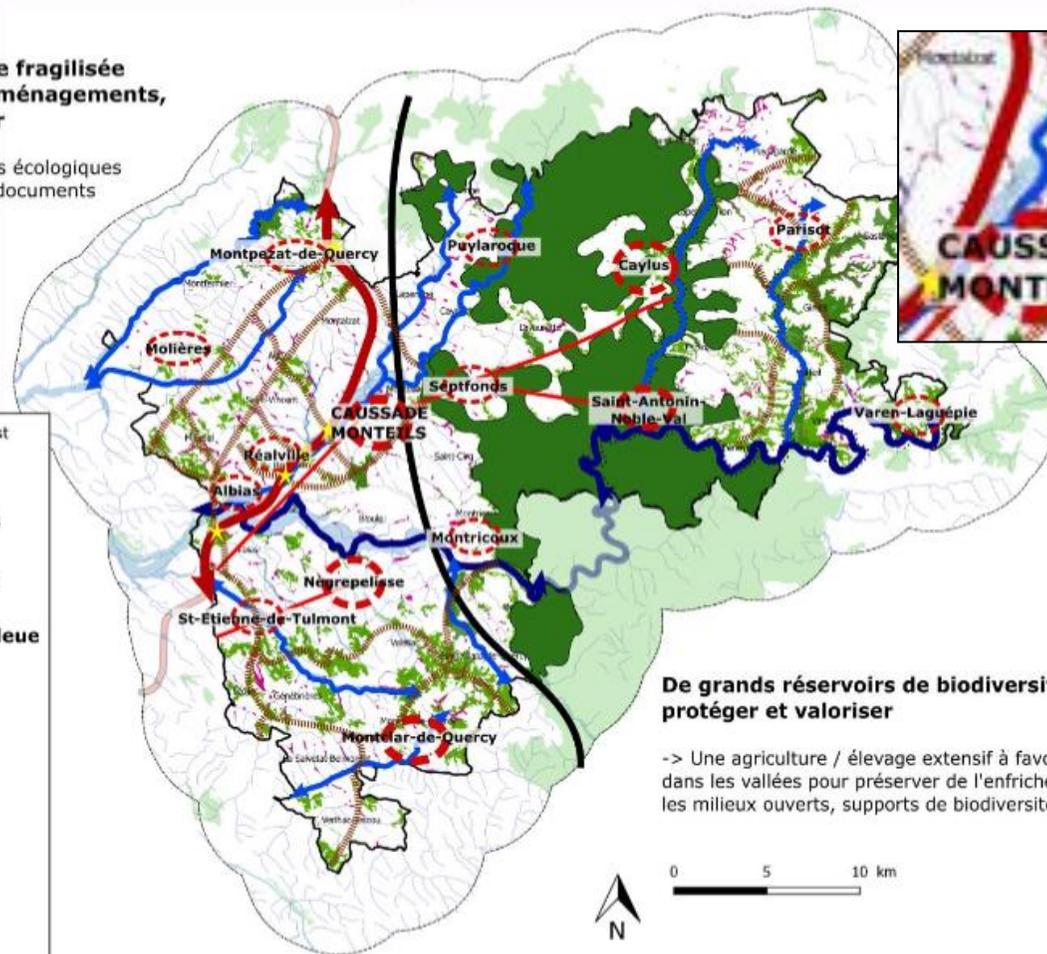
Carte de synthèse des principales orientations relatives à la trame verte et bleue.

Une trame verte et bleue fragilisée par les activités et les aménagements, à préserver et restaurer

-> Identifier les infrastructures écologiques d'intérêt à protéger dans les documents d'urbanisme



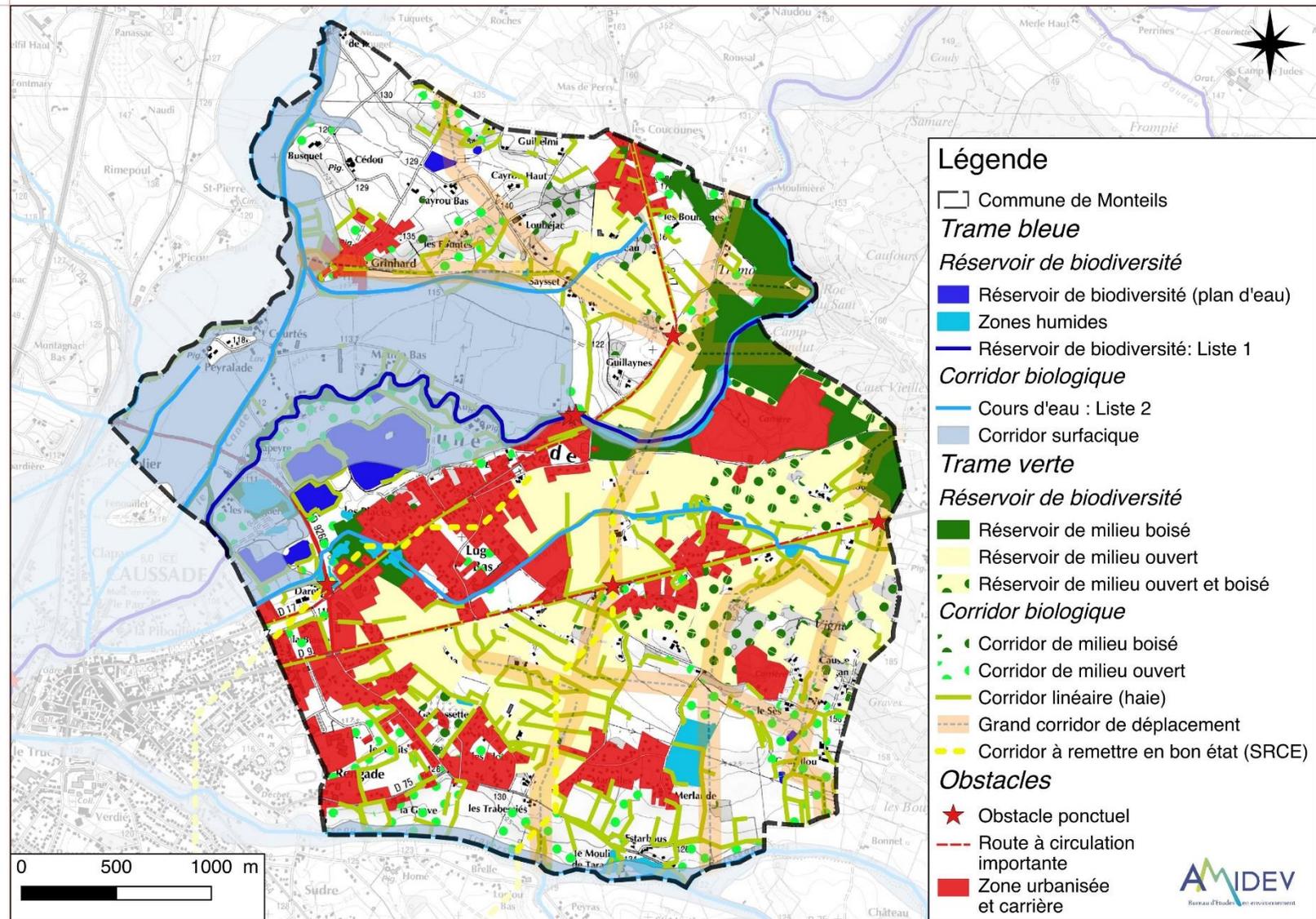
-  Rechercher une meilleure perméabilité Est/Ouest pour la circulation de la faune
 -  Ne pas amplifier l'effet barrière
 -  Eviter l'urbanisation supplémentaire aux abords des passages utilisés par la faune
 -  Concilier développement urbain et préservation de la biodiversité y compris ordinaire
- Principaux éléments de la trame verte et bleue à préserver**
-  Principales continuités bleues
 -  Continuités bleues secondaires
 -  Autres cours d'eau corridors
 -  Principaux corridors écologiques
 -  Grands réservoirs verts d'intérêt régional
 -  Réservoirs verts à protéger pour leur rôle de refuge au sein d'espaces plus ouverts
 -  Zones humides
 -  Secteurs de falaises : activités de pleine nature à encadrer



De grands réservoirs de biodiversité à protéger et valoriser

-> Une agriculture / élevage extensif à favoriser dans les vallées pour préserver de l'enrichissement les milieux ouverts, supports de biodiversité

Réalisation : E2D, MREnvironnement – Février 2020. Sources : Inventaire départemental des zones humides (82,81), BD Topo, étude Via Fauna, SRCE Occitanie



FORCES

Le paysage communal est fortement diversifié, contraint par une géomorphologie contrastée. Cinq types de paysages se dessinent : le Quercy blanc au Nord, la zone urbanisée à l'Est, le parc de la Lère au centre, les bocages au Sud et séries de Chênes pubescents et de pelouses sèches à l'Est. Bien que les points de vue soient présents seulement au Nord de la commune, le paysage possède des atouts dus aux milieux naturels et aux bocages.

La géologie et la géomorphologie permettent la mise en valeur agricole de presque tous les secteurs du territoire (avec des pratiques agricoles différentes selon les zones).

La biodiversité est ordinaire mais variée grâce à des habitats très différents selon les secteurs de la commune. Les principales zones accueillantes pour la biodiversité sont :

- les éléments boisés (chênaies pubescentes, bosquets, haies, arbres d'alignements, parcs et jardins, ...)
- les cours d'eau, retenues collinaires, lac, fossés et mares ainsi que les ripisylves qui les accompagnent ;
- les prairies naturelles (pelouses sèches, prairies de fauche) ;

Tous les éléments végétaux préservés (Haies, bosquets, ripisylves, ...) constituent la trame verte et fournissent un intéressant support, dans l'optique d'une restauration du réseau de haies et des circulations est-ouest de la biodiversité.

Les cours d'eau, les lacs et les retenues collinaires constituent la trame bleue et sont à préserver.

FAIBLESSES

Le paysage tend à s'artificialiser au Sud-Est de la commune avec de nombreux aménagements sur la zone artisanale. De plus, la zone agricole au Nord tend à **agrandir la surface de culture au détriment des bocages**.

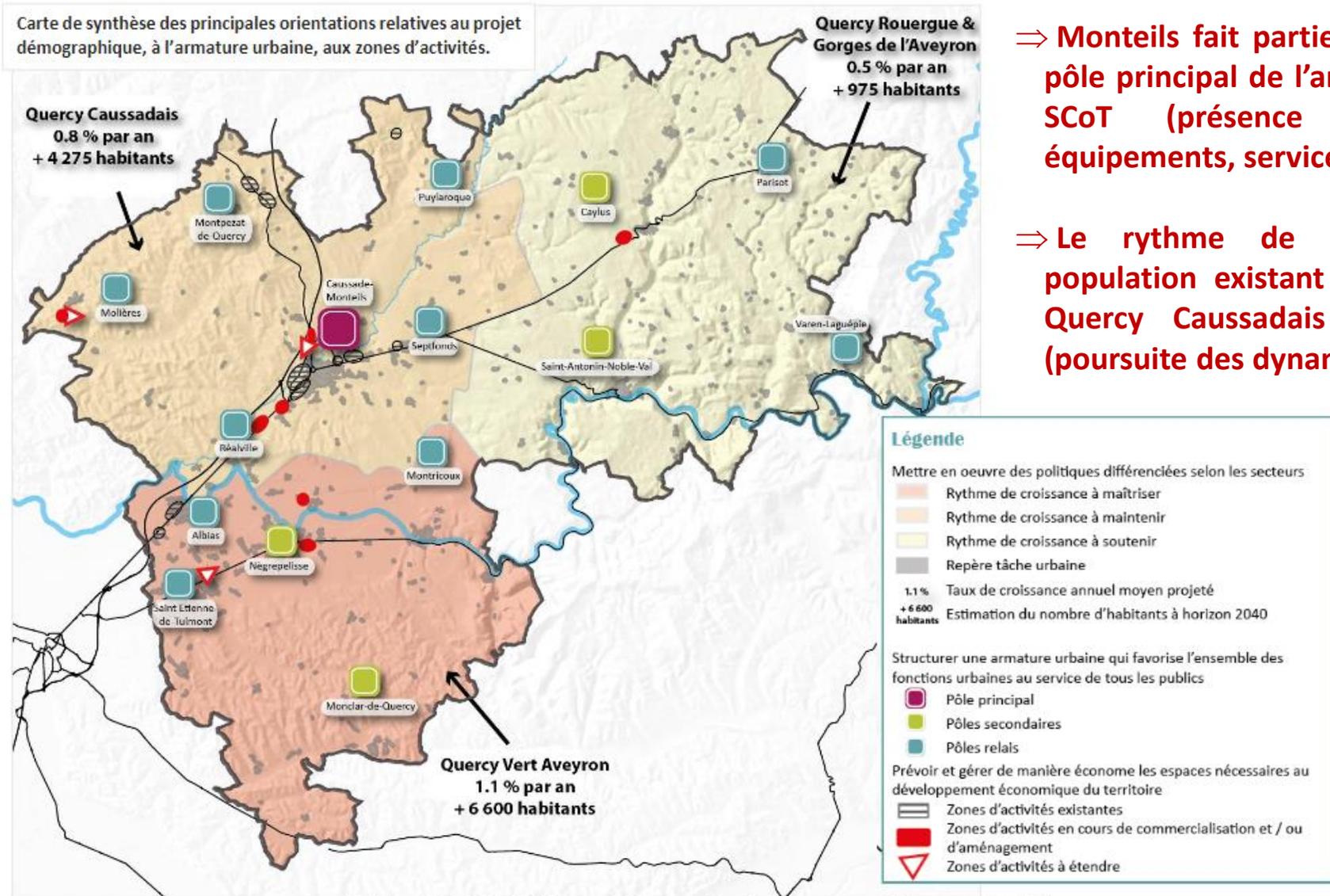
Les espaces agricoles du Nord sont globalement **gérés de manière intensive**. Ces grandes parcelles laissent peu de place à l'expression de la flore spontanée et de la faune, et offrent peu de corridors écologiques.

De grands axes routiers traversent la commune, créant une rupture de la trame verte et sont source de collisions avec la faune sauvage.

Les conclusions de l'état initial concernant les milieux naturels sur la commune de Monteils aboutissent aux préconisations suivantes, par ordre de priorité :

- **Préserver les noyaux de biodiversité patrimoniale : la ZNIEFF dans son ensemble, les boisements et l'ENS ainsi que les milieux naturels attenants afin de permettre des flux biologiques plus importants.**
- **Éviter l'étalement de l'urbanisation** : les zones déjà urbanisées morcellent le paysage et créent des ruptures de la continuité écologique. La densification des zones urbanisées et non l'étalement de celles-ci permettrait de préserver les milieux naturels attenants et leurs fonctionnalités.
- **Conserver ou restaurer les corridors et lieux de biodiversité principaux** : les petits boisements, les haies, arbres isolés et alignements d'arbres assurent leur rôle de corridors écologiques. Ces milieux sont très localisés sur la commune et devront être préservés.
- Les cours d'eaux ainsi que leurs milieux attenants sont plus ou moins bien structurés (ripisylve très faible pour le ruisseau des Marguerittes). Autant que les haies, les ripisylves sont essentielles dans l'agrosystème pour lutter contre l'érosion des berges et la pollution liée au ruissellement. La restauration de ces milieux rivulaires serait un plus au niveau fonctionnel et écologique.
- **Conserver les agrosystèmes extensifs** : ces milieux correspondent aux espaces bocagers, caractérisés par des prairies entrecoupées de haies. Ils constituent des habitats favorables à plusieurs espèces remarquables. Ce type de milieu, assez présent au Sud et à l'Est de la commune devra être préservé. De plus, un effort pourra être conduit afin restaurer des zones bocagère (plantation d'arbres, de haies...) au niveau des agrosystèmes intensifs du Nord du territoire.

III - Dynamiques



Réalisation : E2D – Février 2020. Source : BD Topo, questionnaire aux communes relatif aux zones d'activités

⇒ Monteils fait partie avec Caussade du pôle principal de l'armature urbaine du SCoT (présence des principaux équipements, services, commerces, ...).

⇒ Le rythme de croissance de la population existant sur l'ensemble du Quercy Caussadais est à maintenir (poursuite des dynamiques en cours).

La commune compte **1 361 habitants en 2017**, elle en comptait 1 249 en 2007. Sa densité est de **113 hab / km²**.

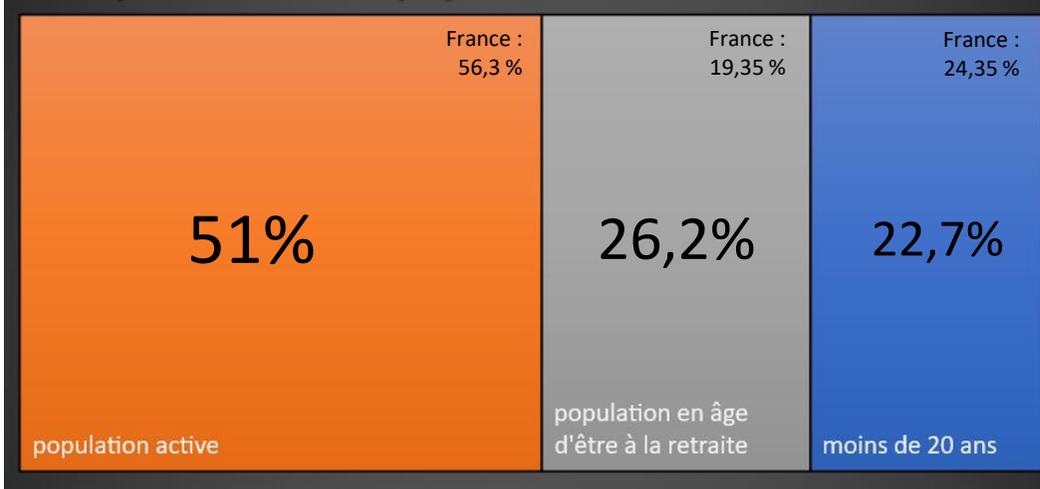
Sa population était ainsi répartie en 2017 :

- 309 personnes ont moins de 20 ans
- 694 personnes sont âgées de 20 à 64 ans
- 357 personnes sont âgées de 65 ans ou plus

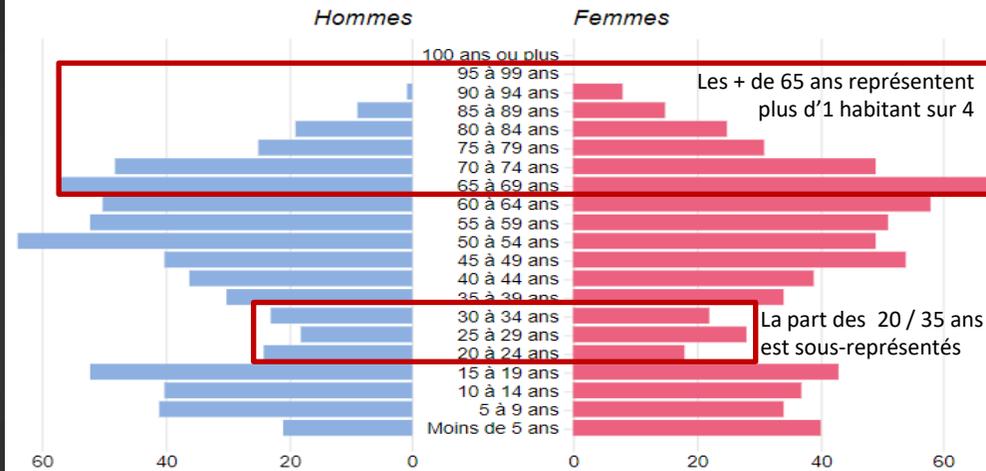
Comparatif de densités

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Monteils : 113 | Communauté de Communes : 51 |
| Caussade : 150 | France : 105 |

Répartition de la population de Monteils en 2017



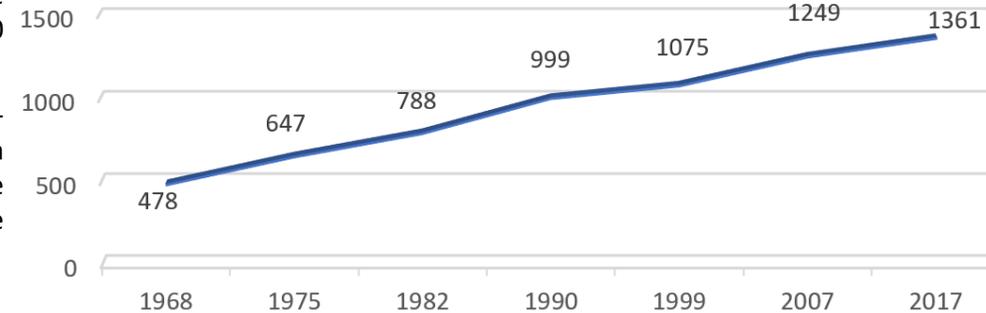
Pyramide des âges



La population de Monteils est en augmentation constante depuis 1968. Cette augmentation est considérable puisque la population a quasiment triplée sur les 50 dernières années.

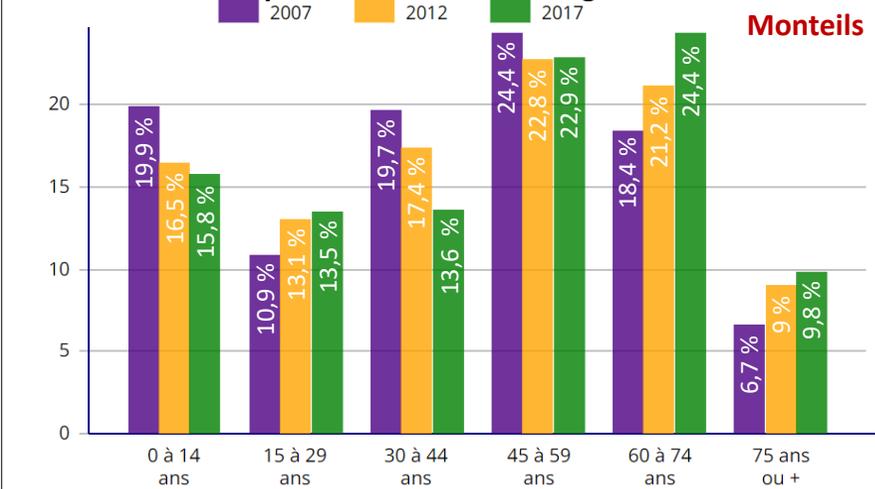
La part des moins de 20 ans est très légèrement sous-représentée sur la commune (- 1,65 % par rapport à la moyenne nationale), à l'inverse les personnes en âge d'être à la retraite sont sur-représentés (+ 6,85 %) au détriment de la population en âge de travailler, qui représente un peu plus de 50 % des habitants. Le territoire a donc une dynamique positive, mais présente un vieillissement de sa population.

Evolution de la population de 1968 à 2017



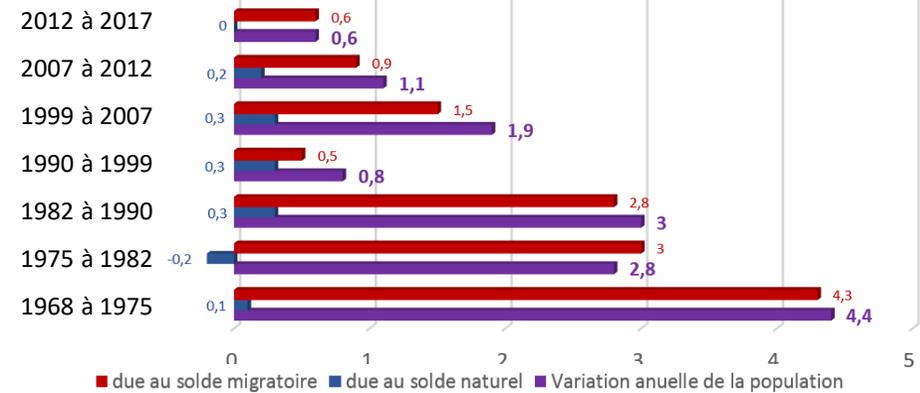
Entre 2007 et 2017 Monteils a gagné 112 habitants, soit environ 11 habitants par an.

Evolution de la population par tranche d'âge entre 2007 et 2017



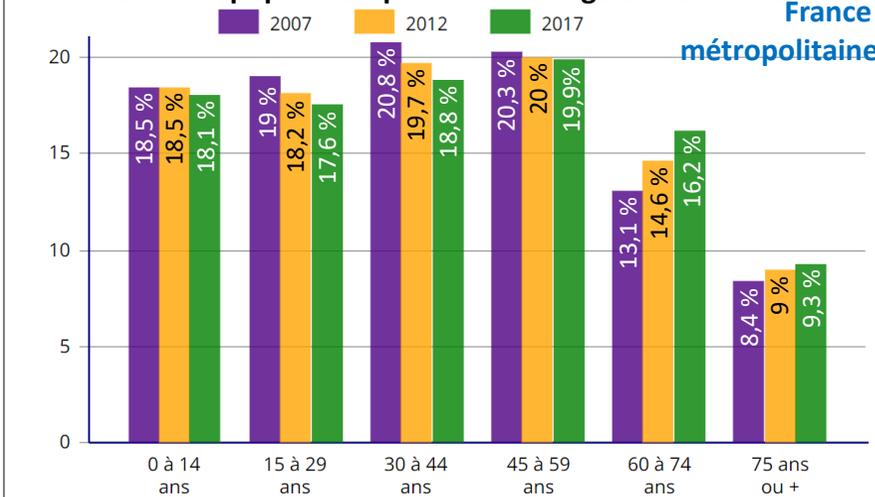
=> Entre 2007 et 2017 on observe sur la commune un vieillissement marqué de la population avec une baisse générale des parts de la population jeune (- de 15 ans : - 4,1 %; 30 à 44 ans : -6,1 %) au profit de la population la plus âgées (+ de 65 ans : + 9,1 %).

Variation de la population annuel (en %) par période suivant les soldes naturel et migratoire entre 1968 et 2017



=> Sur la même période sur le territoire national, on observe une évolution qui présente une certaine similarité, avec une baisse légère de toutes les parts de population en dessous de 60 ans, au profit d'une augmentation significative de la population la plus âgée (+1,7%).

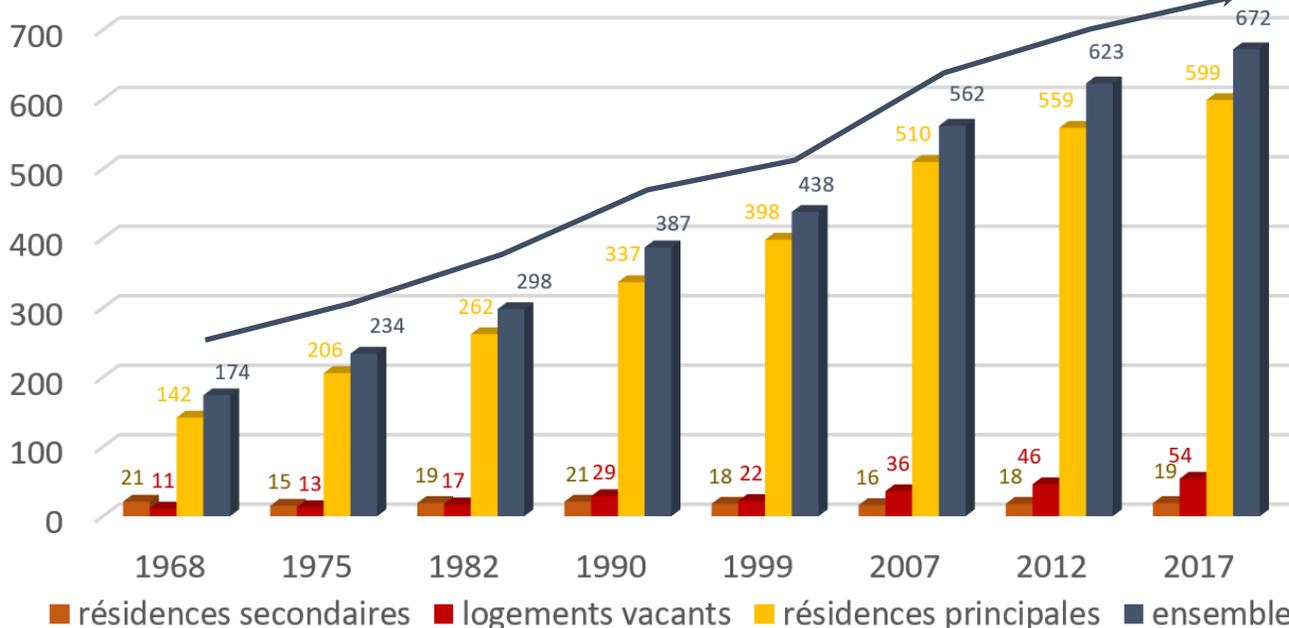
Evolution de la population par tranche d'âge entre 2007 et 2017



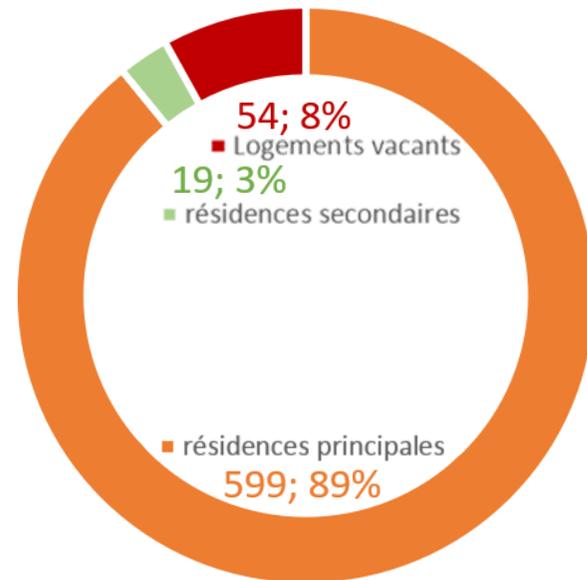
Taux de natalité et taux de mortalité annuel moyen pour 1000 habitants



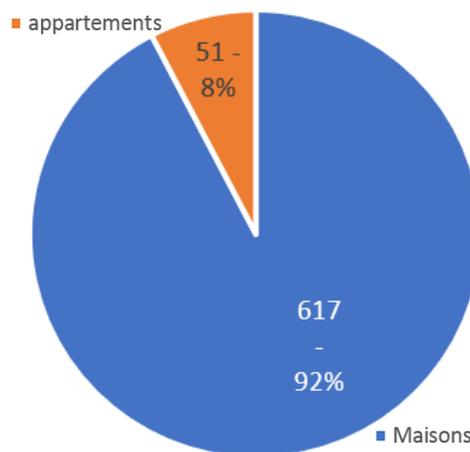
Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2017



Répartition des logements par catégorie en 2017



Part des maisons et des appartements en 2017



En 2017, on compte **672 logements** au total sur la commune dont **599 en résidences principales** (89,1%), plus de $\frac{3}{4}$ sont occupés par des propriétaires (75,6 %) et un $\frac{1}{5}$ par des locataires (22 %). **La commune dispose d'assez peu de logements collectifs** (51 appartements répertoriés en 2017, soit 7,6 % du parc) **et de logements sociaux : 9 au chemin du petit bois** (1 T5, 5 T4 et 3 T3 réalisés entre 2000 et 2009) **et 8 chemins des lacs**. **85,4 % des résidences principales disposent de 4 pièces ou plus.**

On dénombre **19 résidences secondaires** (2,9 % du parc), ce qui est très peu, cette part se réduit d'ailleurs avec le temps, car le nombre de résidences secondaires avoisine les 20 logements depuis 1968, par contre le parc global a considérablement augmenté.

La part de logements vacants a, à l'inverse, tendance à s'accroître de manière significative, avec 5 fois plus de logements en 2017 qu'en 1968 (54 contre 11), et une augmentation de 50 % sur la dernière décennie. Ces 54 logements recensés représentent 8 % du parc. Ce constat montre que certains logements anciens sont « délaissés » au profit de constructions récentes (coût de la réhabilitation jugé trop important, recherche de logements avec terrains, ...).

Comme indiqué page précédente, la commune dispose de très peu de logements sociaux : **17 en tout, soit 2,8 % du parc des résidences principales.**

=> Au regard de la situation de la commune dans l'agglomération Caussadaise, et en référence au Plan Départemental de l'Habitat, **l'Etat recommande que la part des logements HLM représente au moins 6 % des nouvelles résidences principales.**

D'autre part, Monteils bénéficie des dispositifs et outils suivants concernant l'habitat :

Le Plan Départemental de l'Habitat

PDH approuvé le 26 janvier 2018 pour une durée de 6 ans

Objectifs :

- 1 - La sécurisation des parcours résidentiels en accession comme en locatif dans le public comme dans le privé
- 2 - La sécurisation de la trajectoire de développement des territoires
- 3 - La reconnaissance de la diversité des enjeux habitat des territoires du Tarn et Garonne

=> Une hypothèse globale de très léger fléchissement du développement démographique, avec environ **3 500 habitants supplémentaires par an et un besoin en résidences principales de 1 900 logements / an.**

=> Volonté de **réduire la parc vacant** (de 9 % à 7 %)

=> Produire **1 700 logements neufs / an**

=> **21 % de ce scénario est prévu que le Pays Midi-Quercy (750 habitants / an).**

=> Cela représente **140 résidences principales supplémentaires / an, pour la CC Quercy Caussadais (20% en résorption de la vacance, 80% en constructions neuves).**

=> La consommation estimée pour le Quercy Caussadais est de 11 ha (40% en moins que la période 2009-2013).

L'OPAH Pays Midi-Quercy

Mise en place en novembre 2018 pour une durée de 3 ans

Objectifs : Lutter contre l'insalubrité, contre la précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile grâce aux travaux adaptés à la perte d'autonomie.

=> Objectif global (sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy) de rénovation de 345 logements, dont 303 logements propriétaires et 45 logements propriétaires bailleurs.

Opération Bourgs-centres Caussade et Monteils

Contrat cadre 2018-2021

Objectifs : Agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes de Caussade, et Monteils vis-à-vis de leur bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie / des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales

=> Enjeux identifiés à l'issue du diagnostic (traduites en fiches actions) :

- Créer une continuité des zones d'habitat de part et d'autre de la RD 926 pour mieux structurer l'entrée de ville et renforcer le cœur du bourg de Monteils;
- Créer un réseau de circulations douces sécurisé en reliant le quartier du lycée au village ;
- Mieux traiter l'interface entre « ville et campagne », en utilisant les éléments naturels ;
- Assurer la cohérence des aménagements avec Caussade, en assurant une continuité visuelle des traitements urbains.

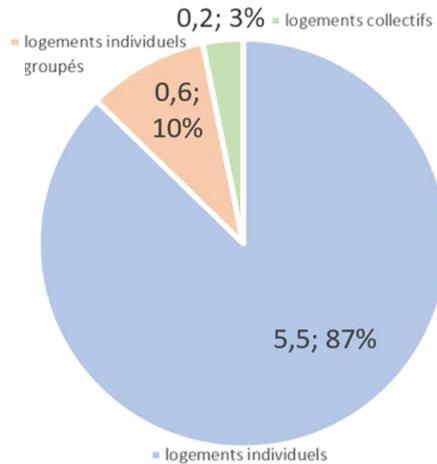
Entre 2009 et 2018, à Monteils :

=> 63 nouveaux logements, d'une surface moyenne de 121 m², dont :

- 55 logements individuels, d'une superficie moyenne de 123 m²,
- 6 logements individuels groupés (lotissements), d'une superficie moyenne de 103 m²,
- 2 logements collectifs, d'une superficie moyenne de 49 m².

=> 9,4 % du parc de logements a été réalisé sur la dernière décennie.

Moyenne annuelle des nouveaux logements par catégorie, de 2009 à 2018

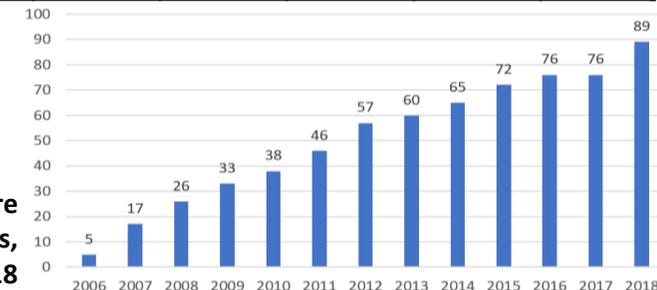


| Année | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Logements individuels | 7 | 5 | 8 | 11 | 3 | 5 | 3 | 4 | 0 | 9 |
| <i>Surface en m² / logement</i> | 106 | 137 | 129 | 123 | 122 | 99 | 169 | 114 | / | 128 |
| Logements individuels groupés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 4 |
| <i>Surface en m² / logement</i> | / | / | / | / | / | / | 88 | / | / | 111 |
| Logements collectifs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Surface en m² / logement</i> | / | / | / | / | / | / | 98 | / | / | / |
| TOTAL LOGEMENTS | 7 | 5 | 8 | 11 | 3 | 5 | 7 | 4 | 0 | 13 |
| <i>Surface en m² / logement</i> | 106 | 137 | 129 | 123 | 122 | 99 | 126 | 114 | / | 123 |

Moyenne annuelle sur la dernière décennie :

- Logements individuels : 5,5
- Logements individuels groupés : 0,6
- Logements collectifs : 0,2
- **Total logements : 6,2**

Evolution cumulée, du nombre de nouveaux logements neufs, entre 2009 et 2018



Calcul des besoins en logements engendrés à Monteils entre 2007 et 2017

| | 2007 | 2017 | Evolution 2007 / 2017 |
|---------------------------------------|---|-------|--|
| Nombre de personnes par ménage | 2,4 | 2,3 | -0,1 |
| Population des résidences principales | 1 249 | 1 361 | 112 |
| Nombre de résidences principales | 510 | 599 | 89 |
| Nombre de résidences secondaires | 16 | 19 | 3 |
| Nombre de logements vacants | 36 | 54 | 18 |
| Total des logements | 562 | 672 | 110 |
| Logements construits | Données SITADEL (logements commencés 2007 - 2017) | | 71 |
| | | | Besoins engendrés (nbre de logements) |
| RENOUVELLEMENT (A) | logements construits - variation du nombre de logements 2007 - 2017 | | -39 |
| VARIATION (B) | Evolution résidences secondaires + évolution logements vacants | | 21 |
| DESSERREMENT (C) | (population 2007 / nbr pers par logement 2017) - nbr résidence principales 2007 | | 33 |
| POINT MORT | A + B + C | | 15 |
| EFFET DEMOGRAPHIQUE | Point mort - logements construits | | -56 |

Calcul des besoins en logements engendrés à Monteils entre 2007 et 2017

Renouvellement (A) : C'est la vie du parc en dehors de la construction neuve. Il permet de déterminer le nombre de logements renouvelés. Les valeurs positives expriment une augmentation du besoin en logements (situation de logements ayant changés d'usage parc insalubre, ...), une valeur négative exprime une diminution de ce besoin.

Sur Monteils => entre 2007 et 2017 le renouvellement a engendré **un excédent de 39 logements**,

Variation (B) : il s'agit de déterminer le poids des résidences secondaires et de la vacance sur la période considérée (diminution ou renforcement).

Sur Monteils => entre 2007 et 2017 **un renforcement de la vacance et des résidences secondaires de 21 logements**,

Desserrement (C) : il s'agit de déterminer le besoin en résidences principales à créer afin de prendre en compte l'évolution du nombre de personnes par ménage. En effet, si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants.

Sur Monteils => entre 2007 et 2017 **un desserrement lié à la baisse du taux d'occupation qui génère un besoin de 33 logements**,

Point mort (A + B + C) : il s'agit de déterminer le besoin en logement permettant le maintien théorique de l'effectif de population. Le point mort est le seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur la période considérée.

Sur Monteils => entre 2007 et 2017 **le maintien théorique de l'effectif de population nécessitait la création de 15 logements**.

Effet démographique : il s'agit de déterminer la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de la population. Il est donc égal à la différence entre le point mort et le nombre de logements construits.

Sur Monteils on assiste à un développement démographique => entre 2007 et 2017 la création de 71 nouveaux logements a permis d'absorber le point mort et laisse un gain de 56 logements.

Situation en 2007

1 249 habitants

2,4 personnes par logement

562 logements :

- 510 résidences principales (90,8 %)
- 16 résidences secondaires (2,8 %)
- 36 logements vacants (6,4 %)

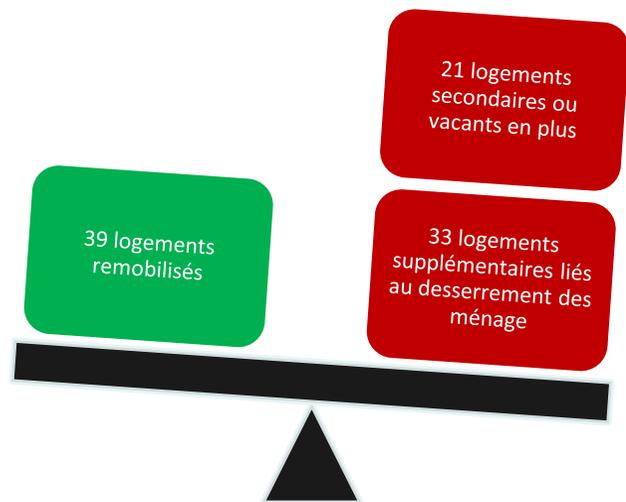
Situation en 2017

1 361 habitants

2,3 personnes par logements

672 logements :

- 599 résidences principales (89,1 %)
- 19 résidences secondaires (2,8 %)
- 54 logements vacants (8,1 %)



=> 15 logements nécessaires pour le maintien de la population

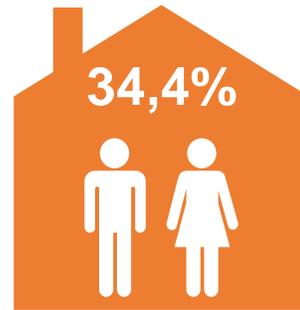
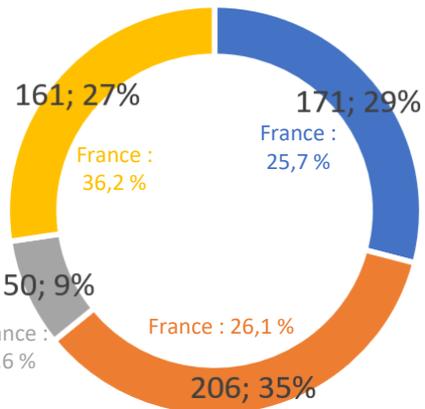
15 logements nécessaires pour le maintien de la population

71 logements neufs ont été construits sur la période

→ Gain de 56 logements, ce qui a engendré un développement démographique

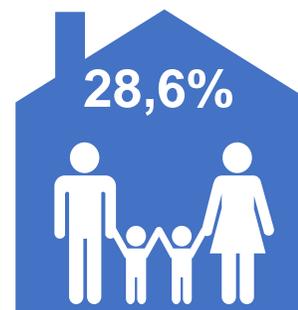
Sur la base de ces données, et des objectifs de la commune, il s'agira d'identifier les besoins futurs.

Composition des ménages



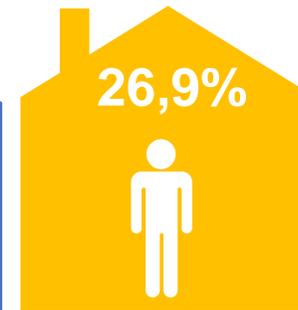
206 ménages sont composés de couples sans enfant

(soit 413 personnes représentant 30,7 % de la population)



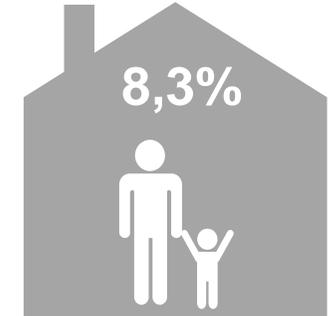
171 ménages sont composés de familles avec enfant(s)

(soit 644 personnes représentant 47,9 % de la population)



161 ménages sont composés d'une personne

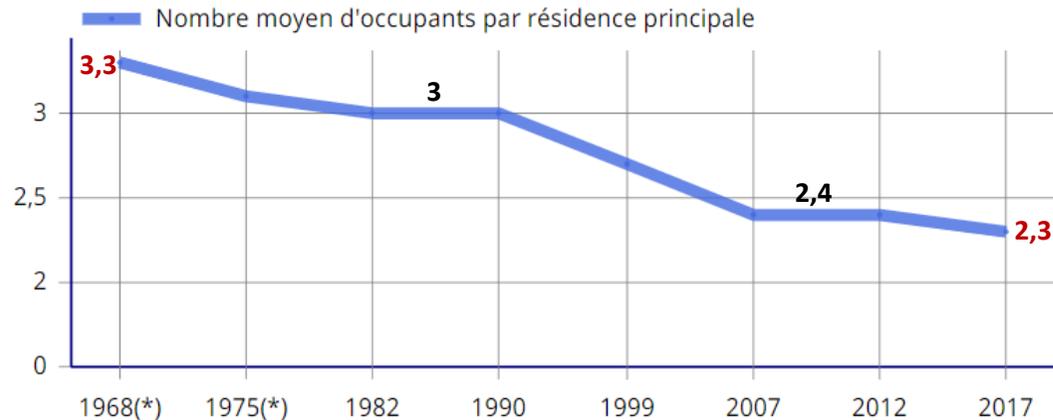
(soit 161 personnes représentant 12 % de la population)



50 ménages sont composés de familles monoparentales

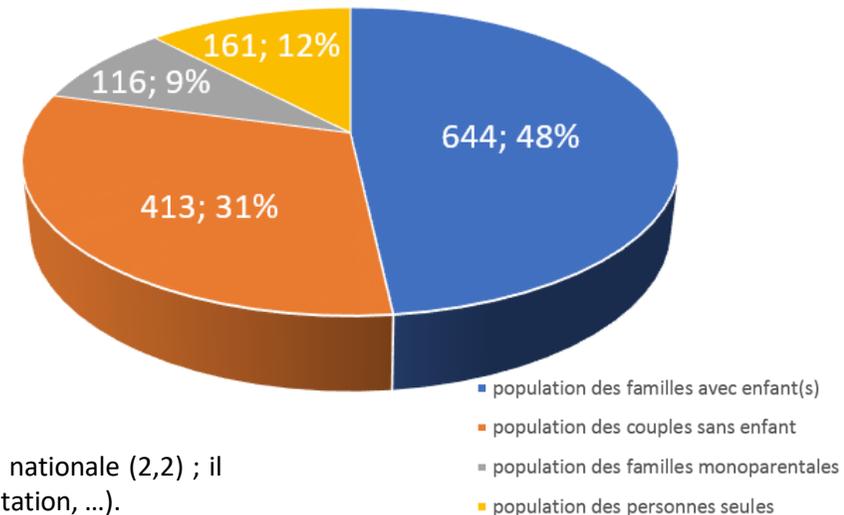
(soit 116 personnes représentant 8,6 % de la population)

Evolution de la taille des ménages de 1968 à 2017



Le nombre de personnes par logement est de 2,3 en 2017, ce chiffre est conforme à la moyenne nationale (2,2) ; il est en décroissance continue, et est lié aux structures familiales nouvelles (phénomène de décohabitation, ...).

Répartition de la population suivant la composition des ménages



Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017



Artisans, commerçants, chefs d'entreprise : 65 personnes
(50 en 2007)



Cadres : 30 personnes
(35 en 2007)



Professions intermédiaires : 136 personnes
(81 en 2007)



Employés : 186 personnes
(200 en 2007)



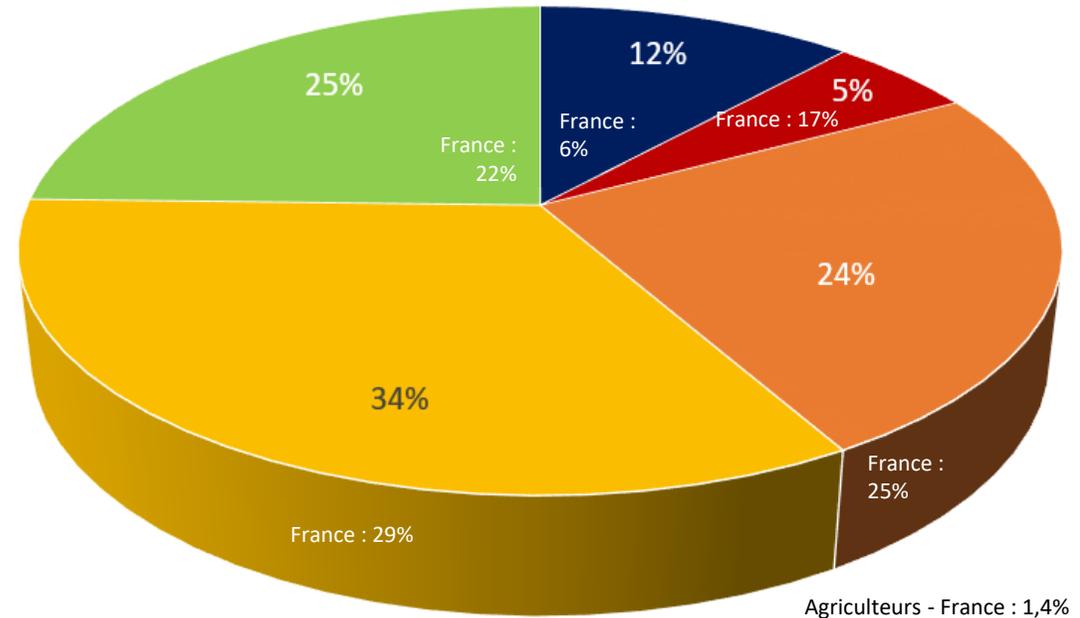
Ouvriers : 136 personnes
(181 en 2007)



Agriculteurs exploitants : Aucun
(8 en 2007)

En 2017, pour la population active de 15 à 64 ans, par rapport aux données nationale :

- Les parts des **professions intermédiaires**, et **ouvriers** sont assez conformes à la moyenne nationale (en très léger retrait),
- Les **artisans, commerçants, chefs d'entreprises** et **employés** sont sur-représentés,
- Les **cadres** sont particulièrement sous-représentés.

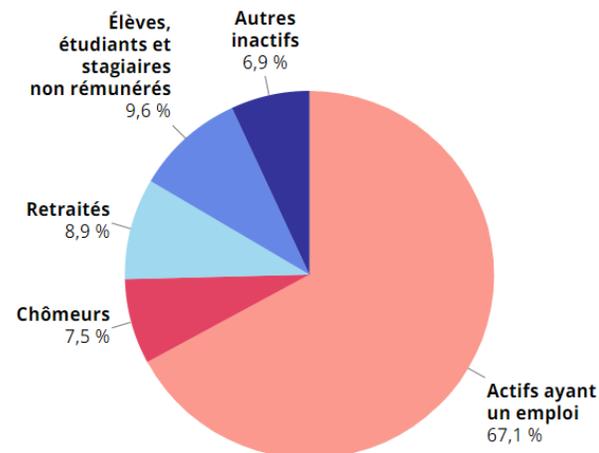


En comparaison de l'année 2007 :

- La part des **professions intermédiaires**, et dans une moindre mesure, des **artisans, commerçants, chefs d'entreprises** ont significativement augmentée,
- Les part des **cadres** et des **employés** est restée stable dans la population,
- La part des **ouvriers** a fortement diminuée,
- La part des **agriculteurs exploitants** (situés sur la commune) a quant à elle disparue.

Répartition de la population en âge de travailler suivant le type d'activité en 2017

| Population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans) | | | | |
|--|---|--|---|--|
| 789 (770 en 2007) | | | | |
| Actifs | | Inactifs | | |
| 589 (74,6 %) (71,8 % en 2007) | | 200 (25,4 %) (28,2 % en 2007) | | |
| Actifs ayant un emploi 529 (67,1 %) (63,8 % en 2007) | Chômeurs 59 (7,5 %) (8 % en 2007) | Élèves et étudiants 76 (9,6 %) (6,2 % en 2007) | Retraités (moins de 65 ans) 70 (8,9 %) (14,1 % en 2007) | Autres inactifs 54 (6,9 %) (7,9 % en 2007) |



La commune comprend en 2017 une **population active de 589 personnes**, soit 529 personnes qui ont un emploi et 59 personnes qui en recherchent un. **La part des actifs s'est significativement renforcée sur les 10 dernières années, puisqu'elle a gagné près de 3 %**. 364 emplois sont recensés sur la commune, contre 348 en 2007. De plus, le nombre des actifs ayant un emploi est passé de 498 personnes en 2007 à 541 en 2017. **La part des habitants ayant un emploi a donc gagné 3,3 % sur les 10 dernières années.**

Plus de 70 % des actifs ayant un emploi disposent d'emplois salariés stables (CDI). La part des actifs non salariés est significative à Monteils, avec environ près d'un actif sur 5 qui est indépendant ou employeur.

=> **La commune connaît une situation de l'emploi favorable, qui s'améliore depuis 2007, que l'on observe la part des actifs ou le taux de chômage (10,1 %, au sens du recensement, contre 10,8 % pour la moyenne du département).** Les caractéristiques de l'emploi sont donc bonnes, et sont essentiellement liées à la proximité de pôles d'emplois localisés sur la commune, et sur Caussade. La part des emplois non stables et précaires reste globalement faible.

Statut et condition d'emploi de la population active ayant un emploi en 2017

| Actifs ayant un emploi : 542 | | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Salariés : 443 (82,15 %) | | | | | Non salariés : 97 (17,85 %) | | |
| CDI 380 (70,4 %) | CDD 39 (7,3 %) | Intérim 12 (2,2 %) | Emplois aidés 3 (0,6 %) | Apprentissage 9 (1,7 %) | Indépendants 61 (11,3 %) | Employeurs 36 (6,55 %) | Aides familiaux 0 (0%) |

Une évolution démographique supérieure à la moyenne nationale sur la dernière décennie

- **1 361 habitants** en 2017,
- **112 habitants** supplémentaires depuis 2007,
- Un taux de variation de **0,9 %** par an (0,55 % pour la France),
- Une densité de **113 hab / km²**,
- **Des soldes naturels et migratoires quasiment toujours positifs** depuis 1968, mais une évolution largement due **au solde des entrées / sorties**.



Composition des ménages : une population essentiellement composée de familles avec enfants, en âge de travailler

- **48%** de la population correspond à **des familles avec enfants**,
- **58 %** de la population est en **âge de travailler**,
- **2,3 personnes par logement**,
- **75,6 % des ménages sont propriétaires** de leurs logements (résidences principales),
- **22,7 %** de personnes de **moins de 20 ans**,
- Une **sous représentation des 15-30 ans** au profit **des personnes de + de 65 ans**,
- **161 ménages composés de personnes seules** : 12 % (mais 15,3% en France).



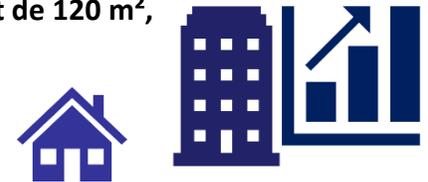
Une dynamique de l'emploi favorable, qui se tourne vers le tertiaire

- **364 emplois** recensés sur la commune,
- **Population active de 598 personnes** (2,8 % de plus qu'en 2007),
- **Taux de chômage de 7,5 %**
- Les artisans, commerçants et employés sont sur-représentés,
- La part des ouvriers a fortement diminuée,
- La part des agriculteurs (exploitants situés sur la commune) a quant à elle disparue.

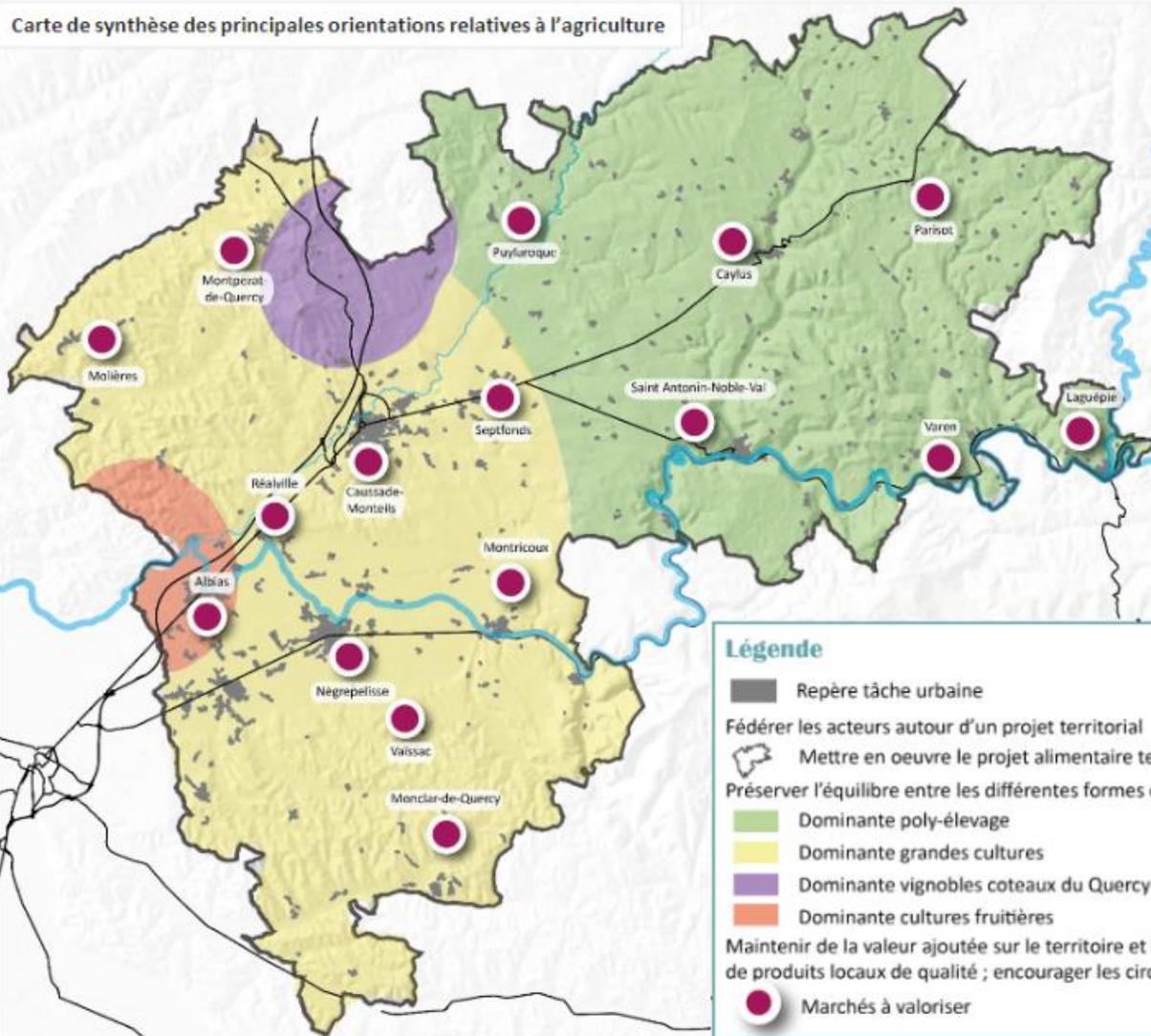


Un parc de logements qui s'inscrit dans la logique d'évolution du développement démographique

- **63 nouveaux logements** entre 2009 et 2018 (SITADEL - logements commencés),
- **Une moyenne de 9 logements par an** entre 2007 et 2017 (INSEE),
- **87%** de ces nouveaux logements sont **individuels**, la **surface moyenne des logements neufs** réalisés sur la période **est de 120 m²**,
- **Près de 10 % du parc de logements a été réalisé sur la période** (en construction neuve),
- **89 % du parc correspond à des résidences principales**,
- **Une part des logements en collectif (appartements) qui passe de 5,8 % à 7,6 %** du parc en 10 ans (2007 / 2017),
- **54 logements vacants** en 2017 (8 % du parc), peu de résidences secondaires (une vingtaine).



IV - Activités



Réalisation : E2D – Février 2020.

Sources: BD Topo, Registre parcellaire graphique, Diagnostic « Les circuits courts de commercialisation en Pays Midi Quercy

⇒ Monteils est repérée comme un espace assez urbanisé (tache urbaine bien représentée sur sa partie sud)

⇒ la partie nord du territoire communal est à dominante agricole avec de grandes cultures.

⇒ Le SCoT vise à renforcer les circuits courts (production / consommation sur le territoire).

Exploitations et bâtiments agricoles en 2018

| | 1988 | 2000 | 2010 |
|---|------|------|------|
| Nombre d'exploitations agricoles | 34 | 22 | 18 |
| Superficie agricole utilisée des exploitations communales (ha) * | 584 | 499 | 538 |
| Superficie en terres labourables (ha) | 350 | 338 | 430 |
| Superficie en cultures permanentes (ha) | 3 | 2 | / |
| Superficie toujours en herbe (ha) | 230 | 157 | 107 |
| Cheptel (en unité de gros bétail) ** | 477 | 156 | 188 |

Malgré une forte diminution du nombre d'exploitants, l'activité agricole reste une activité majeure du territoire. Ainsi en 2010 :

- le nombre d'exploitations a été divisé par 2 depuis 1988, on comptait en 2010 18 exploitants, **16 établissements actifs en 2016** (donnée INSEE).
- la SAU des exploitations communales est restée cependant stable avec 538 hectares en 2010,
- le cheptel a été divisé par plus 2 depuis 1988, l'élevage est une activité agricole en difficulté.

Superficie totale de la commune : 1 208 ha

Superficie agricole utilisée (SAU 2010) : 538 ha (44,5 %)

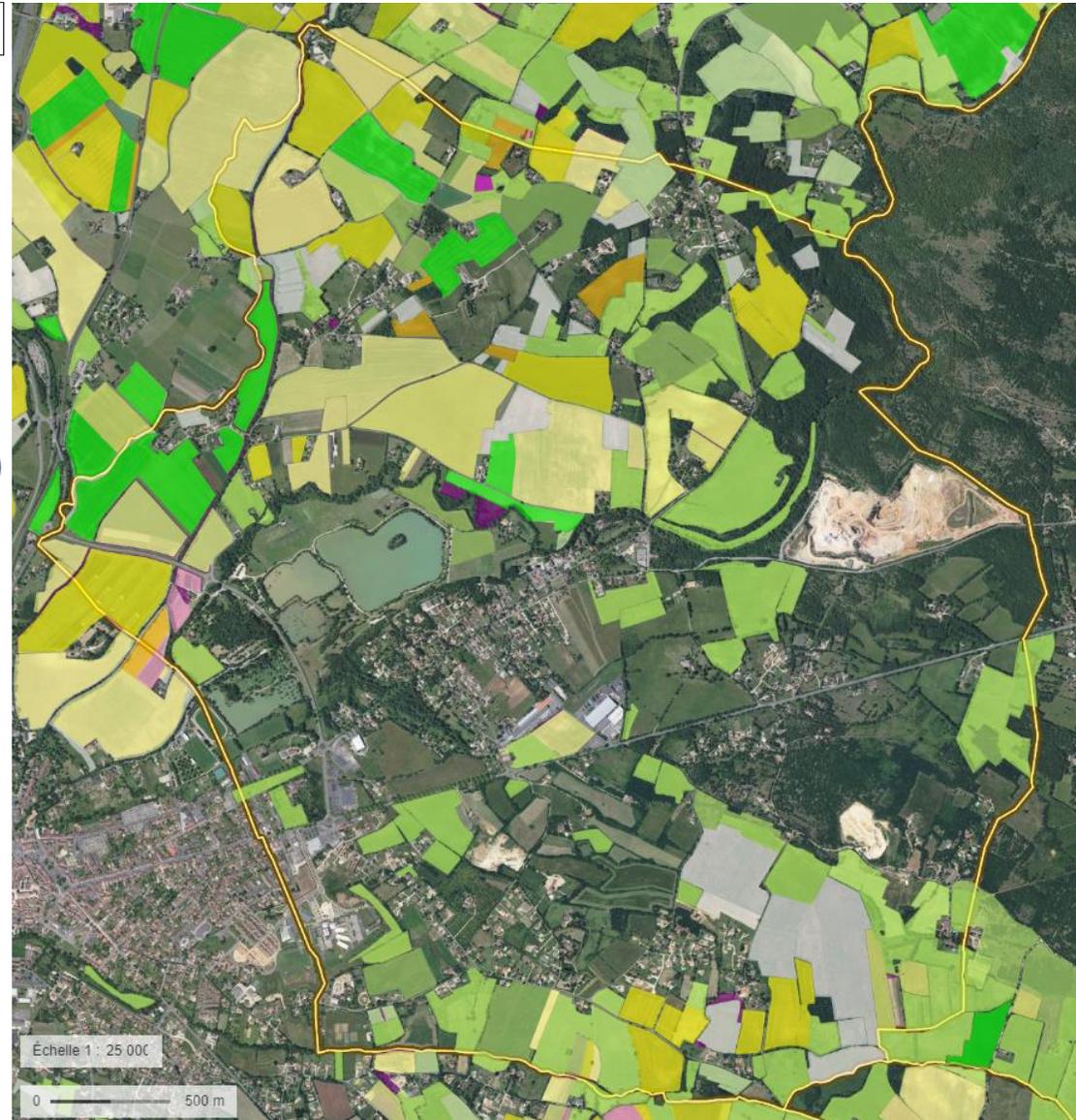
* Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées des exploitations agricoles de la commune.

** Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).



Terres cultivées et type de culture en 2018

| Surfaces cultivées par ordre d'importance | ha | |
|---|------------|-------------------------------------|
| Prairies | 145,6 | Blé tendre |
| Blé tendre | 96,8 | Maïs grain et ensilage |
| Jachères | 62,5 | Orge |
| Tournesol | 61,3 | Autres céréales |
| Maïs | 39,4 | Colza |
| Luzerne | 35,8 | Tournesol |
| Orge | 20,9 | Autre oléagineux |
| Fèverole | 5,6 | Protéagineux |
| Plantes fourragères | 3,6 | Plantes à fibres |
| Sorgho | 3,6 | Semences |
| Divers | 3,2 | Gel (surface gelée sans production) |
| Surfaces pastorales | 2,5 | Gel industriel |
| Pommes de terre | 2 | Autres gels |
| Soja | 1,3 | Riz |
| Vignes | 0,5 | Légumineuses à grains |
| TOTAL | 485 | Fourrage |
| | | Estives et landes |
| | | Prairies permanentes |
| | | Prairies temporaires |
| | | Vergers |
| | | Vignes |
| | | Fruit à coque |
| | | Oliviers |
| | | Autres cultures industrielles |
| | | Légumes ou fleurs |
| | | Canne à sucre |
| | | Arboriculture |
| | | Divers |



En 2018, 40,15 % de la commune est déclarée par les agriculteurs comme ayant un usage agricole.

=> Plus de la moitié est cultivée pour du blé, tournesol, maïs, luzerne et orge.

=> Près d'un tiers de ces surfaces correspond à des prairies.

L'élevage en 2018

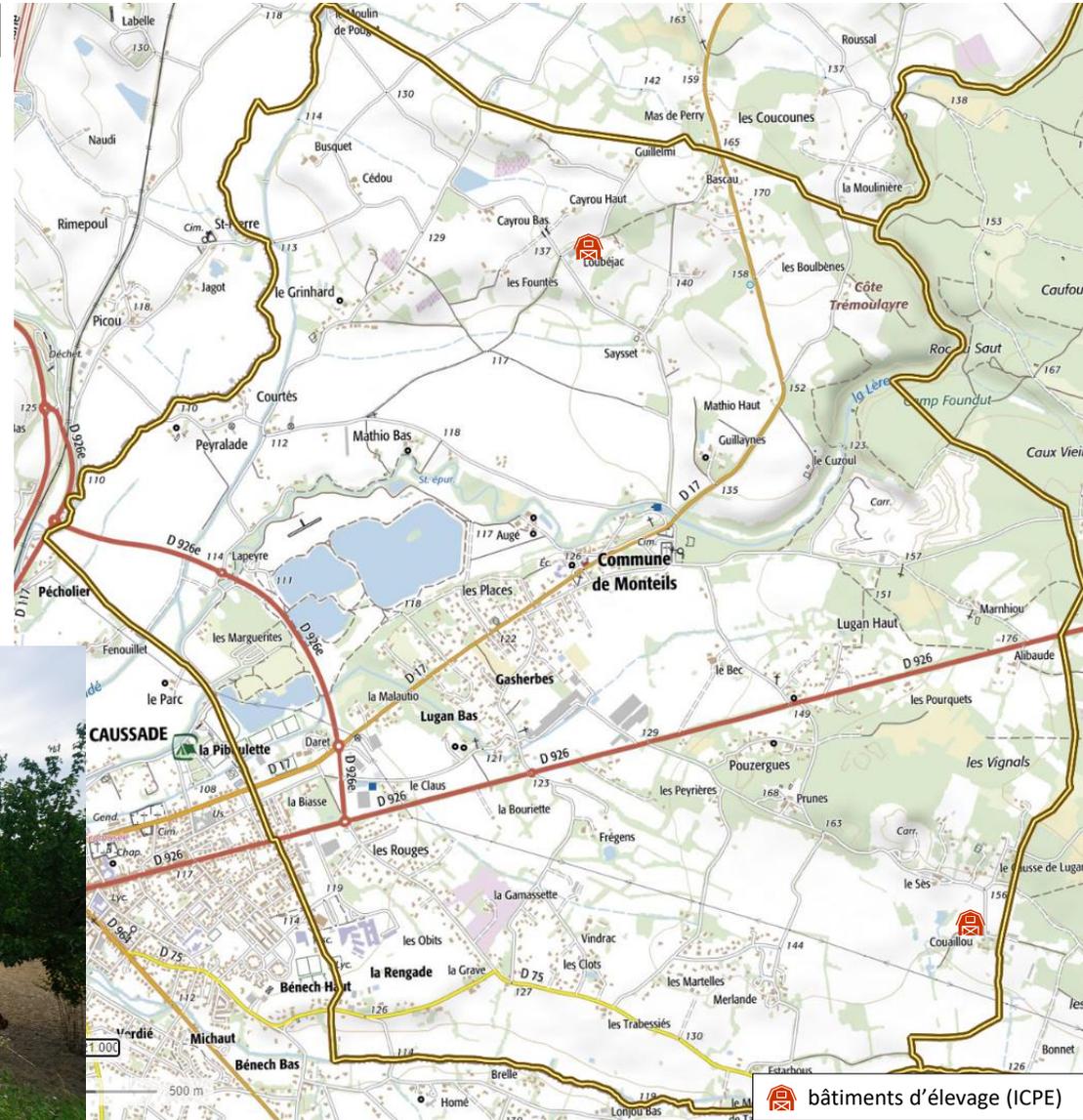
L'élevage est en fort déclin sur le territoire, en effet **le cheptel en 2010 ne représente plus que 40 % de celui de 1988**. On compte aujourd'hui deux installations classées liées à l'élevage sur Monteils :

| Raison Sociale | Régime | Rubrique | Adresse | N° SIRET | Libellé NAF |
|-----------------|--------|----------|--------------------------|----------------|-----------------------------|
| BESSIERE Gilles | D | 2011-3 | 70 CHEMIN DE LOUBEJAC | 39297888800023 | Culture et élevage associés |
| EARL SEKAP | D | 2011-3 | 0124 CHEMIN DU COUAILLOU | 79452154200017 | Élevage de volailles |

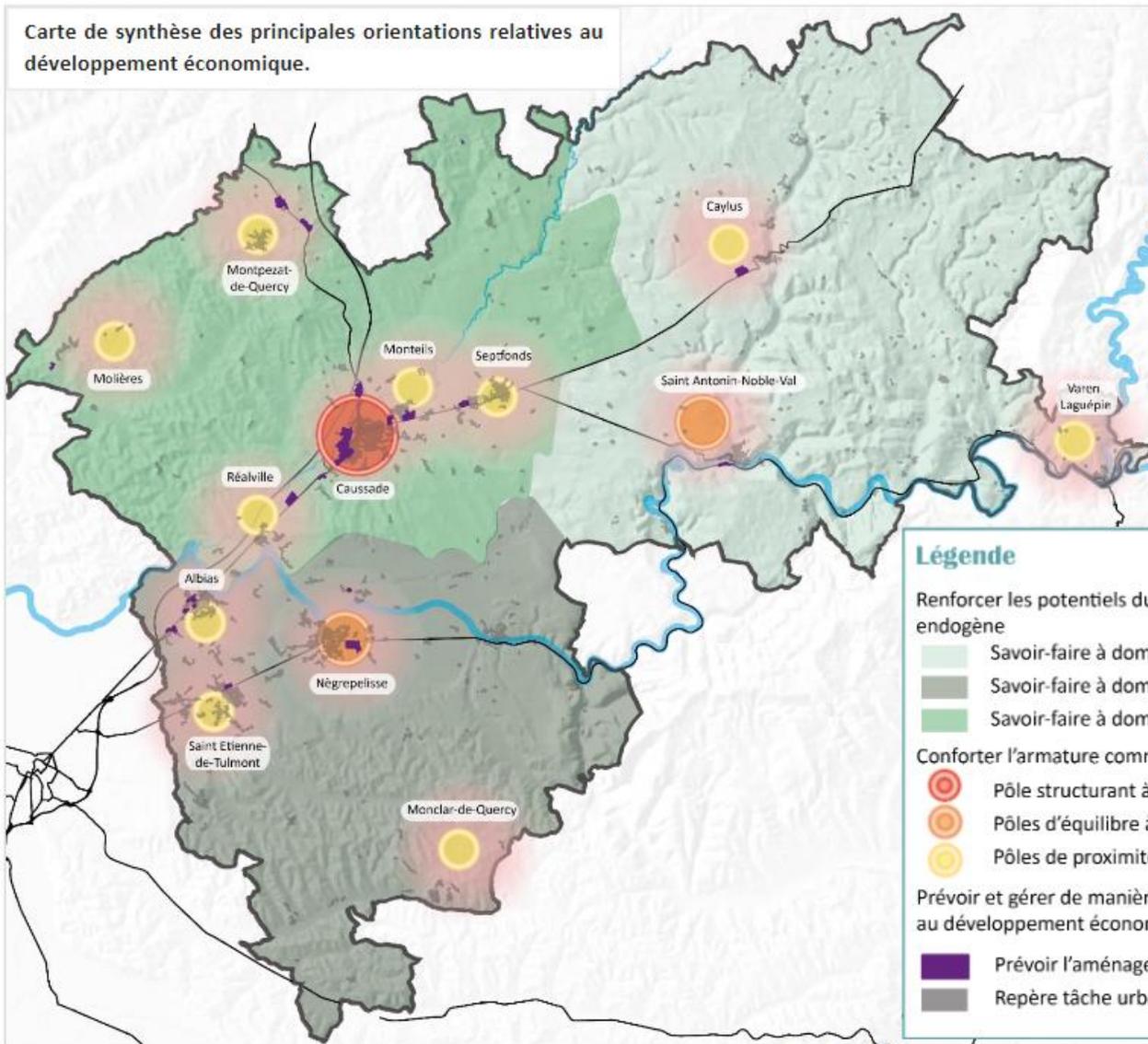
Pour rappel, l'implantation de bâtiments d'élevage est interdit à moins de 50 ou 100 mètres de toute habitation occupée par un tiers en fonction de la taille (réglementation ICPE la plus contraignante ou non ICPE). **Pour un tiers il est interdit de construire à moins de 50 mètres (exploitation sous le régime sanitaire départemental) ou 100 mètres (ICPE) d'un bâtiment d'élevage.**

La commune est d'autre part incluse dans les aires de production des **Indications Géographiques Protégées (IGP)** suivantes :

- Agneau de l'Aveyron,
- Agneau du Quercy,
- Canard à foie gras du Sud-ouest,
- Comté Tolosan,
- Jambon de Bayonne,
- Melon du Quercy,
- Porc du Sud-ouest,
- Pruneau d'Agen.



Carte de synthèse des principales orientations relatives au développement économique.



Légende

Renforcer les potentiels du territoire pour un développement endogène

- Savoir-faire à dominante touristique à soutenir
- Savoir-faire à dominante agricole à conforter
- Savoir-faire à dominante tertiaire à renforcer

Conforter l'armature commerciale du territoire

- Pôle structurant à maintenir
- Pôles d'équilibre à renforcer
- Pôles de proximité à développer

Prévoir et gérer de manière économe les espaces nécessaires au développement économique du territoire

- Prévoir l'aménagement des zones d'activités économiques
- Repère tâche urbaine

⇒ Au niveau de l'activité économique Monteils jouxte le pôle structurant où l'armature commerciale est à maintenir. Le village est quant à lui identifié comme pôle de proximité à développer (accueil de commerces de proximité, de services à la population, ...)

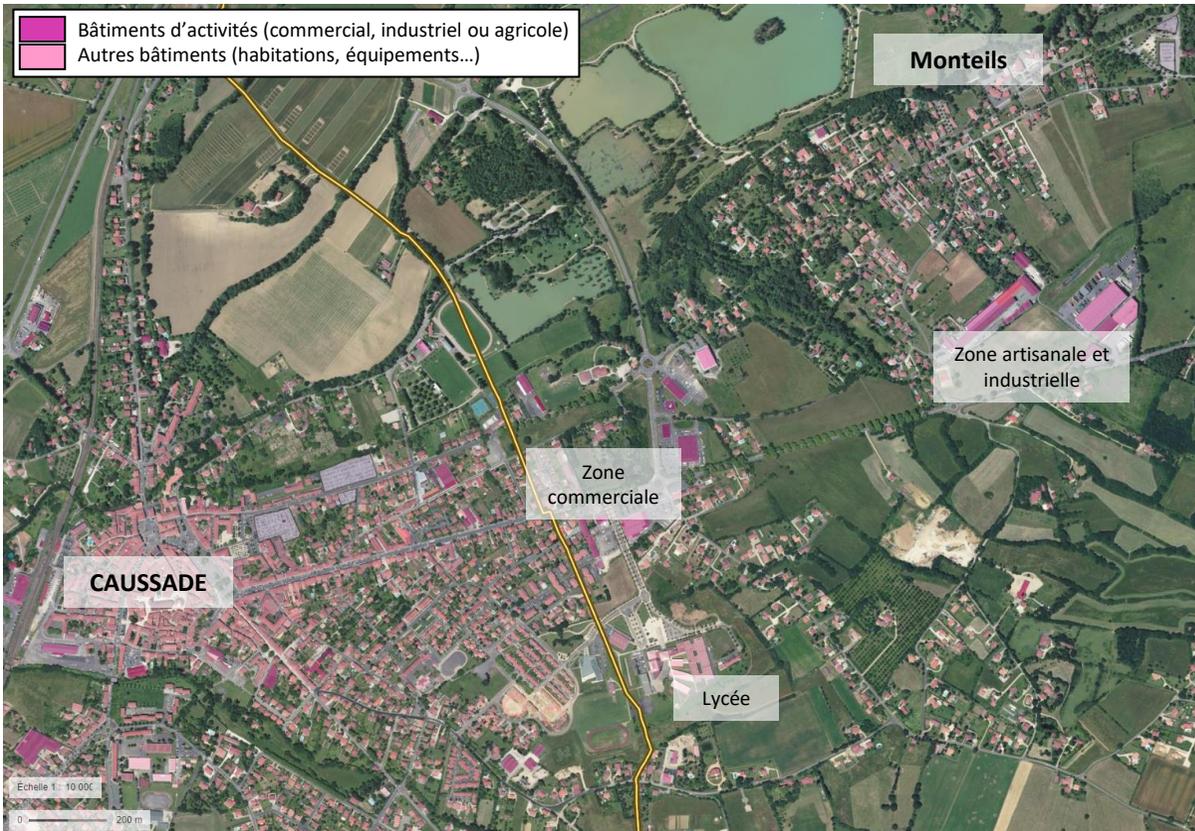
⇒ La composante tertiaire (commerces et services) est à renforcer globalement.

⇒ des zones d'activités économiques sont prévues en lien avec la RD 926.

Réalisation : E2D – Février 2020. Source : BD Topo

Un pôle d'équipements et de services qui fonctionne avec Caussade

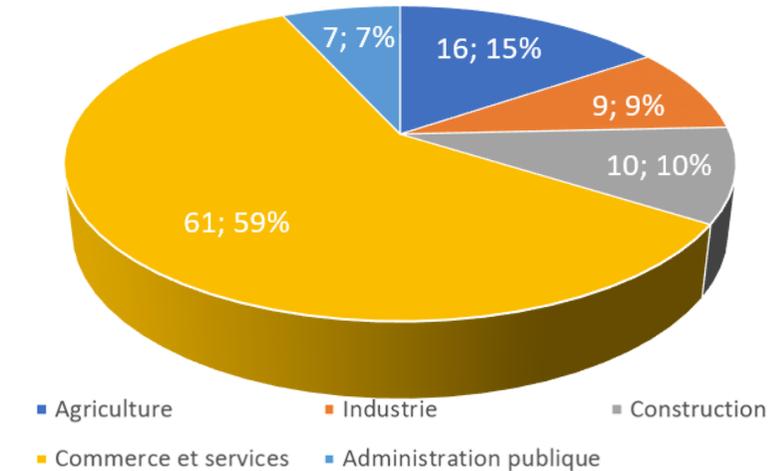
Sources: INSEE 2017



Monteils est une commune rurale située en continuité de Caussade, de ce fait elle dispose sur son territoire ou à proximité de tous les équipements publics nécessaires à sa population : crèche, écoles maternelle et primaire (sur Monteils), collège, lycée (sur Monteils), ludothèque poste, centre hospitalier, EHPAD, cinéma, musée du chapeau, centre aquatique, ...

Le tissu de commerces et de services de Caussade, très développé sur son centre ancien ou sur des secteurs plus spécifiques (notamment la zone commerciale localisée sur Monteils), participe à la vie de la commune et de sa zone d'influence. Le revers de ce développement est que le village de Monteils, dissocié de ces espaces, ne dispose que de très peu de commerces et de services.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015



En 2017, 430 emplois salariés sont recensés sur Monteils, pour 103 établissements actifs. Sur ces chiffres, plus de 80 % des emplois salariés correspondent à l'activité tertiaire (commerces, services et administrations) pour près de 66 % du nombre d'établissements.

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

| Type d'activité | 1 à 9 salariés | 10 à 19 salariés | + de 20 salariés | Total |
|-----------------|----------------|------------------|------------------|--------------|
| Agriculture | 3 | 0 | 0 | 3 (0,7 %) |
| Industrie | 9 | 0 | 61 | 70 (16,3 %) |
| Construction | 16 | 0 | 0 | 16 (3,7 %) |
| Commerce | 38 | 60 | 156 | 254 (59,1 %) |
| Administration | 9 | 14 | 64 | 87 (20,2 %) |
| Ensemble | 75 | 74 | 281 | 430 |

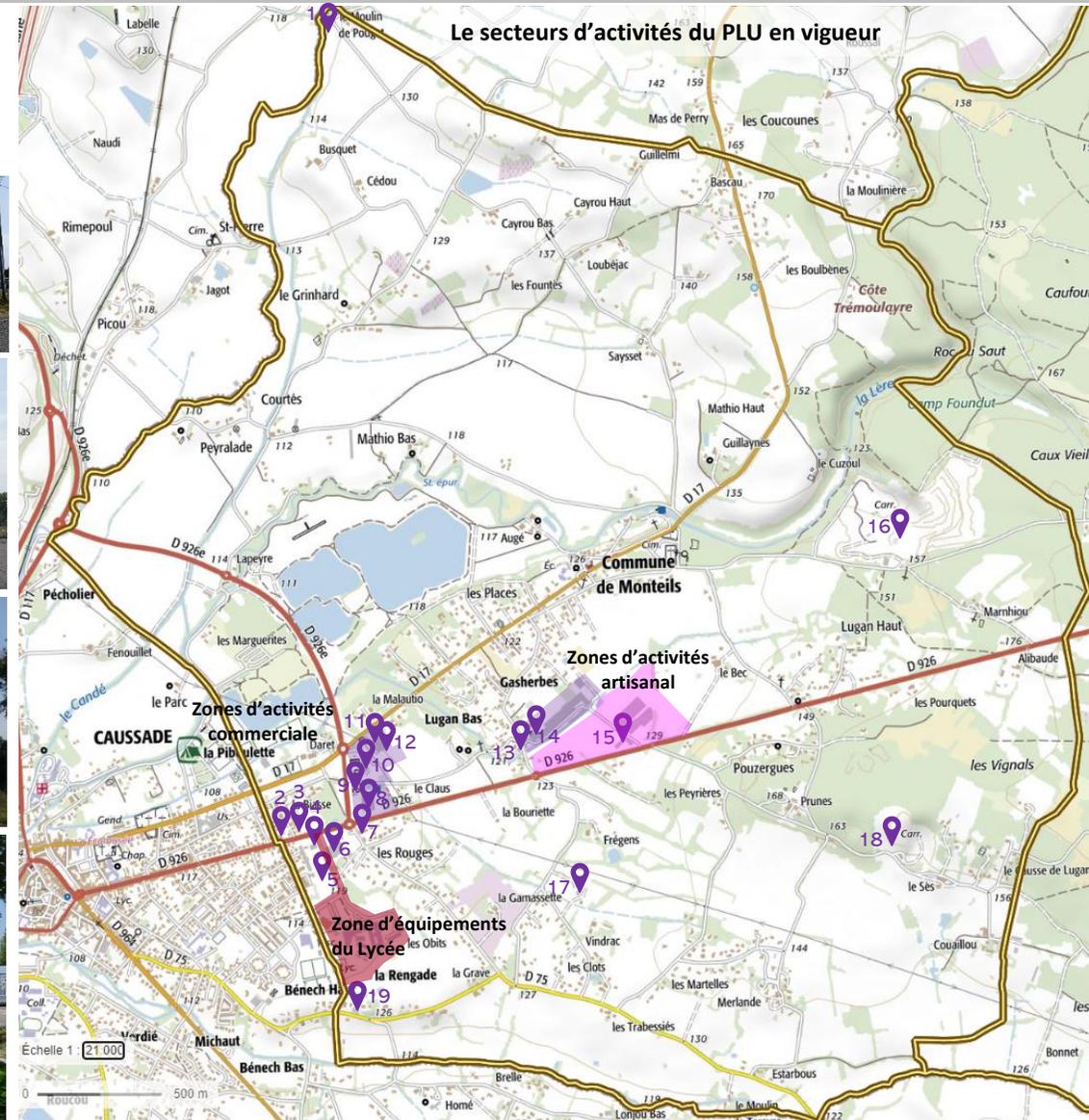
Un pôle d'équipements, de commerces et de services qui fonctionne avec Caussade

Sources : Géoportail - réalisation carte et photos : Sol et Cité

L'activité agricole étant très présente au nord, c'est au sud que l'on retrouve les autres activités économiques. En particulier l'activité commerciale, principalement représentée au sud-ouest de la commune, en lien avec Caussade et la RD 926 (n° 2 à 12 sur la carte ci-contre). Ailleurs l'activité correspond principalement à l'extraction, et aux travaux publics.

Principales activités recensées:

- 1 - Fabrication et vente d'aliments pour animaux
- 2 - Garage automobile
- 3 - Restaurant (pizzeria)
- 4 - Magasin de matériel de motoculture
- 5 - Magasin de matériel agricole
- 6 - Supermarché
- 7 - Boulangerie
- 8 - Magasin de bricolage
- 9 - Garage automobile
- 10 - Services
- 11 - Magasin de matériaux
- 12 - Poissonnerie / Boucherie - charcuterie
- 13 - Agence immobilière
- 14 - Constructeur bâtiments métalliques
- 15 - Vente et expéditions de fruits et légumes
- 16 - Carrière
- 17 - Entreprise de travaux publics
- 18 - Carrière
- 19 - Entreprise de travaux publics



Deux carrières sont présentes sur la commune, exploitées par la société SEMATEC, elle comprend environ 35 personnes.

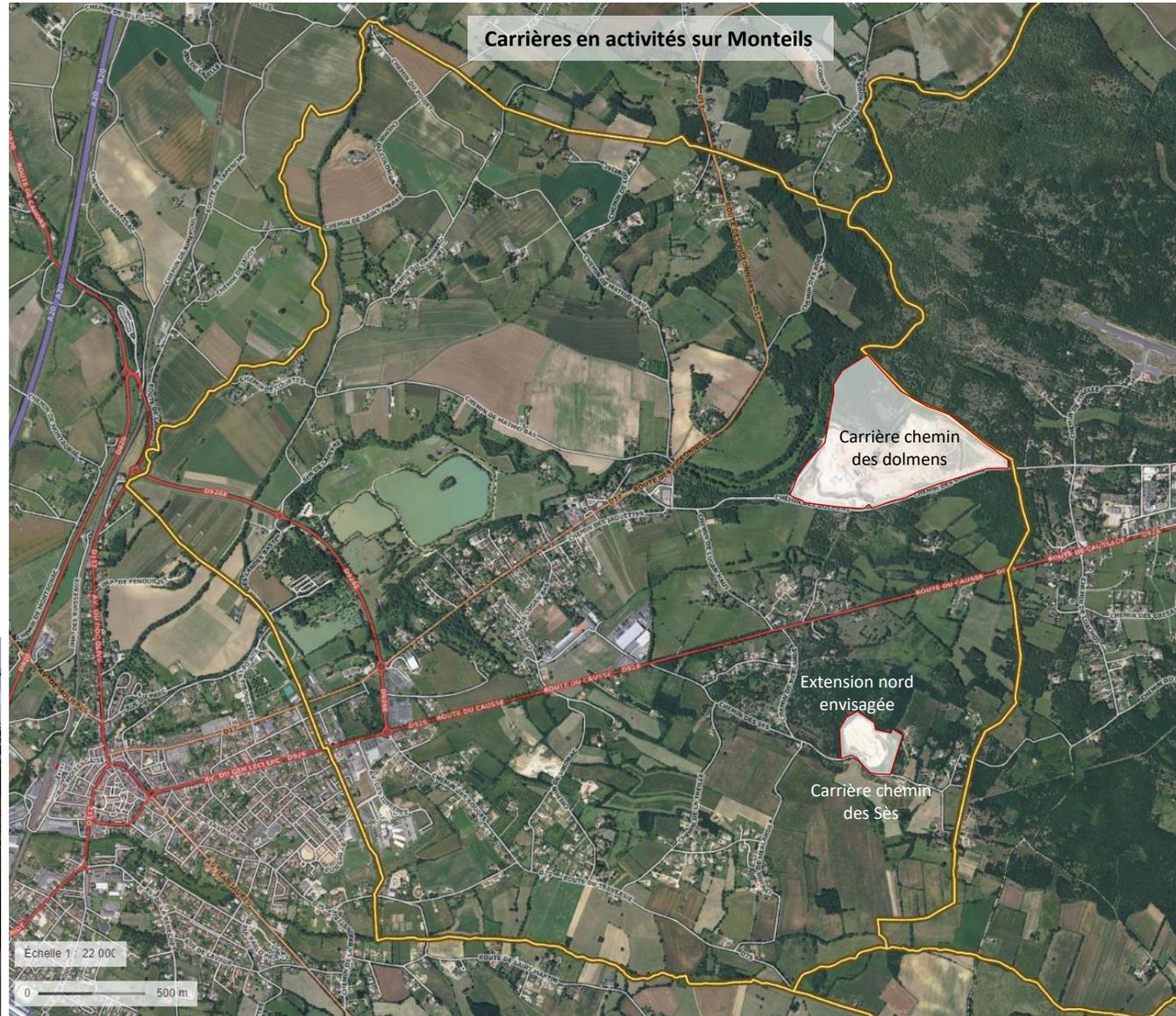
Le Porter à la connaissance des services de l'Etat indique que les terrains destinés à l'extraction des matériaux seront notés en zone naturelle spécifique avec des dispositions réglementaires adaptées.

Une extension de la carrière située chemin de Sès est envisagée, sur une surface de 8 hectares, en continuité nord du site actuel.

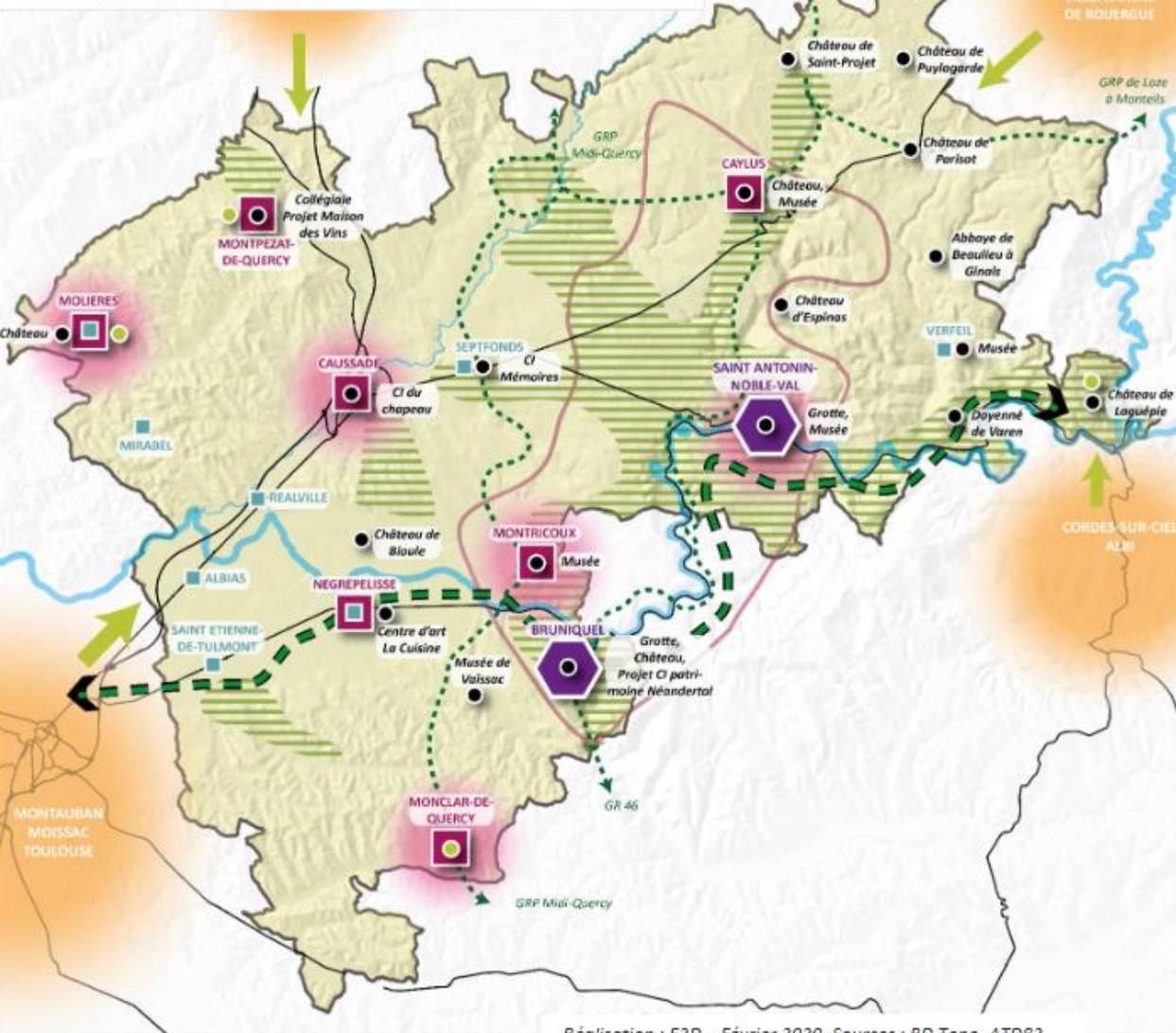
Les études et autorisation sont en cours. En effet, les services de l'Etat rappellent dans le Porter à Connaissance que toutes extensions ou création de nouveaux secteurs d'exploitation devra faire l'objet d'une étude d'incidence qui exposera la manière dont le PLU prend en compte le soucis de préservation et de sa mise en valeur (R 151-3 du code de l'urbanisme).



Entrée carrière depuis le chemin des Dolmens



Carte de synthèse des principales orientations relatives au tourisme



Réalisation : E2D – Février 2020. Sources : BD Topo, ATD82

Par rapport au tourisme, c'est bien évidemment la commune voisine de **Caussade** qui fait l'objet d'une attention particulière, en tant que **site culturel majeur à valoriser**.

=> **Monteils**, comme l'ensemble du territoire du SCoT, est identifié comme secteur géographique où les **divers éléments caractéristiques** sont à **renforcer** (activités en lien avec l'agriculture, le cadre de vie, ...).

=> **l'offre d'hébergement** est également à **renforcer**, dans la logique de proximité et de fonctionnement commun avec Caussade.

Légende

Poursuivre le renforcement et la diversification de l'offre touristique

- Projet de Pays d'art et d'histoire à poursuivre
- Principaux sites culturels à valoriser
- Bases de loisirs et plans d'eau à valoriser
- Éléments d'art de vivre à mettre en valeur (gastronomie, agri-tourisme, oenotourisme, etc.)
- Grands sites régionaux complémentaires à proximité

Développer et valoriser les équipements touristiques structurants

- Centralités touristiques structurantes à conforter
- Grands secteurs d'intérêt à développer
- Bastides à valoriser
- Projet de Sites Patrimoniaux Remarquables : Bruniquel, Caylus, Montricoux, St Antonin-Noble-Val (+Penne hors SCoT)

Redynamiser l'offre d'hébergements touristiques

- Offre d'hébergement touristique existante à consolider

Mettre en valeur les itinéraires de découverte du Pays

- Principales portes d'entrées touristiques
- Principaux axes routiers de découverte
- Véloroute (tracé indicatif)
- Sentiers de grande randonnée (tracé indicatif)
- Secteurs de forte densité de boucles de randonnées



Le territoire communal et l'offre en équipements, permettent la pratique de différentes activités et loisirs.

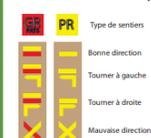
Itinéraires de promenades et petites randonnées

La commune se trouve au cœur de nombreux chemins de randonnées (itinéraires de loisirs) avec notamment l'itinéraire de Promenade et Randonnée (PR 1): Le Parc de la Lère, de 9 km. D'autres circuits sont disponibles pour découvrir un vaste territoire (20 chemins balisés en Quercy Caussadais, et 3 circuits VTT).



Carte des circuits et boucles de randonnées

Vous trouverez différents types de balisages selon les chemins...



Afin de vous faciliter les randos, les circuits sont également fléchés par de petits panneaux en bois comme ci-dessous :



Balades & randos

Balisage : Circuits VTT (carte pages 50 - 51)



Tourisme et activités de loisirs

La proximité de **Caussade** et la présence du **lac de la Lère**, directement accessible depuis le village ancien, confèrent à Monteils un potentiel touristique certain. Le centre-bourg dispose de plusieurs **espaces publics aménagés**, d'une **salle des fêtes**, de **terrains de sports**, d'un **boulodrome**, d'**activités de loisirs sur le lac** : pêche, téléski, ...

Elle possède également un petit potentiel d'accueil avec quelques **gîtes ou chambres d'hôtes (5)**.

La vie locale et associative

La commune organise depuis un peu plus de 10 ans, la **fête des hameaux**. Ces festivités permettent de renforcer le lien social et la cohésion des habitants.

L'existence d'une **dizaine d'associations** (13 au total), dynamise la commune et participe également au développement du lien social. On y trouve notamment du sports (gymnastiques, ...), les activités pédagogiques pour la jeunesse, le club des aînés, la chasse, le club de modélisme, ...

Pêche et chasse

La chasse et la pêche sont pratiquées, suivant les dates d'autorisations, sur le territoire communal.



Lac du parc de la Lère



Aménagement parc de la Lère



Espace public du village



Espace public du village

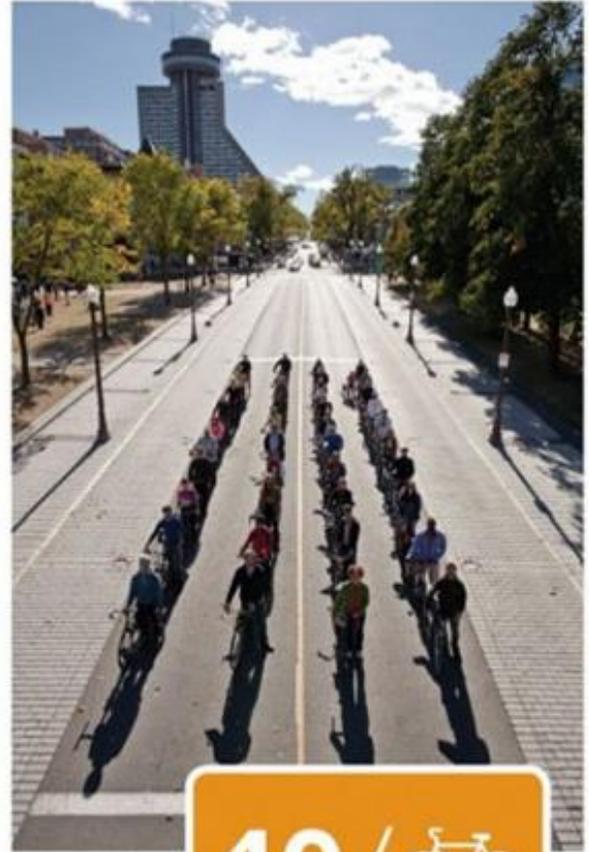
V - Déplacements



40 / 



40 / 



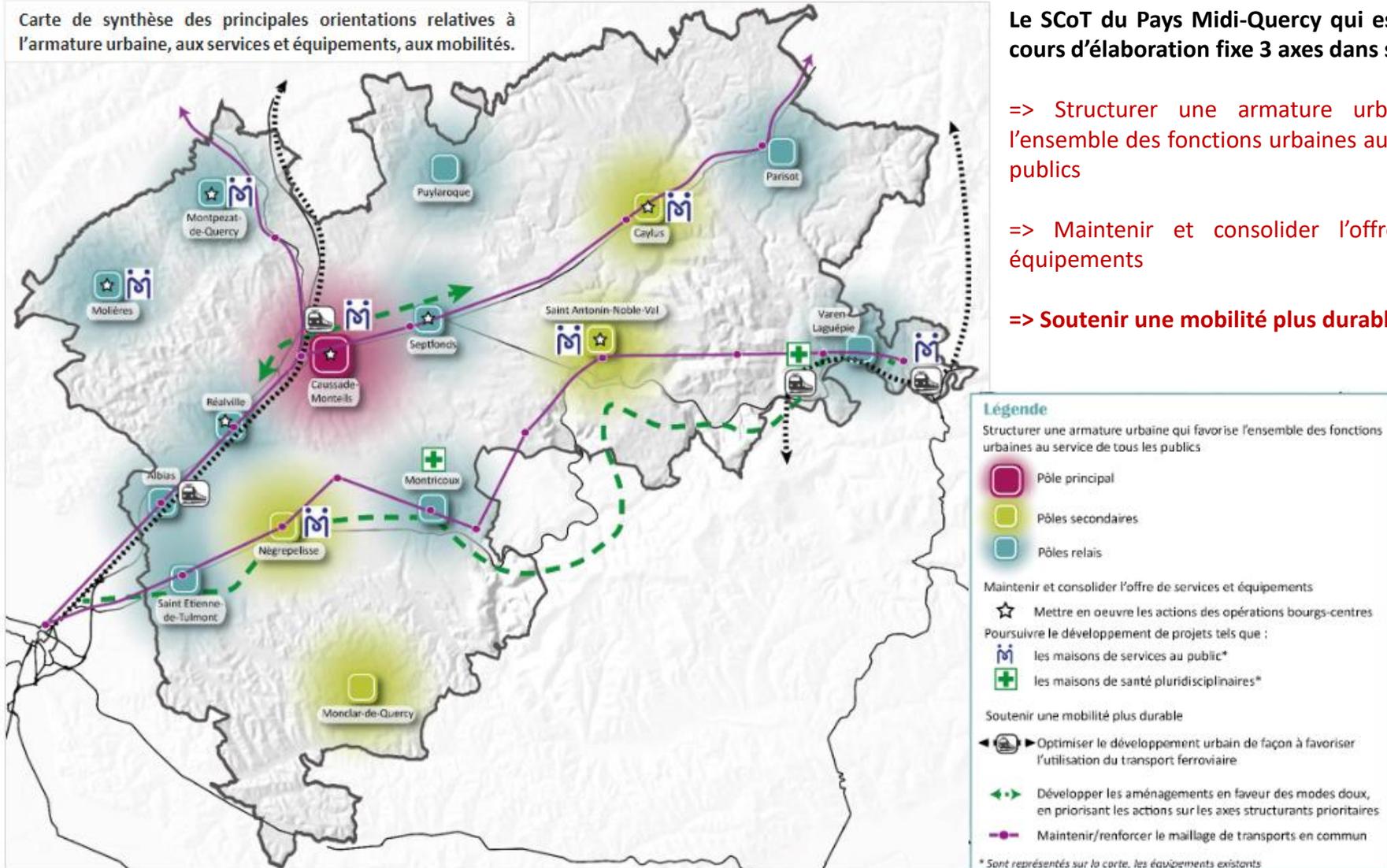
40 / 



Québec 2012 / www.transportsviables.org/question-despace

Photo: Renaud Philippe

Carte de synthèse des principales orientations relatives à l'armature urbaine, aux services et équipements, aux mobilités.



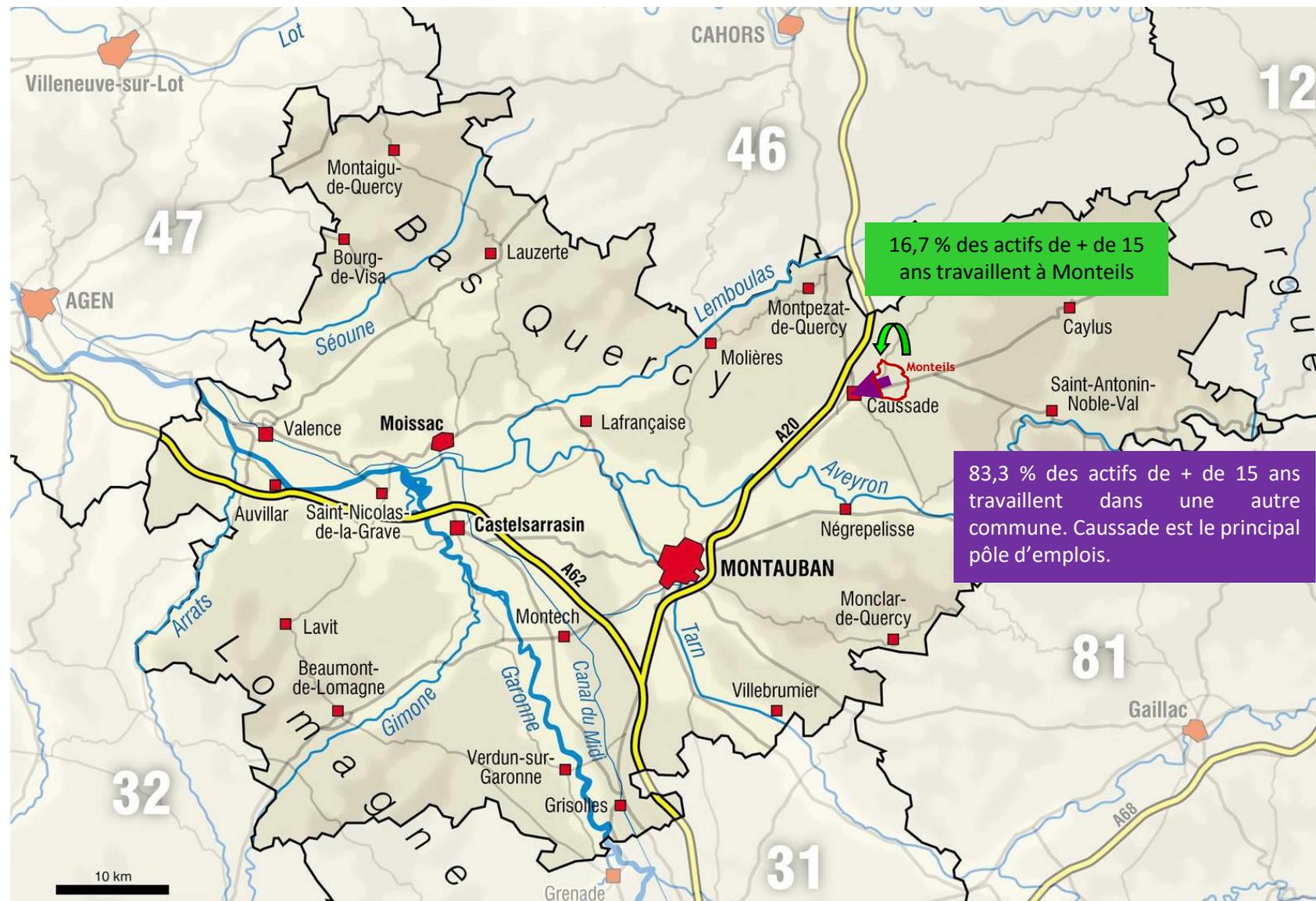
Le SCoT du Pays Midi-Quercy qui est actuellement en cours d'élaboration fixe 3 axes dans son PADD :

=> Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics

=> Maintenir et consolider l'offre de services et équipements

=> Soutenir une mobilité plus durable

Réalisation : E2D – Février 2020. Sources : BD Topo, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public B2, Conseil départemental B2



Le nombre des actifs ayant un emploi et habitant sur la commune a sensiblement diminué sur les 10 dernières années (2007 - 2017).

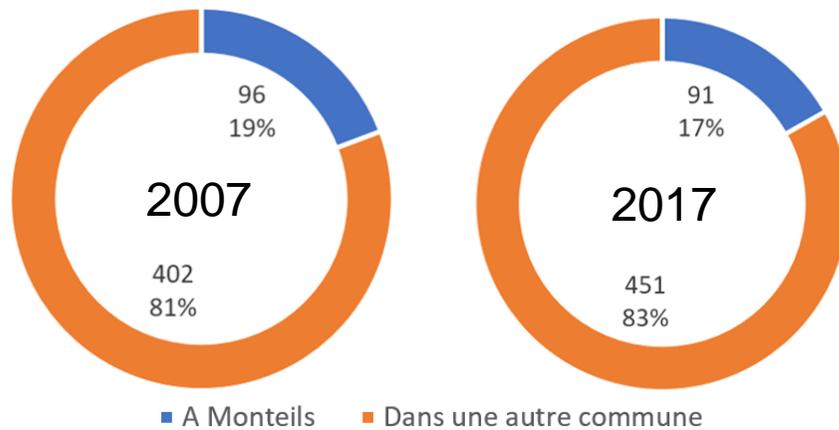
Alors que 19,3 % des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillaient sur la commune en 2007, cette part est passée à 16,6 % en 2017.

La proximité immédiate de Caussade et le développement économique associé au pôle principal du Pays midi-Quercy expliquent aisément cet état de fait.

La part de la voiture particulière est sans surprise hégémonique avec 95,3 % des ménages qui disposent d'au moins une voiture (chiffres 2017), et un usage quasi exclusif pour les déplacements domicile / travail : 91,6 % des déplacements (voitures + deux roues motorisés).

Lieu de travail des actifs ayant un emploi de plus de 15 ans en 2017

A Monteils, la part des actifs de plus de 15 ans, ayant un emploi, travaillant sur la commune est passée de 19 % en 2007 à 17 % en 2017. Cela correspond seulement à 91 habitants. Ce qui montre que les nouveaux arrivants travaillent très majoritairement sur le pôle principal, à savoir Caussade.



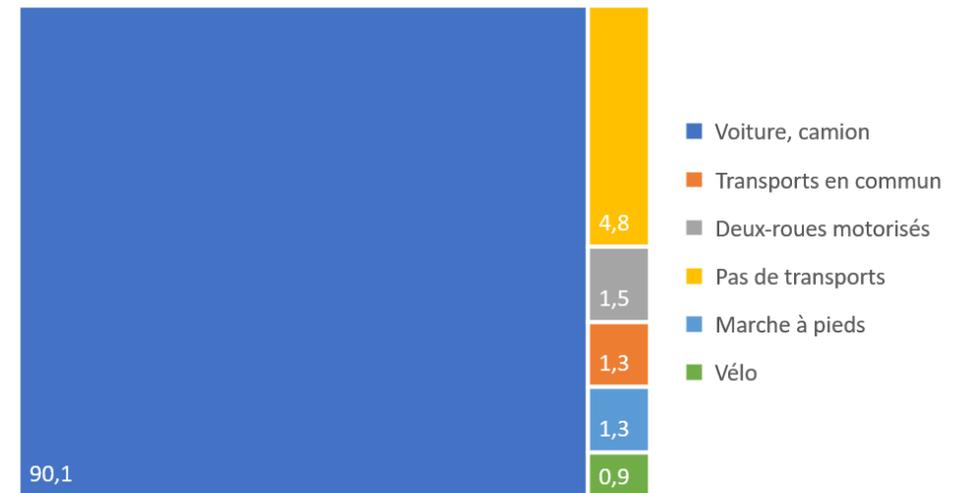
=> 25 % des emplois recensés sur la commune (364) sont occupés par des Monteillais(e), soit 1 sur 4.

La prépondérance de la voiture comme mode de déplacement : malgré le positionnement de Monteils dans le prolongement direct de Caussade, la part de la voiture particulière est très fortement représentée avec 95,3 % des ménages qui disposent d'au moins une voiture :

- 28 ménages ne disposent pas de voitures (4,7 % des ménages),
- 232 ménages possèdent une voiture (38,7 % des ménages),
- 339 ménages possèdent deux voitures ou plus (56,6 % des ménages).

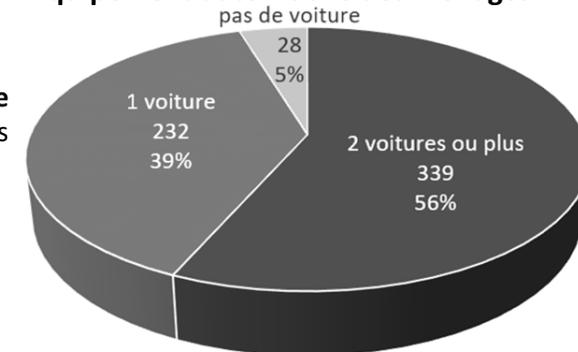
A noter que la fiche action 3.1 du contrat cadre bourgs-centres cible la création d'une aire de covoiturage sur le village.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail, en %

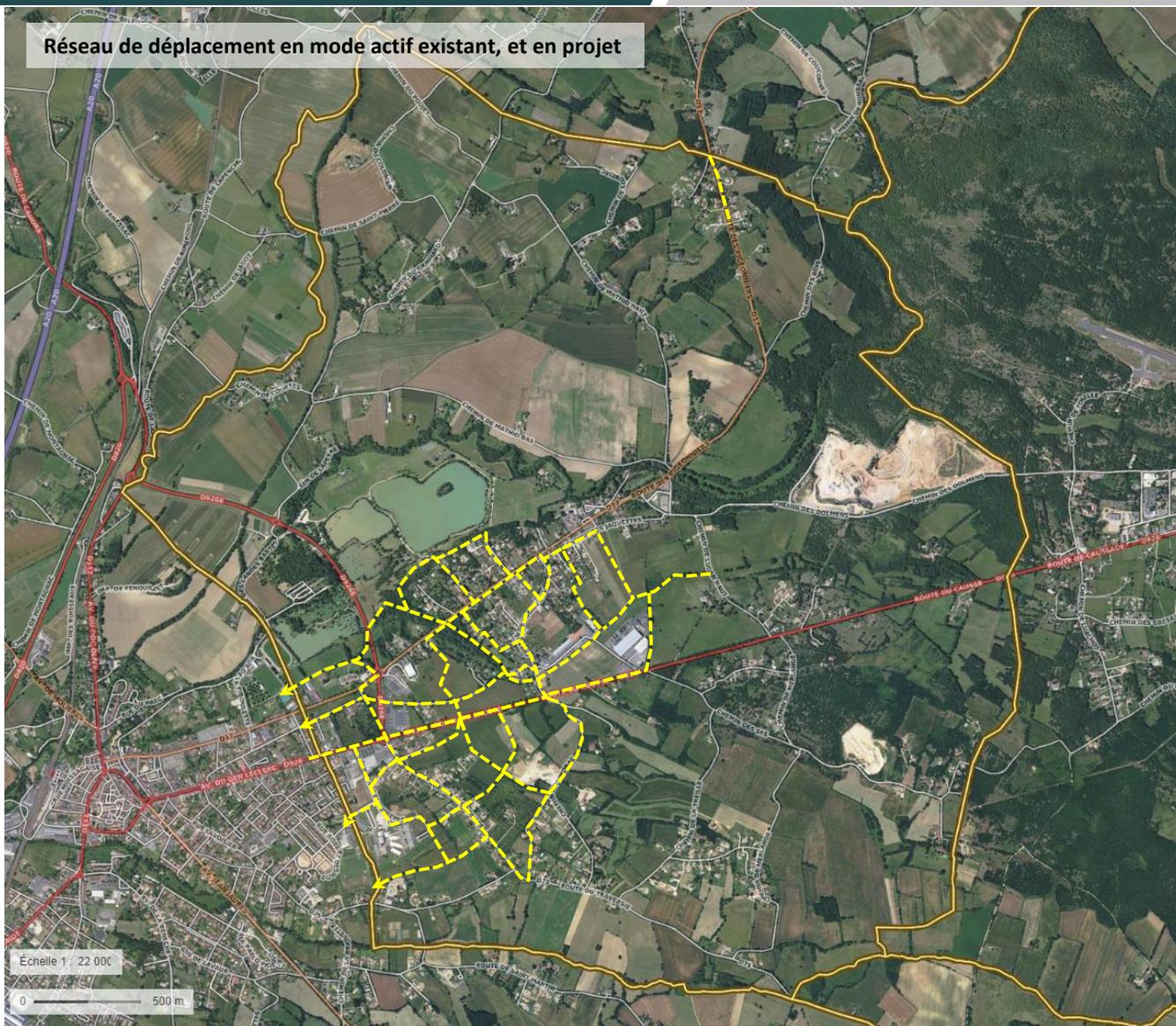


=> Plus de 9 déplacements sur 10 se font en voiture (91,6 % voitures + motos),
=> Près de 5% des déplacements conjuguent travail et domicile ou télétravail,
=> Les déplacements en modes actifs cumulés (vélo + marche à pieds) atteignent seulement 2,2 %, 3,5 % en ajoutant les déplacements en transports en commun.

Equipement automobile des ménages



Réseau de déplacement en mode actif existant, et en projet



Monteils dispose de nombreux aménagements de chemins (le long de la RD 17 sur la route des Pigeonniers, à Bascau, ...) ou d'axes secondaires permettant les modes de déplacements actifs.

La réalisation du PLU doit être l'occasion de réfléchir à ses itinéraires et de voir s'il est possible d'améliorer l'existant et de créer de nouvelles liaisons.

C'est notamment le cas pour ce qui est **des itinéraires de déplacements quotidiens** où l'absence de connexions impose trop souvent l'utilisation de la voiture. Il serait pertinent de renforcer les liaisons piétonnes et cyclables entre le centre ancien du village et les secteurs de développement récents, Caussade, les hameaux, les points remarquables, et les territoires avoisinants.



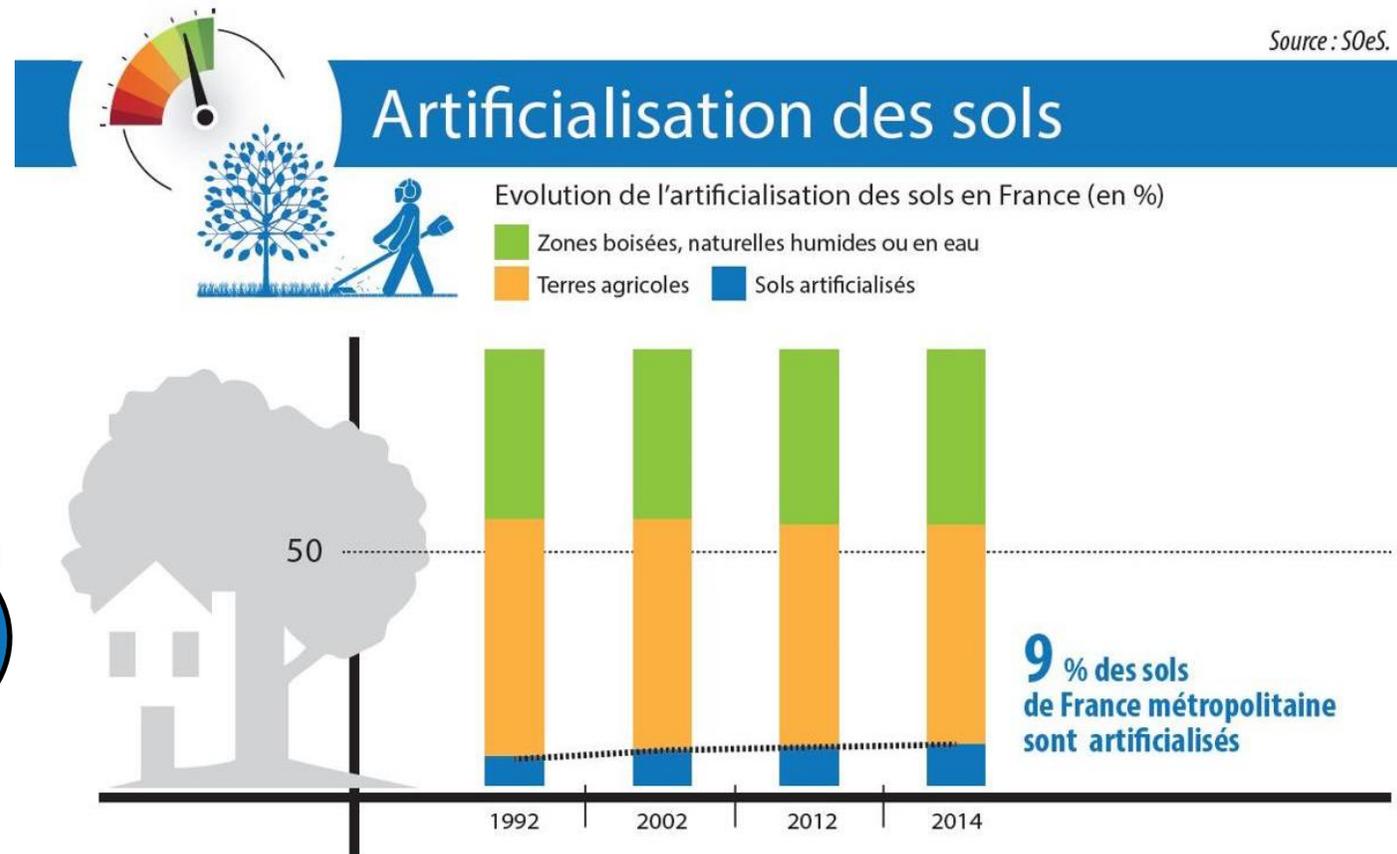
Aménagement piéton sur la route des Pigeonniers (RD 17)

VI - Analyse urbaine

Constat général actuel : une artificialisation des sols qui représente aujourd'hui environ 10% du territoire national.

5 900 KM²
D'ESPACES MAJORITAIREMENT
AGRICOLES CONSOMMÉS EN
FRANCE
AU COURS DES 10 DERNIÈRES
ANNÉES

Source : SOeS.



En France, ce qu'on appelle la « tâche urbaine » a doublé depuis les années 1970

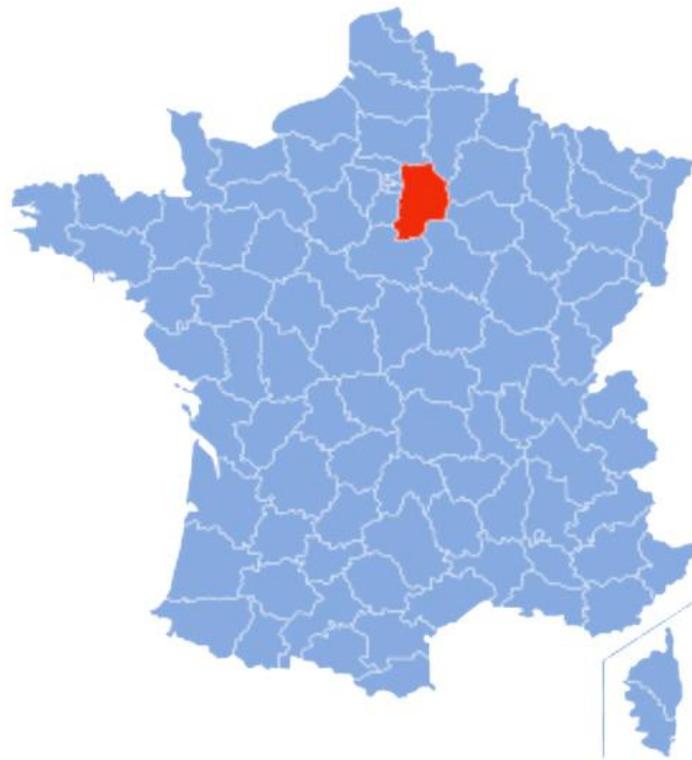
→ 40% POUR L'HABITAT,
 → 30% POUR LES ENTREPÔTS, LES ENTREPRISES ET LES COMMERCES,
 → 30% POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS.

La lutte contre l'artificialisation des sols est un des objectifs majeurs des politiques d'urbanisme, elle devrait encore se renforcer, notamment au travers du prochain plan biodiversité.

Pourquoi ? Quel est le constat au niveau national ?

=> Sur la dernière décennie c'est donc près de **6 000 km² (600 000 ha)** qui ont été artificialisés, cela correspond à :

56
X

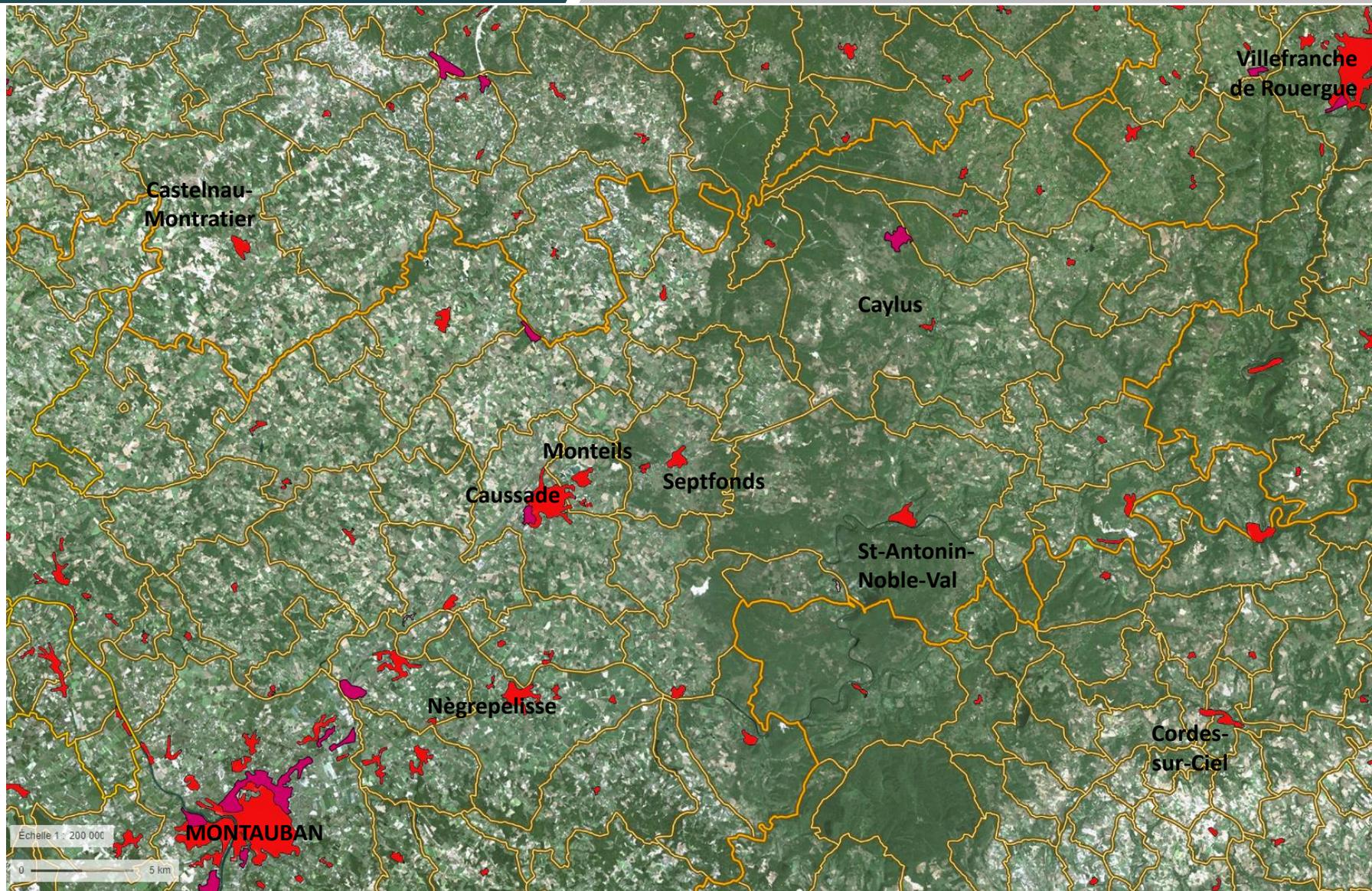


ou encore



Le département de la **Seine-et-Marne**

Paris

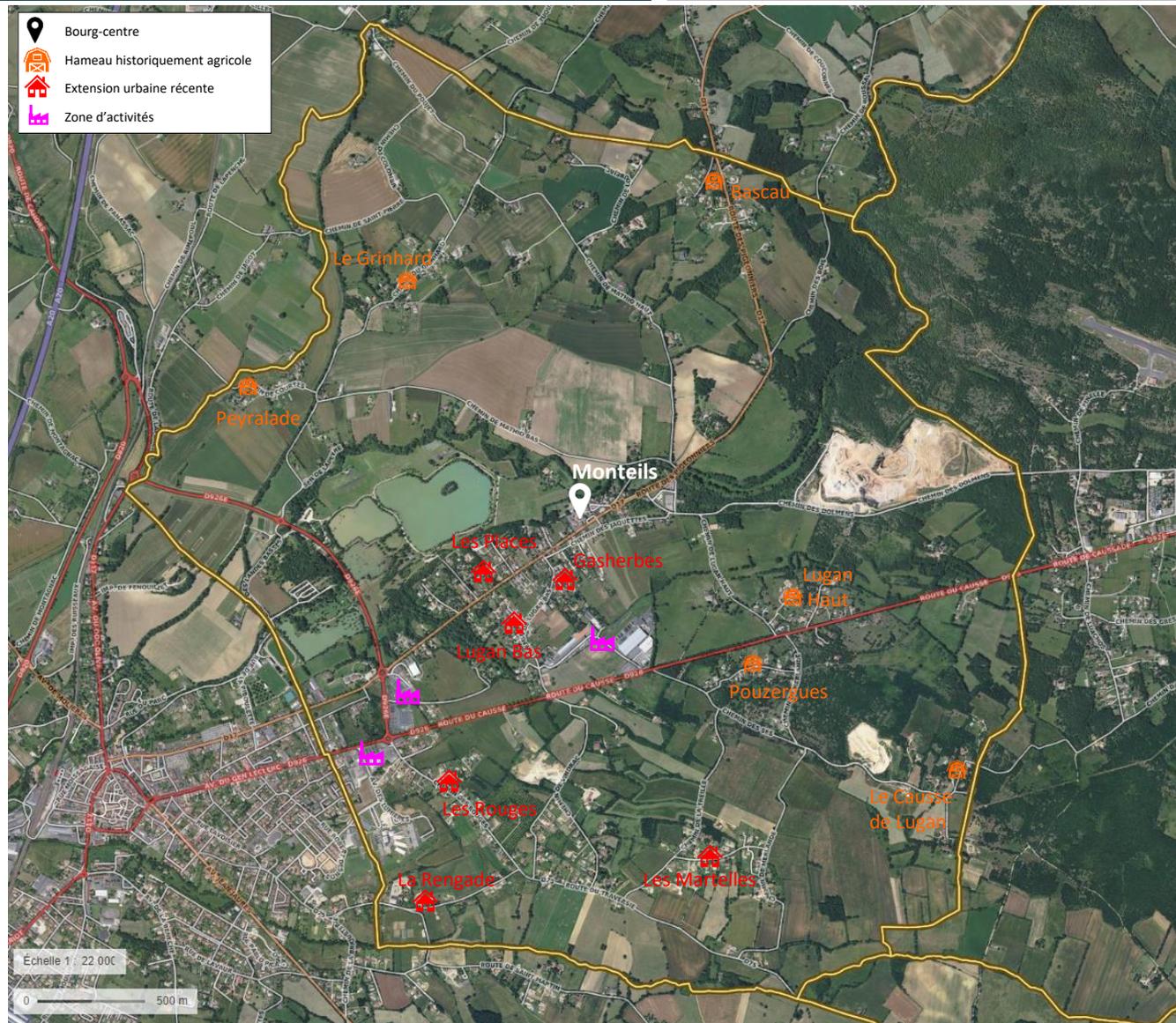


Montels est un territoire agricole qui s'est urbanisé suivant le développement progressif de Caussade. Il se trouve dans un large espace rural (composé de secteurs naturels et agricoles) finalement assez peu urbanisé.

Pour autant on perçoit bien le développement de Montauban qui s'organise le long de l'A20, de la voie ferrée et de la RD 820, jusqu'à Caussade (30 minutes).

Montels bénéficie donc de l'accessibilité directe à des pôles d'emplois majeurs tout en disposant d'un cadre rural très marqué.

Principaux secteurs urbanisés et types de développement



Le développement du village

Issue d'une logique ancienne, le village comprend les principaux services et équipements (mairie, école). Sur les dernières décennies, **l'urbanisation s'est organisée en prolongement, sur sa partie ouest**, en lien avec la route des Pigeonniers (RD 17) et les anciennes entités agricoles désormais intégrées au tissu urbain constitué (Lugan bas, Gasherbes). Ces développements se sont réalisés avec une densité et des logiques différentes, ce qui a entraîné un déficit de lisibilité de la limite urbaine sur les extensions (logique différente de celle du centre ancien ou l'espace public occupe véritablement une place majeure).

Une extension urbaine issue du développement de Caussade

Monteils a vu la partie sud-ouest de son territoire s'urbaniser progressivement en lien avec la RD 926 qui la relie directement à Caussade. Des secteurs d'équipements (lycée), d'habitat et d'activités s'y sont structurés. Ce développement est organisé dans la zone d'équipements mais s'est également accompagné d'une urbanisation linéaire suivant les voies, sur les espaces limitrophes (Les Rouges, La Rengade, ...). L'éparpillement des constructions s'est également effectué sur le reste du territoire, le plus souvent par agrandissement progressif des hameaux.

Les secteurs d'activités

Les secteurs d'activités de Monteils, qu'ils soient de nature industrielle, artisanale ou commerciale, sont tous implantés le long de la RD 926 (effet vitrine recherché).

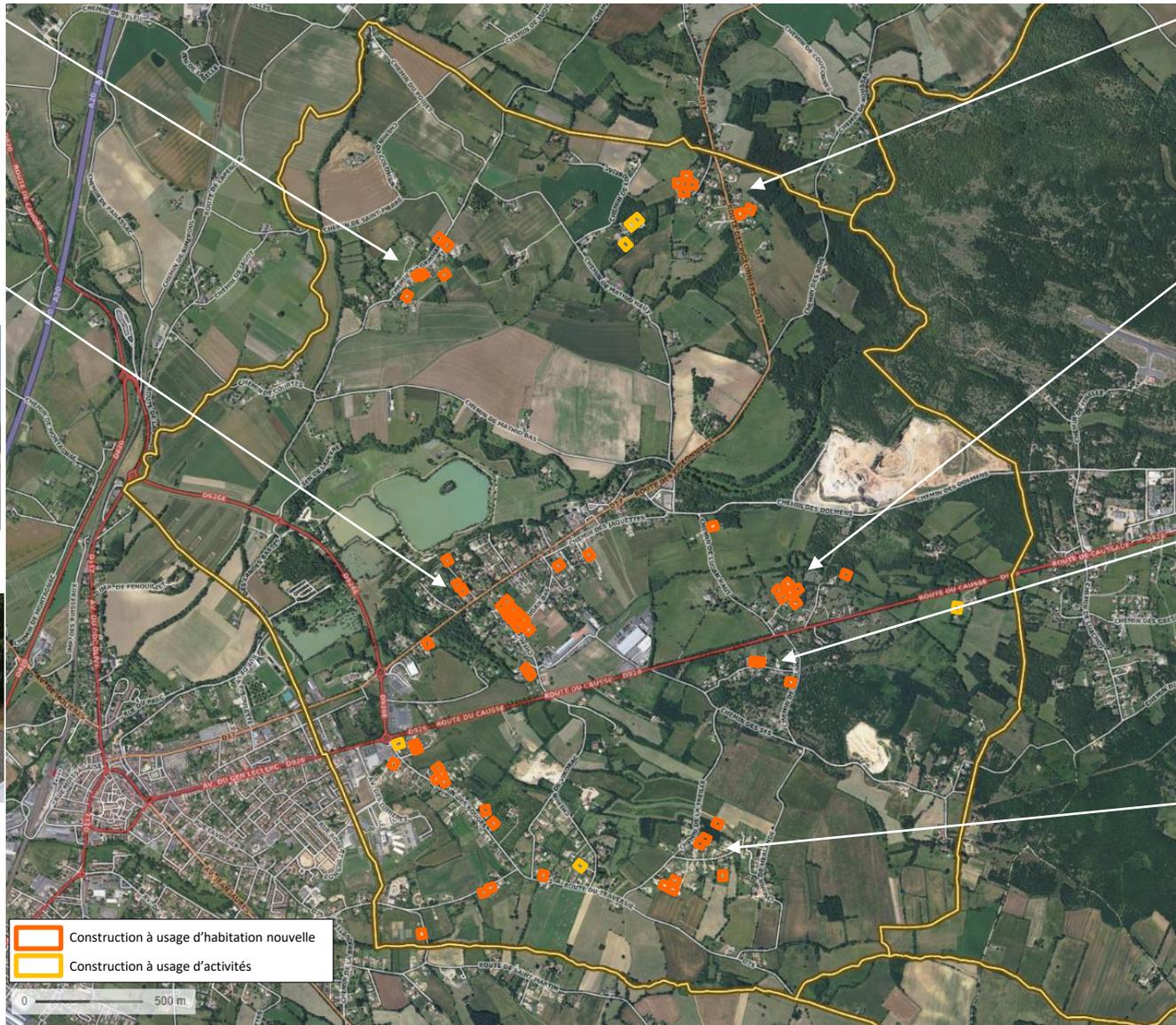
Secteurs de développement urbain sur la dernière décennie

Données : comparaison photos aériennes 2009 - 2019, réalisation: Atelier Sol et Cité



=> Soit 61 nouvelles maisons d'habitation identifiées au total.

=> Environ 1/3 sur le village



Typologie centre bourg

**Caractéristiques :**

- Implantation du bâti à l'emprise publique (place/rue).
- La façade des constructions qualifie l'espace public.
- Contiguïté des constructions.
- Hétérogénéité du bâti, de la taille et de la forme des parcelles.
- Présence de bâtiments publics.
- Généralement RDC, R+1,

Typologie dans laquelle l'espace public et les constructions sont fortement liés. La diversité des constructions et leurs formes urbaines façonnent l'espace public. Elle est le fruit de nombreuses mutations successives.

Typologie lotissement

**Caractéristiques :**

- Voirie ne dessert souvent que le lotissement.
- Retraits par rapport à la voie, pas de cohérence entre les constructions.
- Retraits par rapport aux limites séparatives.
- Banalisation de l'architecture.
- Espace public souvent réduit à l'espace de l'automobile
- Type maison pavillonnaire (RDC).

Cette typologie permet d'optimiser l'espace destiné à la construction mais peut créer une certaine banalisation de l'urbanisation si le rapport à l'espace public se limite à la voie de desserte.

Typologie zone agricole, hameaux

**Caractéristiques :**

- Implantation en limite de voirie sur un espace localisé.
- Bâti essentiellement composé de bâtiments allongés spécifiques des corps de ferme.
- Implantation en général perpendiculaire à la voie.
- Implantation sur de vastes parcelles de formes et de tailles hétérogènes.

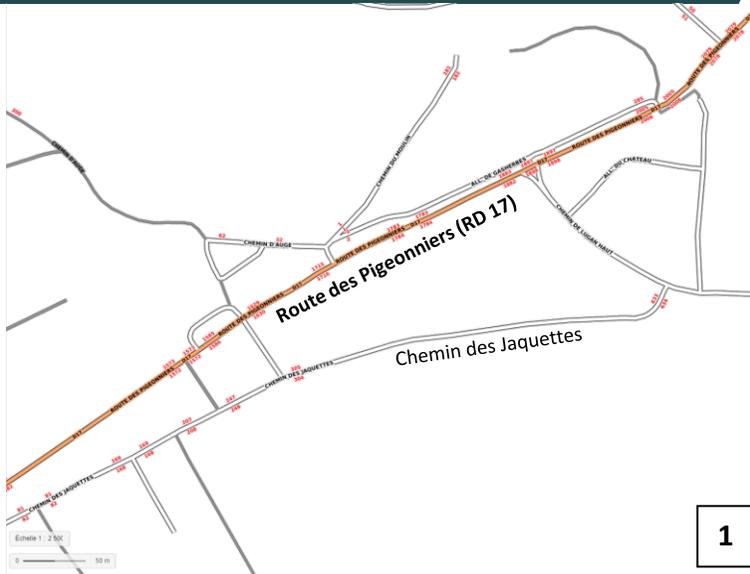
Cette typologie se caractérise par une organisation parcellaire particulière. Le bâti le long de la voie d'accès, un espace agricole attenant et une limite parcellaire bien définie par une haie ou un espace boisé.

Typologie habitat diffus

**Caractéristiques :**

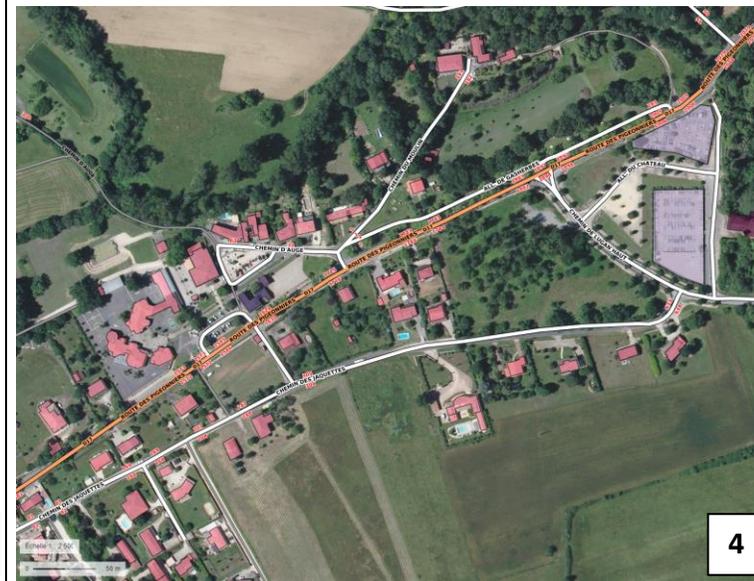
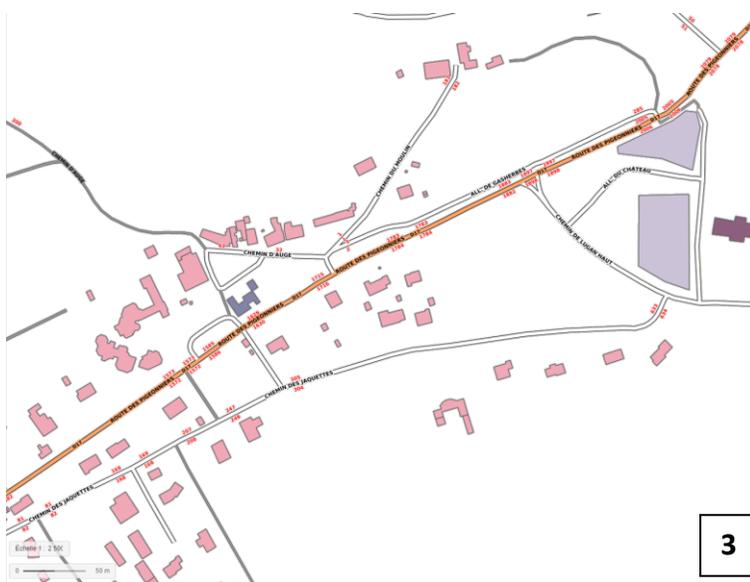
- Implantation sans rapport avec le tissu alentour.
- Bâti se trouve en milieu de parcelle avec création d'une voie d'accès privé.
- Seul le traitement des clôtures détermine l'impact visuel et le rapport à l'espace public.
- Hétérogénéité des types de construction.

Typologie qui engendre plusieurs difficultés sur le territoire : étalement urbain, impact sur le milieu agricole, qualité du grand paysage amoindrie, développement des déplacements.



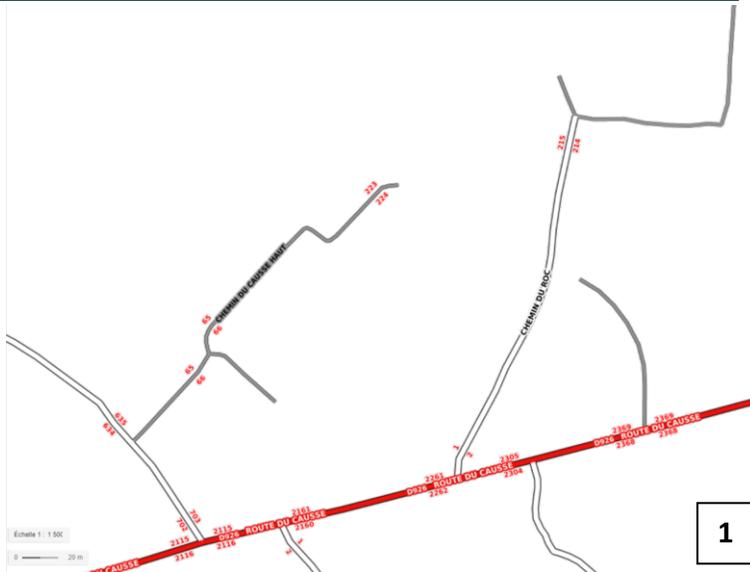
L'espace public central qui comporte les équipements du centre ancien (1) se structure à partir de la route des Pigeonniers. Cette axe se prolonge jusqu'à l'ancien château et l'église, qui comprennent de grands espaces aménagés. Le chemin des Jaquettes, parallèle à la RD 17 est également le support à une urbanisation plus récente.

(2) Les parcelles à usage d'habitat du village sont très peu nombreuses. Elles se composent généralement en lanières étroites, organisées perpendiculairement à l'espace public. Partout ailleurs les constructions présentent une variété de formes et de tailles de parcelles.



(3) Sur les quelques maisons anciennes du village, le bâti est dense et est implanté en alignement sur la rue (constitution d'un front continu) et en mitoyenneté (accolement des constructions les unes aux autres). Les hauteurs de bâti sont très majoritairement en RDC ou en R+1. Sur la partie récente le bâti est implanté en milieu de parcelle.

La typologie traditionnelle sur la place du Pigeonnier présente des logiques d'organisation qui permettent une intimisation de chacune des entités par rapport aux parcelles voisines. En effet, les bâtiments servent de limite, l'espace privatif est situé en cœur d'îlot.



1



2



3



4

(1) Le réseau de voies du hameau de Lugan Haut s'organise à partir de la RD 926, suivant des axes secondaires divers et non connectés entre eux (chemin du Roc et chemin du Lugan Haut). Les voies d'accès aux constructions se développent à partir de ces axes, et de chemins contigus.

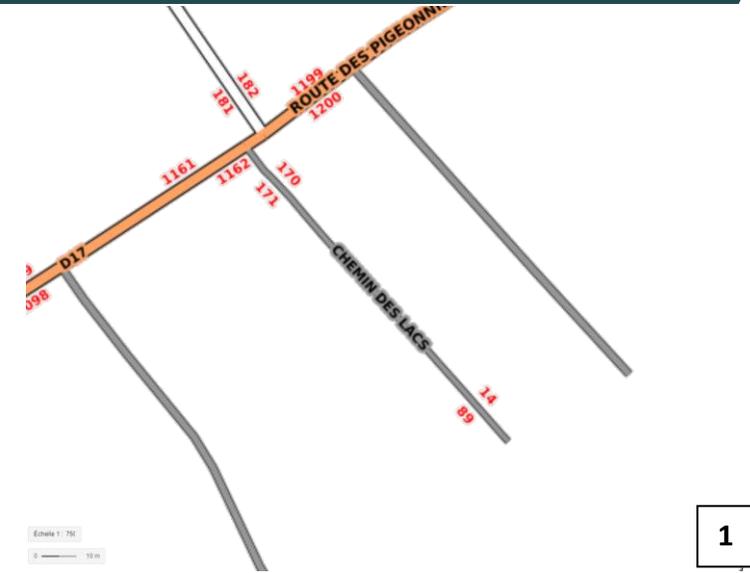
(2) Les parcelles sont issues de l'activité agricole, c'est-à-dire plutôt grandes et divisées en longueur suivant les voies d'accès.

(3) Le bâti du hameau présente une densité presque plus importante que celle du centre bourg. On y trouve des formes d'habitat très hétérogènes, du plus ancien au très récent. La plupart des constructions se trouvent au milieu de la parcelle, ce qui montre un développement récent.

Le hameau de Lugan Haut, comme la plupart des autres hameaux sur la commune, a continué à se développer sur la dernière décennie.

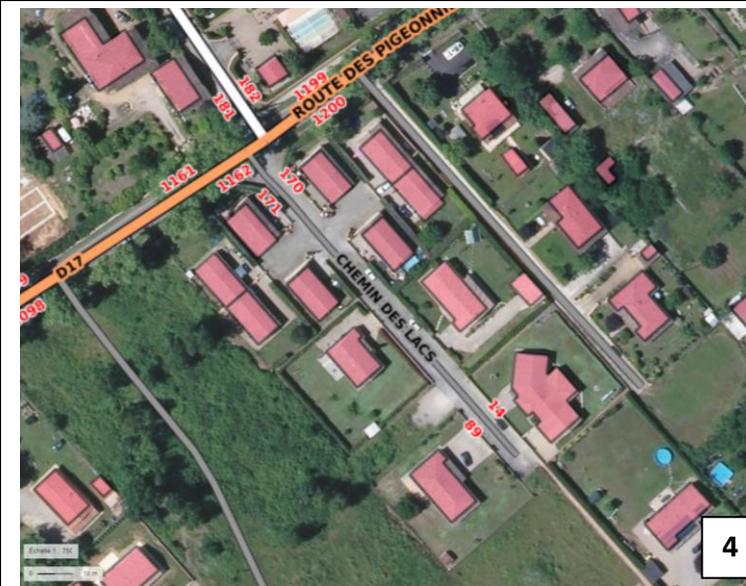
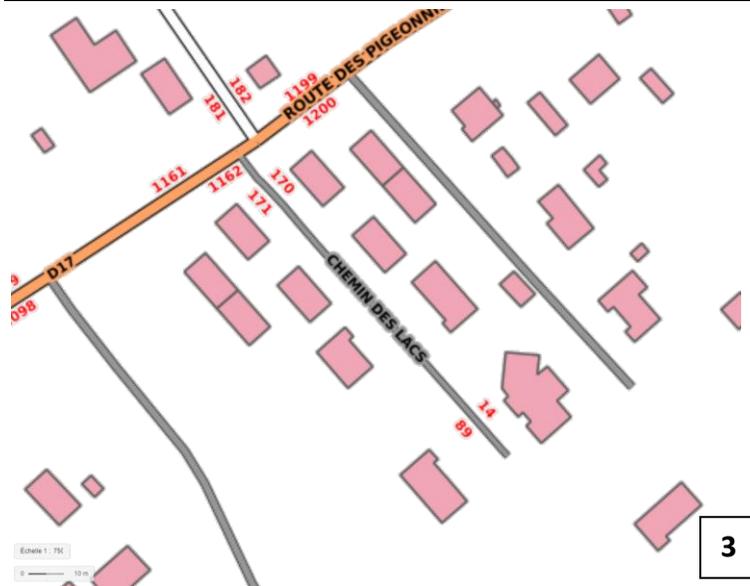
Typologie urbaine : l'habitat organisé sous forme de lotissements

Sources : Géoportail - réalisation : Sol et Cité



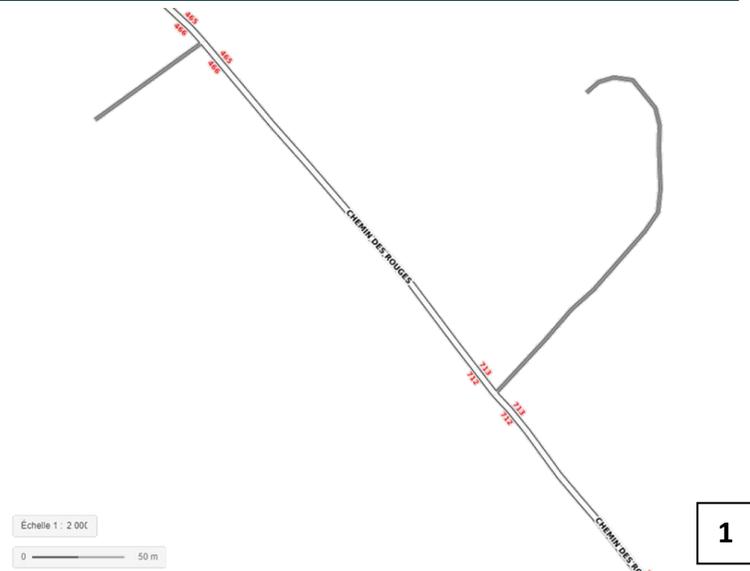
Les opérations d'ensemble de maisons individuelles, plus fréquemment appelées lotissements permettent une optimisation du foncier. Elles créent de nouvelles compositions de voies, souvent très homogènes et peu hiérarchisées (1). Les espaces publics (places) y sont rares, tandis que les voiries d'accès ne desservent que le secteur habité, quand elles ne finissent pas complètement en impasse.

Les parcelles sont régulières, le plus souvent de forme carrée (2). Les constructions sont implantées en cœur de parcelle, souvent sans mitoyenneté (3).



Cette typologie, qui répond à une demande forte, peut toutefois être dommageable sur plusieurs points :

- consommation d'espace,
- mauvaise rationalisation de la parcelle (bandes latérales difficilement utilisables),
- banalisation de l'espace public (rues dessinées par les clôtures).
- spécialisation de la zone (habitat).



(1) Le réseau viarie est composé d'un seul axe de desserte, à partir de lui plusieurs ramifications se greffent sur une transversale sans qu'une hiérarchie soit réellement apparente. La voirie principale n'a pas subi de transformation depuis sa création.

(2) La taille et la forme des parcelles sont très variables, plusieurs parcelles de grande taille témoignent de la vocation agricole du territoire communal. Toutefois, des parcelles plus étroites et étirées, correspondant au détachement des terres agricoles vouées à la construction, se situent le long des voies.

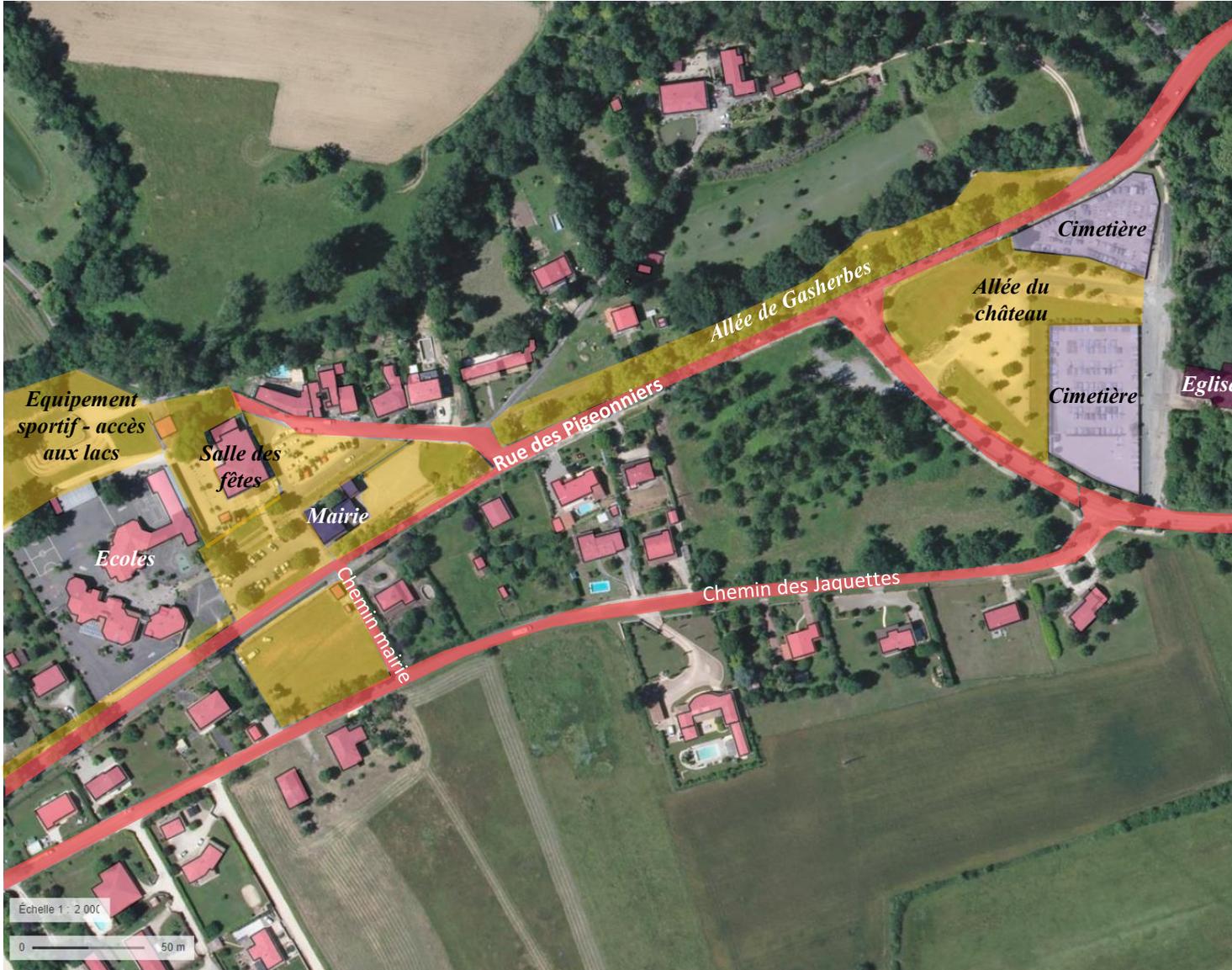


(3) Le bâti est diverse et très hétérogène, il occupe généralement peu de surfaces sur la parcelle, et il s'implante toujours en milieu de terrain. Les hauteurs de bâti sont très majoritairement en R+1 (Rez-de-chaussée surmonté d'un étage).

Ce type d'habitat, qu'il soit légèrement aggloméré autour d'un carrefour routier, ou qu'il soit implanté de manière plus ponctuelle, accentue le phénomène de mitage que connaît la commune.

La place de l'espace public dans l'organisation du village

Sources : Géoportail - réalisation : Sol et Cité



La place de l'espace public est majeure sur le village de Monteils. Elle comprend et met en valeur les **équipements publics et les services** situés autour des différents places et allées que traverse la rue des Pigeonniers (RD 17).

La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine sur le village est un objectif essentiel pour assurer son **attractivité**, aussi bien en terme de fonctionnement, qu'au regard de la qualité du cadre de vie.

Dès que l'on quitte le centre ancien, l'espace public devient **plus restreint et moins qualitatif**, il se cantonne alors aux voies d'accès, avec cependant la mise en place de cheminements vers les secteurs habités à l'ouest, puis Caussade.

L'urbanisation s'est progressivement développée au-delà du village, et surtout en extension de Caussade au sud-ouest du territoire communal, sur des espaces auparavant exclusivement agricoles.

De manière générale les possibilités de développement sur les secteurs situés hors du village et du tissu urbain existant, doivent être limitées compte tenu du coût que cela engendre, des opportunités disponibles, de la présence des réseaux, de la proximité des équipements publics et des services...

Le potentiel de développement doit en effet être déterminé par :

- **les possibilités d'extensions et la cohérence par rapport au tissu urbain existant,**
- **l'impact environnemental,**
- **le fonctionnement agricole** (risque de conflits, atteinte à des exploitations viables, ...),
- **la capacité des réseaux** (le coût pour la collectivité),
- **la valeur patrimoniale** (inscription dans le paysage, ...).

Ainsi, le développement urbain ne doit en aucun cas se faire au détriment des territoires agricoles et naturels. Sur les différents hameaux agricoles du territoire l'objectif est davantage de renforcer leur cadre de vie que de les développer, en créant par exemple des espaces publics à l'échelle, et en cherchant à les relier le mieux possible au village-centre et aux extensions du secteur du lycée, qui comprennent les principaux équipements publics et services.



Préserver le territoire agricole



Vue depuis le chemin de Mathio Bas

VII - Patrimoine



Bâti ancien - Bascau



Bâti ancien - chemin du Grinhard



Bâti ancien - chemin des Sès

Il est possible dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de préserver les éléments du bâti remarquable qui ne font pas l'objet de protections. Ainsi des bâtiments pourront être identifiés sur le zonage, tandis que le règlement précisera le cadre de leurs futurs aménagements. Le PLU en vigueur recensait 6 bâtiments agricoles autorisés à changer de destination. Ces éventuels changements de destination devront être justifiés, et seront soumis à l'avis de la CDPENAF.



Bâti ancien - Pouzergues



Pigeonnier - centre ancien



Eglise de Monteils



Croix - chemin du Lugan bas

Monteils est également riche d'un patrimoine bâti et non bâti qui mérite d'être préservé et mis en valeur dans le cadre du document d'urbanisme. Que ce soit un muret, une fontaine, un arbre remarquable ou encore un point de vue, il s'agit de ce qu'on appelle le « petit patrimoine ».

Certains d'entre eux pourront être intégrés dans le zonage du PLU au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme, et ainsi bénéficier d'une protection adaptée.



Muret- chemin du Lugan Haut



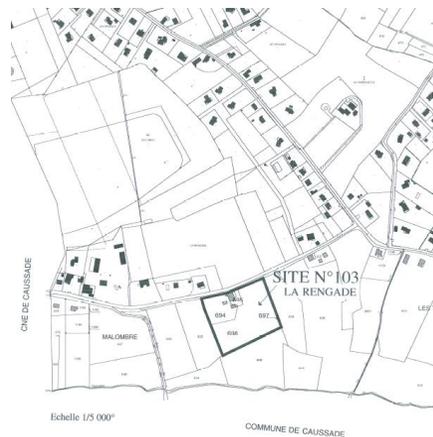
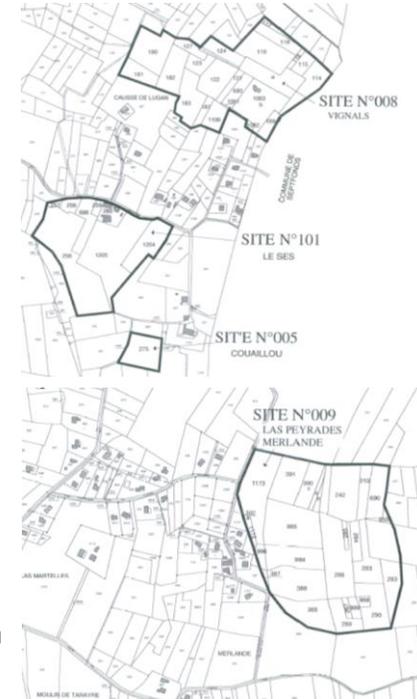
Arbre remarquable - chemin du cause haut



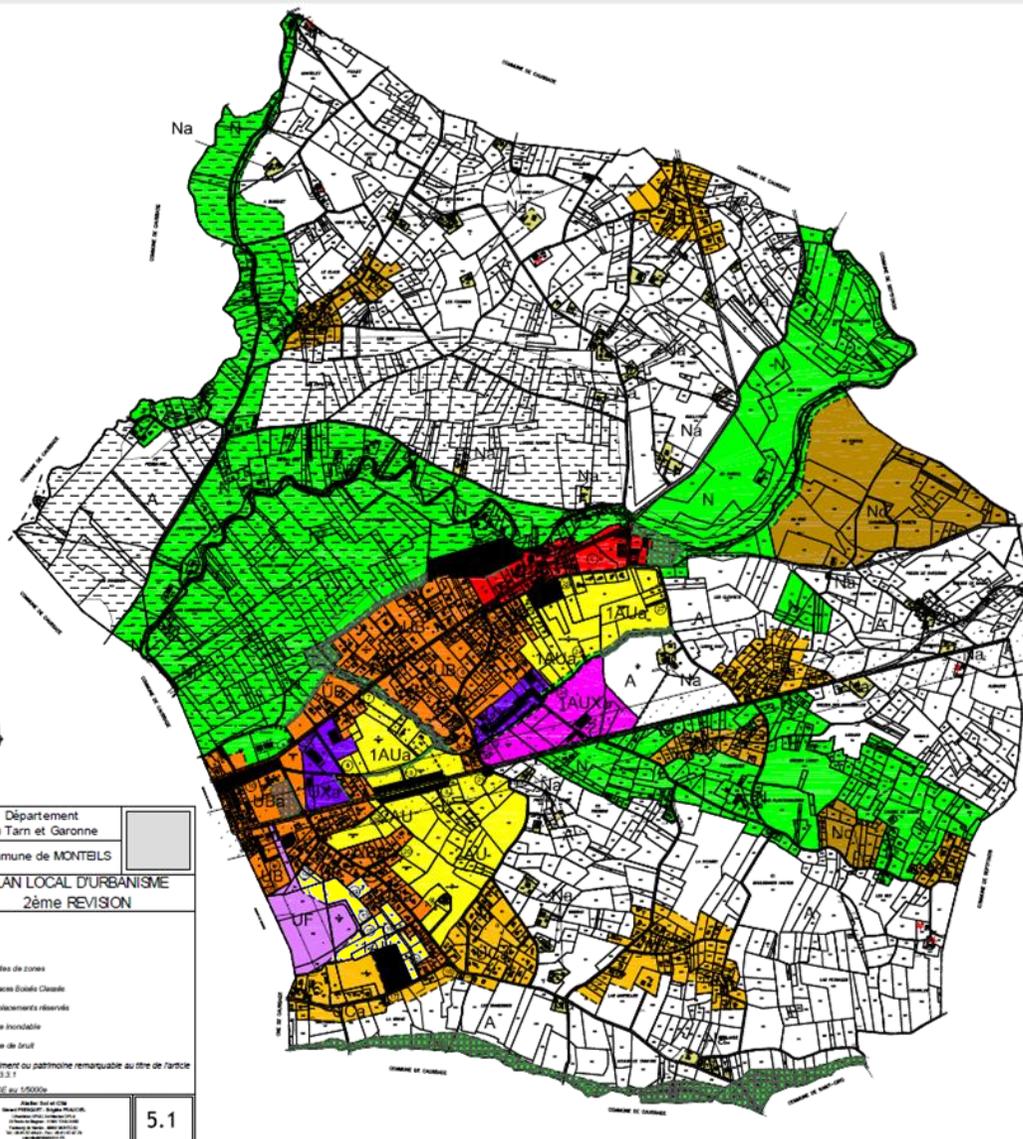
Pigeonnier - Peyralade

Une quinzaine de **sites archéologiques** à protéger sont identifiés sur le territoire de Monteils, il s'agit de :

- 001 : indices d'occupation protohistorique (mobilier céramique inclus dans le limon et fosses).
- 002 : Enceinte de Guillaynes (lieu-dit Guillaynes),
- 003 : Indice du site de la côte de Loubéjac (lieu-dit Loubéjac ou Condamine ou Cayrac Haut),
- 004 : Station paléolithique du Cuzoul de la Lère (lieu-dit côte Trémoulayre),
- 005 : Station néolithique de Couaillou (lieu-dit Couaillou),
- 006 : Station chalcolithique des Cloutets (lieu-dit Les Cloutets),
- 008 : Indice de site paléolithique des Vignals (lieu-dit Les Vignals),
- 009 : Indice du paléolithique des Peyrades (lieux-dits Las Peyrades et Merlande),
- 011 : Indices paléolithiques des Mausses (lieux-dits Les Mausses et Les Boulbènes).
- 101 : Villa gallo-romaine de Sès (lieu-dit Le Sès),
- 102 : Nécropole des Places ou Plasses (lieu-dit Les Places),
- 103 : Souterrain refuge de la Rengade (lieu-dit La Rengade),
- 104 : Station gallo-romaine des Landes Basses (lieu-dit Landes Basses),
- 105 : indice gallo-romains de Landes Hautes (lieu-dit Landes Hautes),
- 106 : Fossé délimitant un vaste enclos de 87 mètres de largeur et appartenant à un complexe d'aménagements liés à des activités agropastorales du bas moyen-âge ou de l'époque moderne.



VIII - Données réglementaires



La commune dispose d'un **Plan Local d'urbanisme (2^{ème} révision)** approuvé par la délibération du 17 janvier 2007. Précédemment elle disposait d'un **Plan d'Occupation des Sols** approuvé par la délibération du 07 avril 1988.

Dans le cadre du document d'urbanisme en vigueur, plusieurs modifications ont été effectuées :

- **1^{ère} modification** (portant sur plusieurs points réglementaires) approuvée le 30 juillet 2009,
- **2^{ème} modification** (portant sur plusieurs points réglementaires) approuvée le 27 juillet 2011
- **1^{ère} modification simplifiée** (modification de la règle du stationnement des deux roues pour l'extension du lycée), approuvée le 09 mars 2015

En date du 07 mars 2019, **la commune a décidé de réviser pour :**

- Maitriser la ressource foncière et lutter contre l'étalement urbain,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine environnemental, paysager et architectural,
- Ouvrir à la construction des terrains qui bénéficient déjà des infrastructures et des réseaux primaires afin d'adopter une gestion rationnelle du sol,
- Intégrer des circulations douces dans les projets urbains,
- Développement harmonieusement l'activité économique,
- Développer le tourisme,
- Prendre en compte les nouvelles dispositions législatives,
- Définir, protéger et mettre en valeur les espaces naturels du territoire,
- Redéfinir les zones naturelles boisées et les carrières,
- Prendre en compte la trame verte et bleue.

Estimation du potentiel constructible

Sources : Géoportail - réalisation carte : Sol et Cité

Secteur de Grinhard

Zone Nh

=> 10 constructions envisageables

Monteils ouest

Zone UB

=> 50 constructions envisageables

Secteur la Malautio

Zone UB

=> 10 constructions envisageables

Secteur les Claus

Zone 1AUa

=> 80 constructions envisageables
(sur la base de 8 ha et 10 lgts / ha)

Secteur la Biasse

Zone UB

=> 20 constructions envisageables

Secteur les Rouges

Zones UB / UBa

=> 5 constructions envisageables

Secteur du lycée

Zone UF

=> Zone d'équipements publics

Secteur les Obits

Zone 1AU

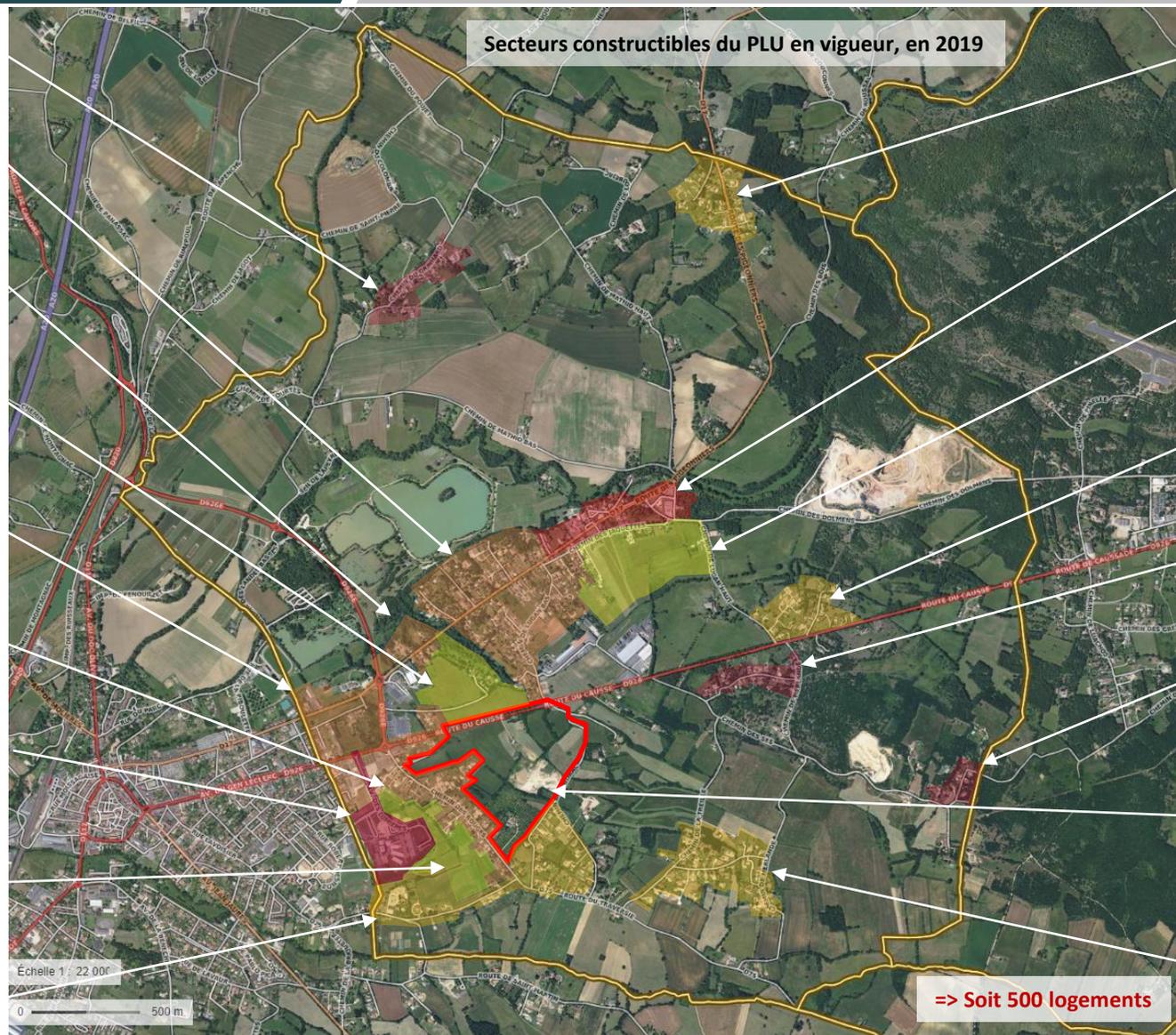
=> 80 constructions envisageables
(sur la base de 8 ha et 10 lgts / ha)

Secteur la Grave

Zones UC / UCa

=> 60 constructions envisageables

Secteurs constructibles du PLU en vigueur, en 2019



Secteur de Bascau

Zone Uca

=> 5 constructions envisageables

Monteils - centre ancien

Zone UA

=> 10 constructions envisageables

Monteils - Extension sud

Zone 1AUa

=> 150 constructions envisageables
(sur la base de 15 ha et 10 lgts / ha)

Secteur de Lugan Haut

Zone Uca

=> 10 constructions envisageables

Secteur de Pouzergues

Zone Nh

=> 3 constructions envisageables

Secteur les Sès

Zone Nh

=> 3 constructions envisageables

Secteur la Bouriette

Zone 2AU

=> Secteur de + de 9 ans n'ayant pas été ouvert à l'urbanisation, désormais reclassé en zone A (loi ALUR)

Secteur des Martelles

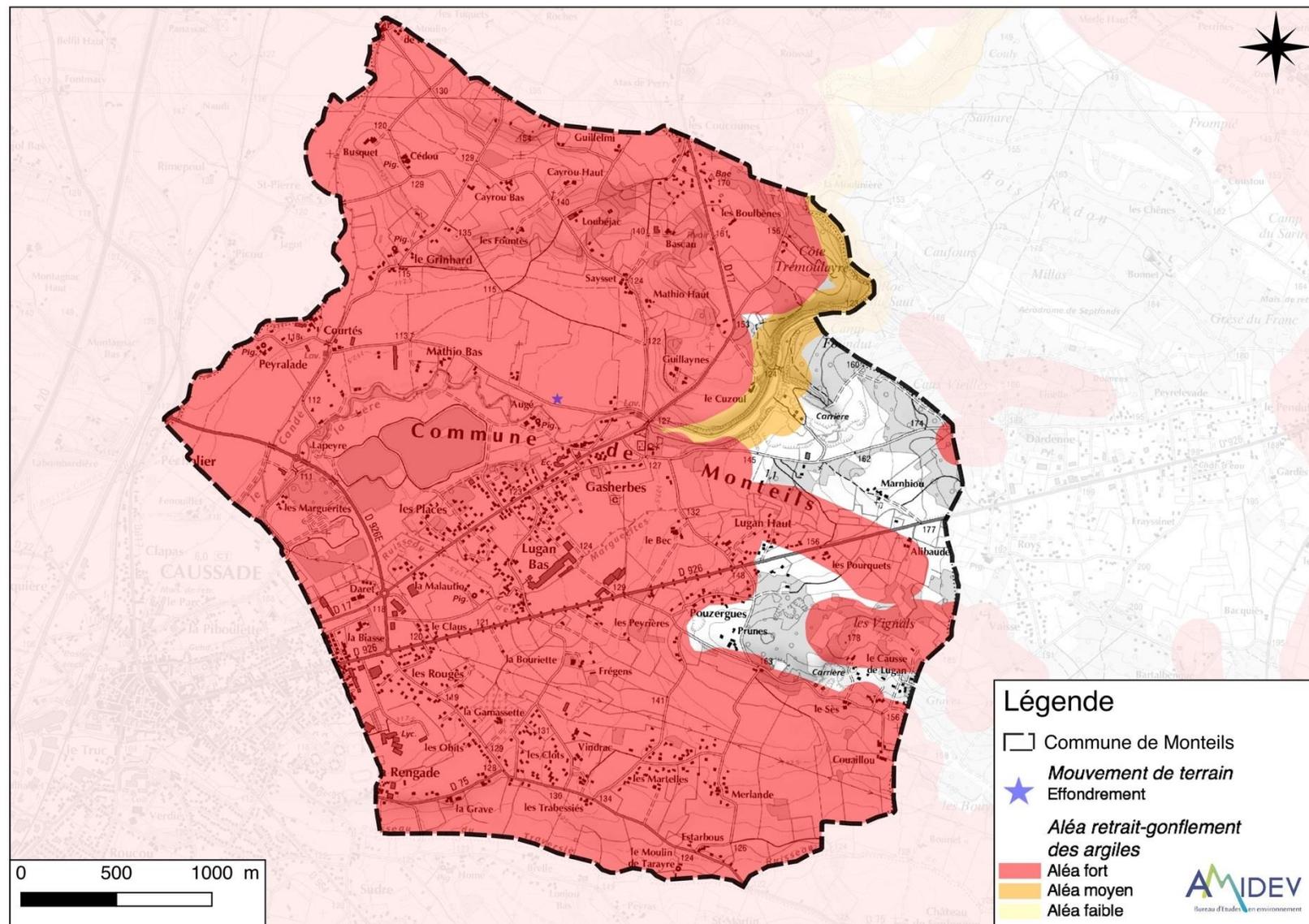
Zone Uca

=> 10 constructions envisageables

=> Soit 500 logements

La commune de Monteils est concernée par **5 risques naturels et 3 risques technologiques**.

| Risques | Aléa | Remarques |
|---|--------------------|---|
| Risques naturels | | |
| Inondation | Aléa modéré | PPRI Aveyron Enjeu important au niveau du parc de la Lère et de la plaine entre le Candé et la Lère |
| Mouvement de terrain | Aléa modéré | 1 effondrement recensé au niveau du lavoir de la Lère |
| Cavités souterraines | Non concernée | / |
| Séismes | Aléa très faible | L'intensité interpolée des évènements varie de 4 à 5,5. |
| Radon | Aléa faible | La totalité de la commune est concernée par cet aléa. |
| Retrait et gonflements des sols argileux | Aléa fort à faible | PPRN Retrait-gonflements des argiles Seulement l'extrémité Est de la commune n'est pas concerné par cet aléa |
| Risques technologiques | | |
| Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels | Aléa modéré | 7 anciens sites industriels sont recensés dans la commune. |
| Installation industrielles | Aléa modéré | 4 ICPE et dont une installation rejetant des polluants recensée dans la commune |
| Canalisation et matières dangereuses | Aléa modéré | Canalisations de Gaz naturel au Sud la commune |
| Installations nucléaires | Non concernée | / |

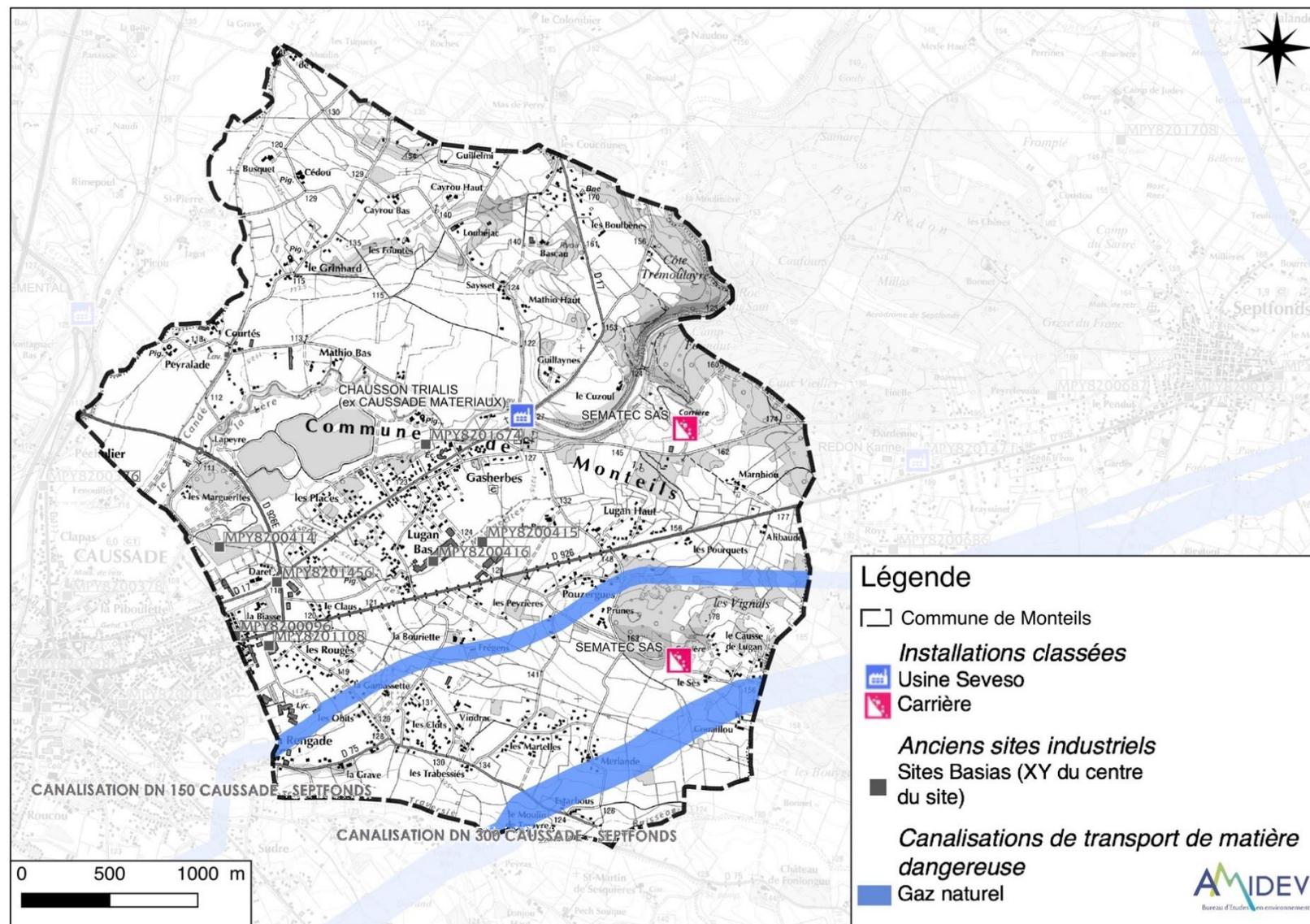




En plus de ces risques cartographiés ici, le **risque transport de matières dangereuses (TMD)** peut survenir pratiquement n'importe où dans le département du Tarn-et-Garonne compte tenu de la diversité des produits transportés, des destinations et de l'usage des routes.

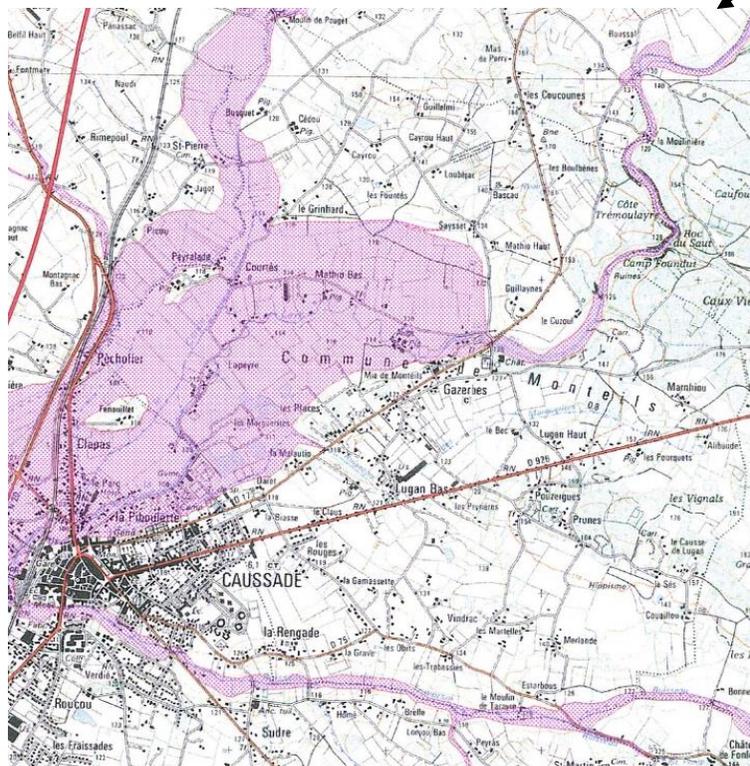
Le risque s'accroît en fonction de l'importance du trafic, donc en fonction du type de desserte du territoire.

Les nouvelles constructions devront donc être implantées en respectant les distances minimales requises par rapport à tous ces éléments déterminés (par rapport aux axes des voies pour les TMD).



Plan de Prévention des Risques Naturels

Ces documents, réalisés par l'État, réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. **La réglementation peut aller de l'interdiction de construire à la possibilité sous conditions particulières.** La loi du 2 février 1995 (dite « loi Barnier ») a créé les plans de prévention des risques naturels prévisibles qui constituent aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels. Les objectifs de ces documents sont d'identifier les zones soumises au risque naturels, d'y définir les règles qui s'appliqueront au bâti futur. Deux PPR sont présent sur le territoire communal :

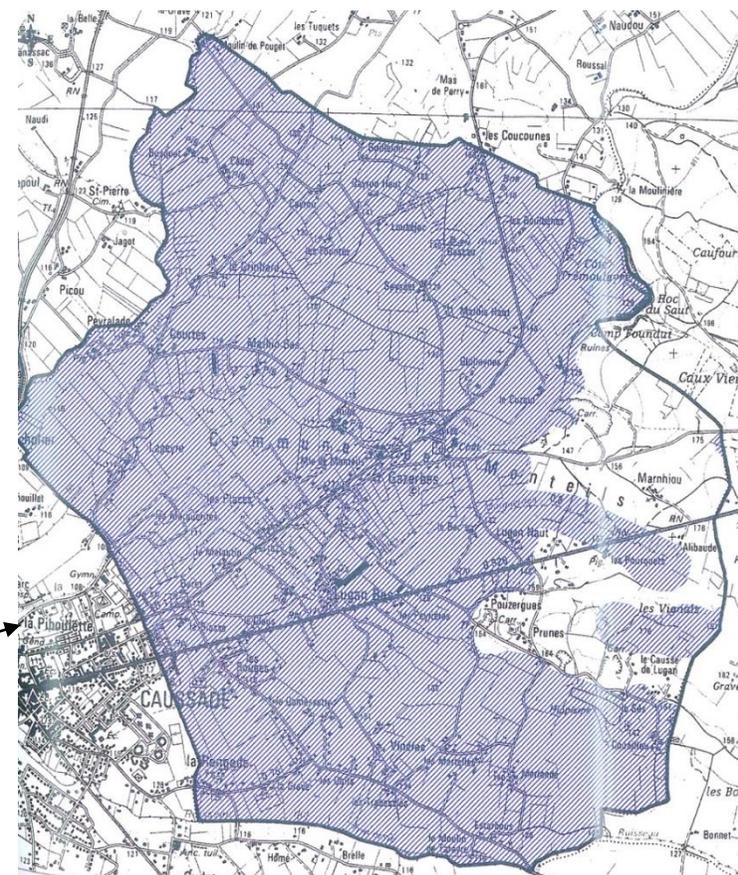


PPRI – Source : PLU Monteils

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) – Approuvé le 22 mars 2000, ce plan fait l'objet d'un zonage. Sur la commune de Monteils, seule la zone rouge est représentée. Elle correspond aux champs d'expansion des crues, aux zones d'aléa fort (hauteur d'eau > 1m et vitesse du courant > 0,5 m/s pour la crue de référence de 1907), et à la totalité des zones submersibles non couvertes par un service d'annonce des crues.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation interdit toute nouvelle construction en zone rouge. Les activités agricoles et les activités liées à l'utilisation de la rivière sont autorisées.

Le Plan de Prévention des Risques Retrait Gonflement. – Approuvé le 25 avril 2005, ce plan de prévention des risques naturels prévoit les risques de mouvements de terrains liés à la nature du sol et du sous-sol (argiles). Ce plan a valeur de prévention, et il ne fixe pas d'interdictions de constructions.



PPRG – Source : PLU Monteils

La commune est concernée par les **servitudes** suivantes :

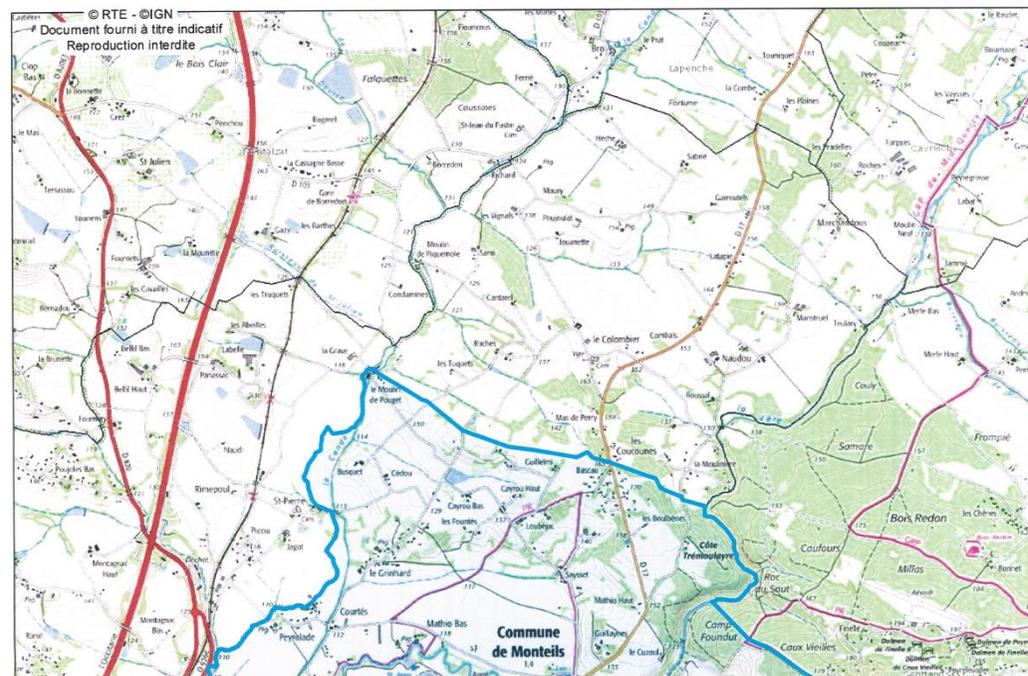
- Le **Plan de Prévention des Risques Inondation** du bassin Aveyron,
- Le **Plan de Prévention des Risques Naturels** - retrait gonflement des argiles,
- La servitude I4 liée au **transport d'électricité**,
- La servitude T7 liée au **transport aérien**,
- La servitude I3 liée au **transport de gaz naturel**.

L'UDAP précise par courrier que la commune ne dispose d'aucun monument inscrit ou classé sur son territoire.



Carte commune de Monteils

Date: 29/07/2019



T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

I - REFERENCE AUX TEXTES OFFICIELS

Code des transports : Article L.6352-1

Code de l'aviation civile : Article R.244-1, Articles D.244-2 à D.244-4

Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques

Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de MONTEILS - 82

Servitudes I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

RESEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL TEREGA

CONTRAINTES D'URBANISME

1. Dénomination des ouvrages TEREGA traversant la commune

La commune est traversée par les ouvrages suivants :

Tableau 1 : Ouvrages TEREGA

| Nom de la canalisation | Pression Maximale de Service (bar) | Diamètre (mm) | Traverse/Impacte | Longueur sur la commune (m) | Référence Arrêté d'Autorisation |
|---------------------------------------|------------------------------------|---------------|------------------|-----------------------------|--|
| CANALISATION DN 150 CAUSSADE-SETPONDS | 66,2 | 150 | Traverse | 3267 | AM 4 juin 2004 NOR : INDI0402949A ⁽¹⁾ ou INDI0402950A ⁽²⁾ |
| CANALISATION DN 300 CAUSSADE-SETPONDS | 66,2 | 300 | Traverse | 1 625 | |

(1) Arrêté du 4 Juin 2004, portant autorisation conjointe de transport de gaz naturel pour l'exploitation par les sociétés Total Transport Gaz France et Gaz du Sud-Ouest des ouvrages dont la propriété a été transférée à la société Elf-Aquitaine de Réseau, accordé par le Ministre délégué à l'Industrie et publié au Journal Officiel le 11 Juin 2004.

(2) Arrêté du 4 Juin 2004, portant autorisation de transport de gaz pour l'exploitation des ouvrages dont la propriété a été transférée à la société Gaz du Sud-Ouest, accordé par le Ministre délégué à l'Industrie et publié au Journal Officiel le 11 Juin 2004.

IX - Réseaux - Gestion des pollutions - Energie

Réseau d'eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par le **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement Cande Aveyron (SIEACA)**.

Ce syndicat a réalisé un schéma directeur d'eau potable. Les capacités actuelles et futures en termes de ressource, traitement, stockage et transport devront être en cohérence avec les données du futur document d'urbanisme. **Ainsi, toute construction autorisée qui le nécessite devra être desservie par le réseau public de distribution d'eau potable.**

Défense incendie

De la même manière que la distribution d'eau potable, **il est également obligatoire d'assurer une défense incendie efficace à toute construction autorisée dans le document d'urbanisme.**

Assainissement

➤ Assainissement collectif : le réseau

Gestion par le **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement Cande Aveyron (SIEACA)**.

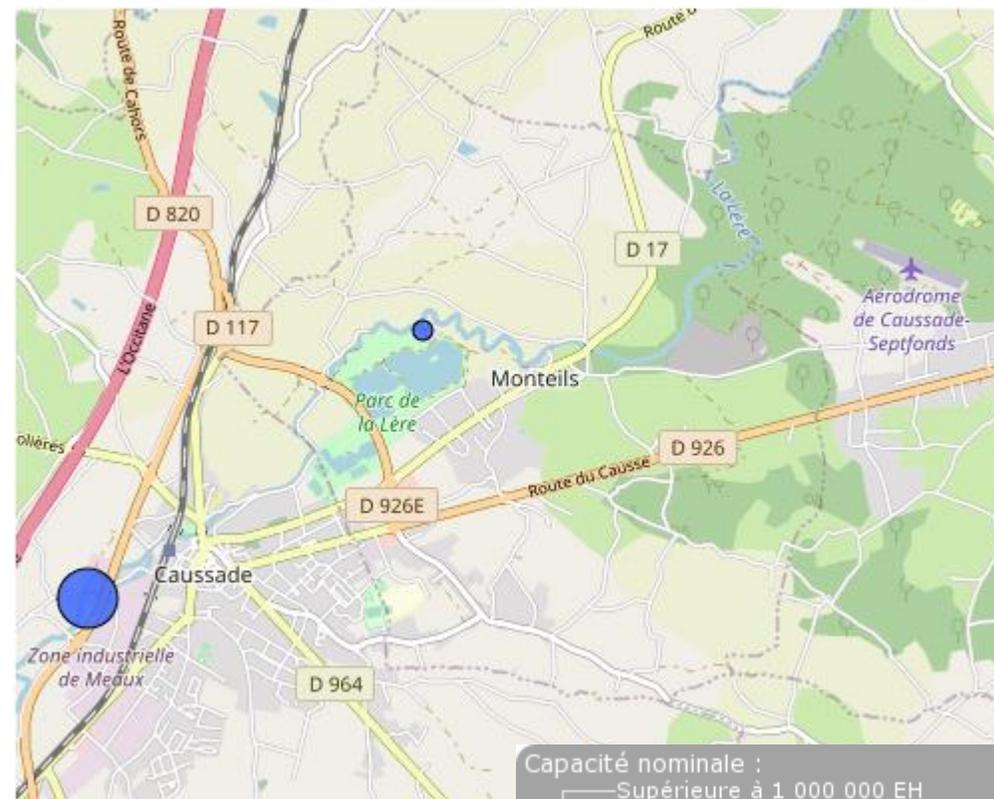
PàC DDT 82 : la station d'épuration de Monteils dispose d'une capacité de 2 000 équivalents / habitants (EH). Elle a reçu en 2018 une charge brute de pollution organique (CBPO) de 515 EH représentant un taux de saturation de 25%.

Des pointes à 1 000 EH ont déjà été mesurées. Le réseau est sensible aux eaux claires parasites.

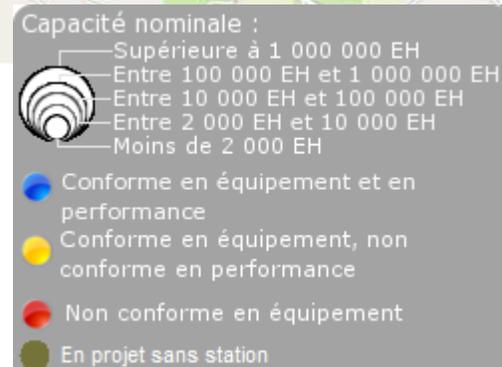
=> *Pour une gestion économe de l'espace la priorité doit être donnée à l'assainissement collectif (PàC).*

➤ Assainissement autonome

En dehors des secteurs desservis par le réseau collectif, les constructions sont assainies par des installations autonomes qui doivent être conformes avec les normes en vigueur.



Source :
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>
 Données 2018

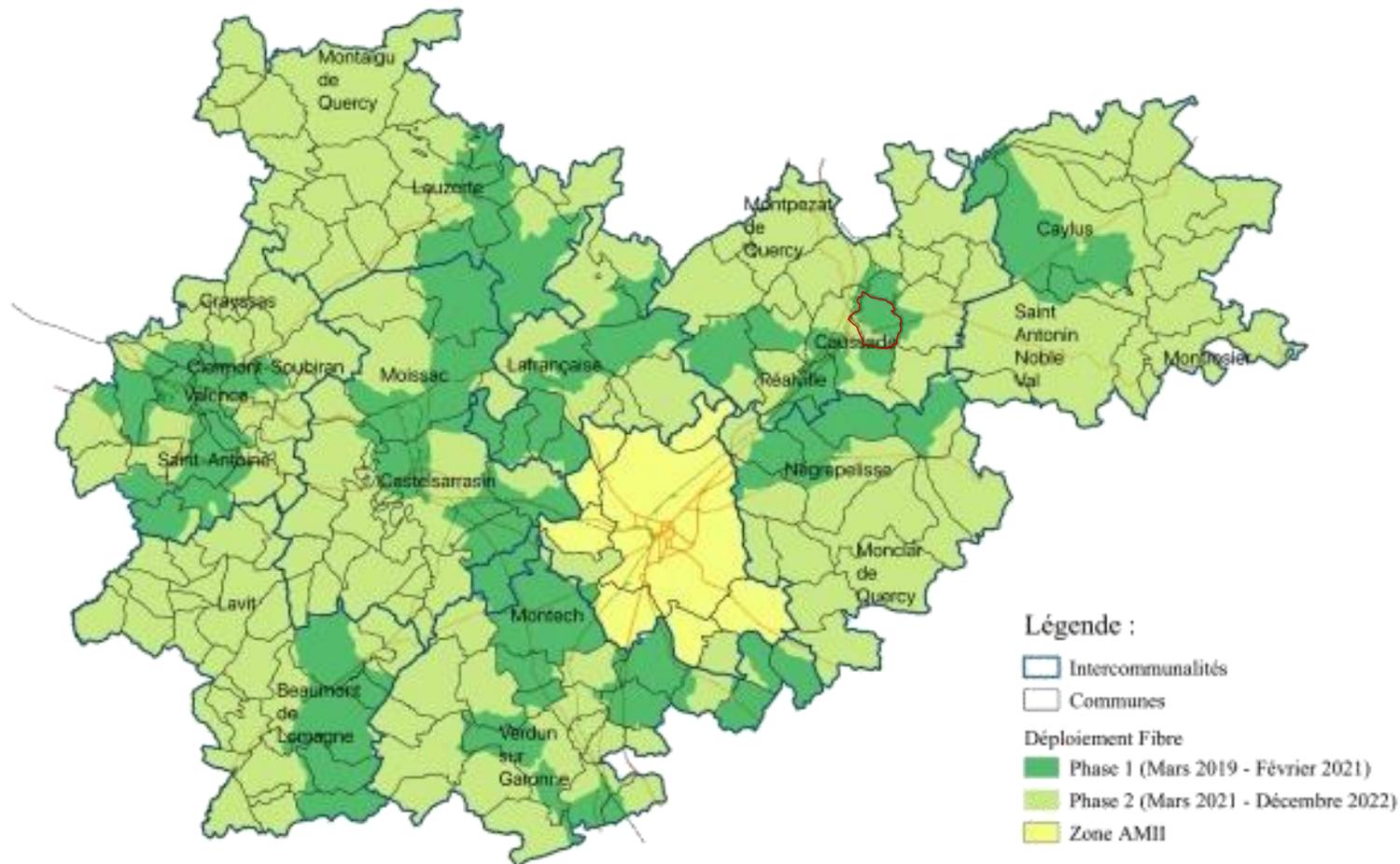


Communication numérique

Début 2019, le département du Tarn-et-Garonne s'est engagé dans le cadre d'un contrat à raccorder l'ensemble de son territoire au très haut débit (fibre) d'ici 2022.

Le plan de déploiement identifie en grande partie Montels dans la phase 1, c'est-à-dire un raccordement prévu entre mars 2019 et décembre 2021.

Le secteur du Lycée est quant à lui intégré dans la phase 2, raccordement prévu entre mars 2021 et décembre 2022.

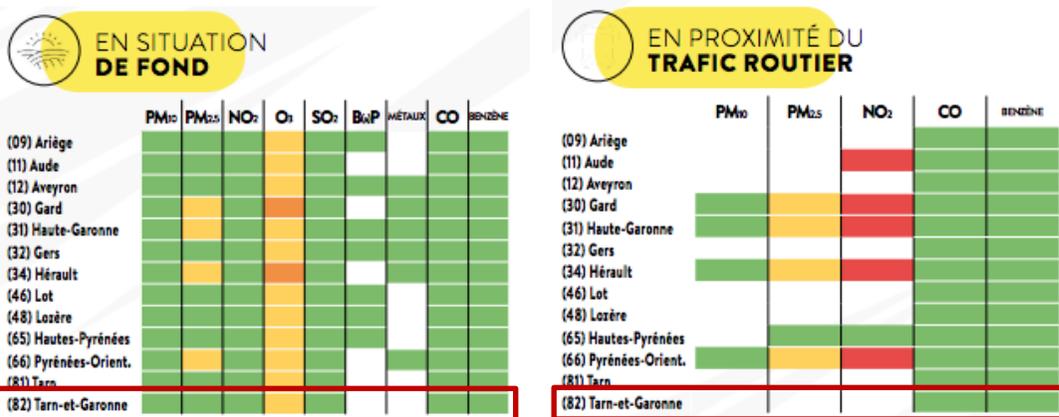


Pollutions et nuisances - Pollution de l'air

- Le réchauffement climatique appelle deux problématiques à intégrer dans les études du PLU, soit :
 - ✓ l'**atténuation** des effets favorisant ce réchauffement et favorisant la **préservation de la qualité de l'air**
 - ✓ l'**adaptation** du territoire à cette évolution
- Le PLU reste limité dans ses actions mais dispose de quelques leviers, pour l'adaptation au changement climatique (Déplacements, énergies, matériaux,...).
- En 2019 pour le département du Tarn-et-Garonne, les objectifs de qualité fixés pour l'ozone ne sont pas respectés, comme pour l'ensemble de l'Occitanie. Les autres seuils réglementaires sont respectés, aussi bien à proximité du trafic routier qu'en situation de fond.

PM : particules en suspension
 NO2 : Dioxyde d'Azote
 O3 : Ozone
 SO2: Dioxyde de soufre
 BaP : Benzo(a)Pyrène
 CO : Monoxyde de carbone

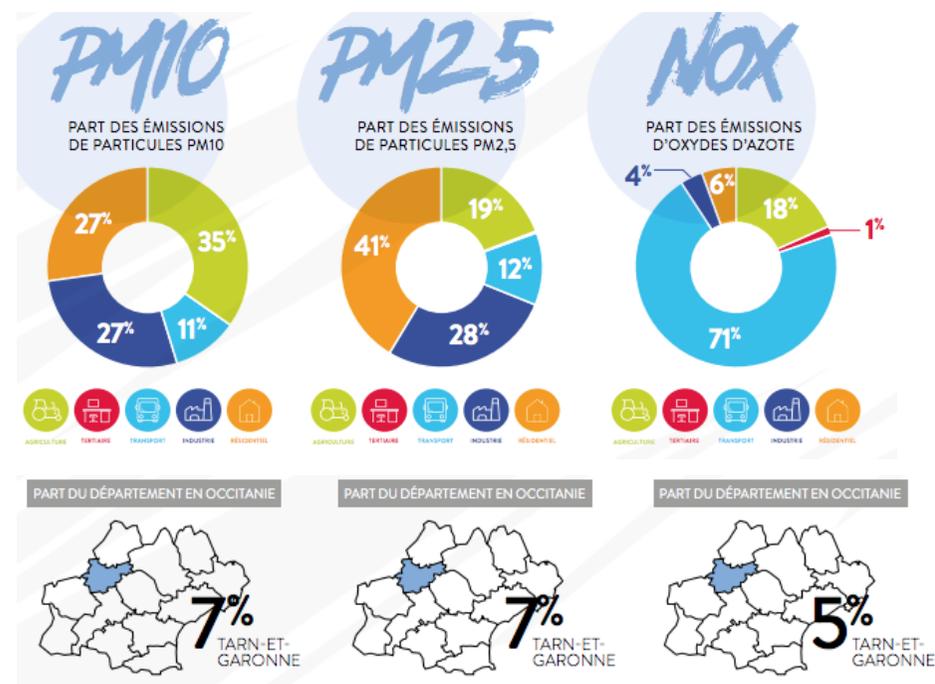
Qualité de l'air en 2019



Échelle des valeurs réglementaires

- Valeur limite dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Valeur cible dépassé
- Réglementation respectée

Emissions de polluants en 2017 dans le Tarn-et-Garonne



La rivière de la Lère

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- écologique : **MOYEN**
- chimique : **BON**

Les pressions significatives relevées sur la rivière sont :

- des rejets de stations d'épurations domestiques,
- les prélèvements d'eau par l'agriculture,
- des diffusions d'azote d'origine agricole.

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : **Bon état 2027**

Type de dérogation : Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : matières organiques, métaux et pesticides.

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : **Bon état 2015 atteint**

Le Candé

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

- écologique **BON**
- chimique **BON**

Les pressions significatives relevées sur la masse d'eau sont

- des rejets de stations d'épurations domestiques,
- les prélèvements en eau pour l'agriculture et la consommation,
- des diffusions d'azote d'origine agricole et de pesticides.

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : **Bon état 2015 atteint**

Type de dérogation : Inconnue

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Inconnu

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : **Bon état 2015 atteint**

Ruisseau du Traversié

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

- écologique **MOYEN**
- chimique **BON**

Les pressions significatives relevées sur la masse d'eau sont :
des diffusions d'azote d'origine agricole.

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : **Bon état 2027**

Type de dérogation : Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Nitrates

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : **Bon état 2015 atteint**

Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien - FRFG078 (niveau 2, 3 et 4)

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- Pas de pression connue
- État quantitatif : **BON**
- État chimique : **MAUVAIS**

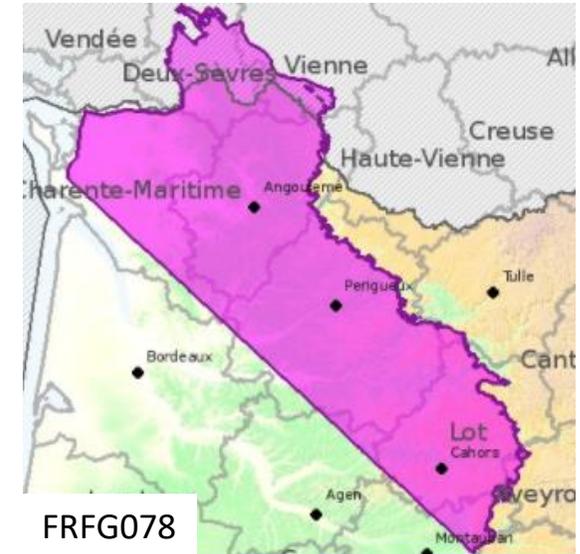
Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2015**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2021**

Paramètre à l'origine de l'exemption : **Nitrates**

Type de dérogation : **conditions naturelles**



Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG - FRFG071 (niveau 2)

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- Pression significative due aux prélèvements d'eau
- État quantitatif : **MAUVAIS**
- État chimique : **BON**

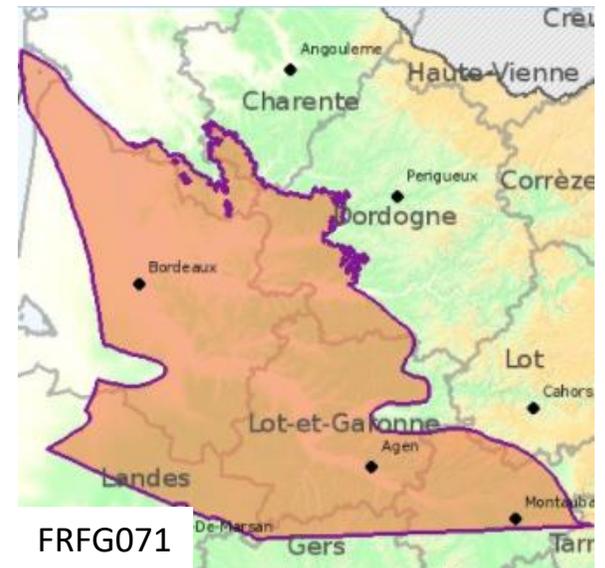
Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2021**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2015**

Paramètre à l'origine de l'exemption : **déséquilibre quantitatif**

Type de dérogation : **conditions naturelles**



Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG - FRFG090 (niveau 1)

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- Pression diffuse des nitrates d'origine agricole **non significative**
- État quantitatif : **BON**
- État chimique : **MAUVAIS**

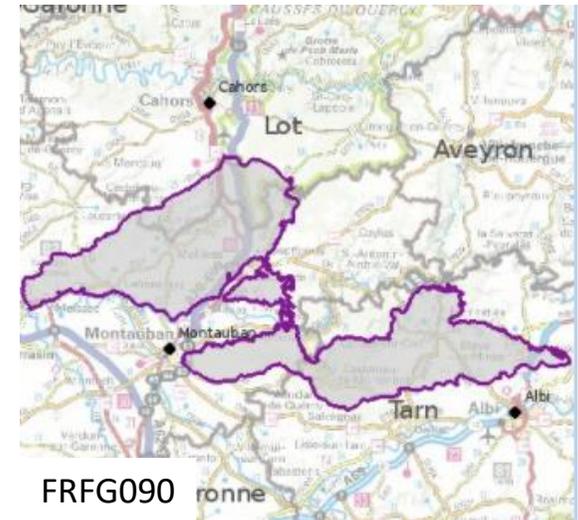
Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2015**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2021**

Paramètre à l'origine de l'exemption : **Nitrates - Pesticides**

Type de dérogation : **conditions naturelles**



Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif - FRFG080 (niveaux 2 et 3)

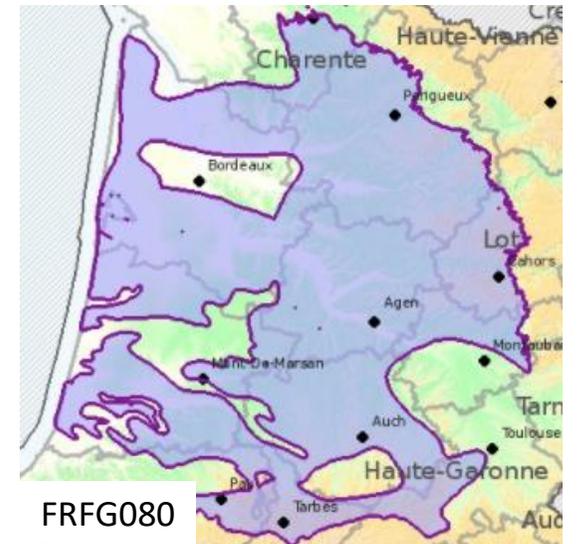
État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- **Pression non significative** due aux prélèvements d'eau
- quantitatif : **BON**
- chimique : **BON**

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2015**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2015**



Calcaires des Causses du Quercy BV Aveyron - FRFG037 (niveau 1)

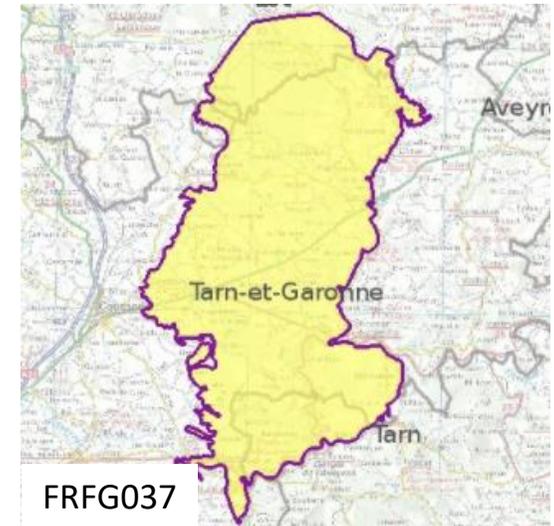
État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- Pression non significative due aux prélèvements d'eau
- État quantitatif : **BON**
- État chimique : **BON**

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2015**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2015**



Alluvions de l'Aveyron et de la Lère - FRFG022 (niveau 1)

État de la masse d'eau (Évaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données de 2011-2012-2013)

- Pression diffuse des nitrates d'origine agricole **significative**
- État quantitatif : **BON**
- État chimique : **BON**

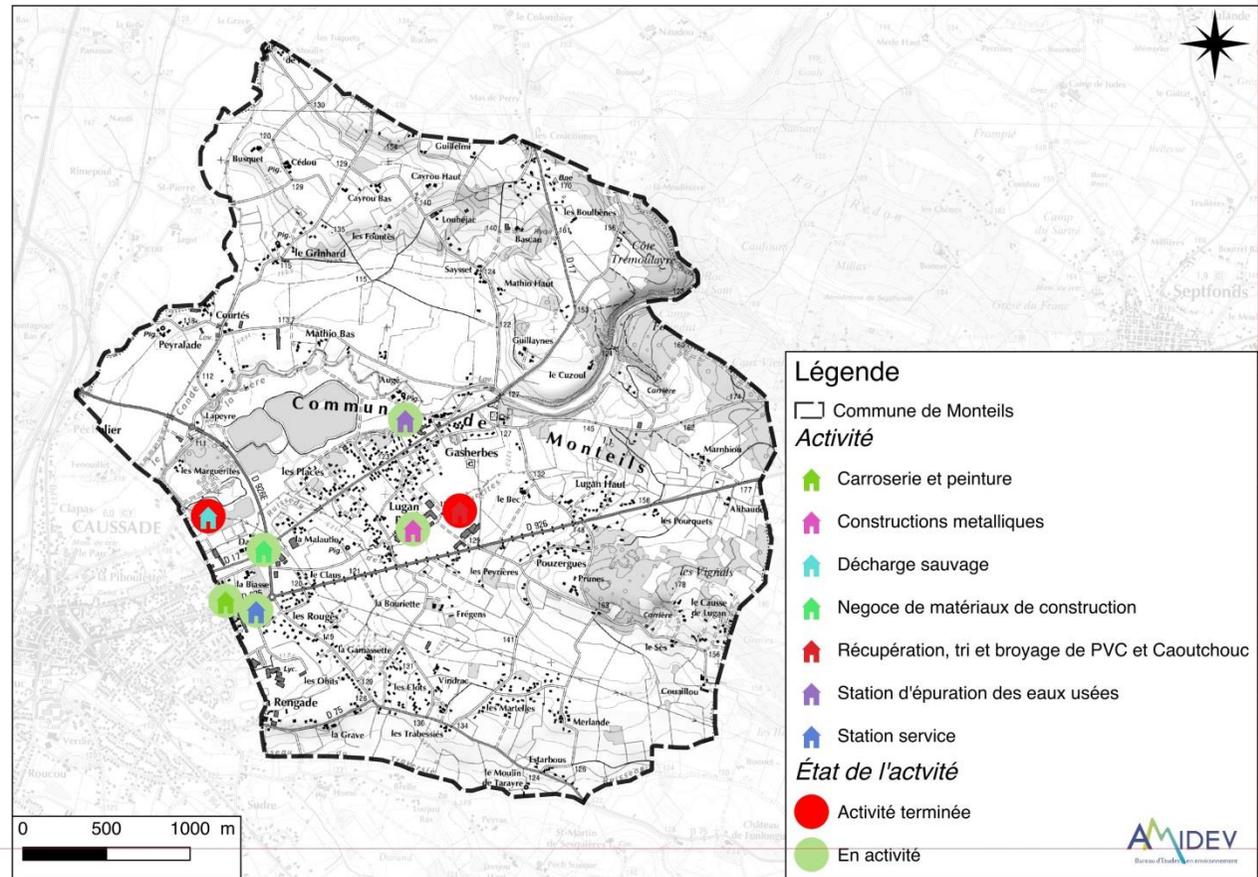
Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état quantitatif : **bon état 2015**

Objectif de l'état chimique : **bon état 2015**

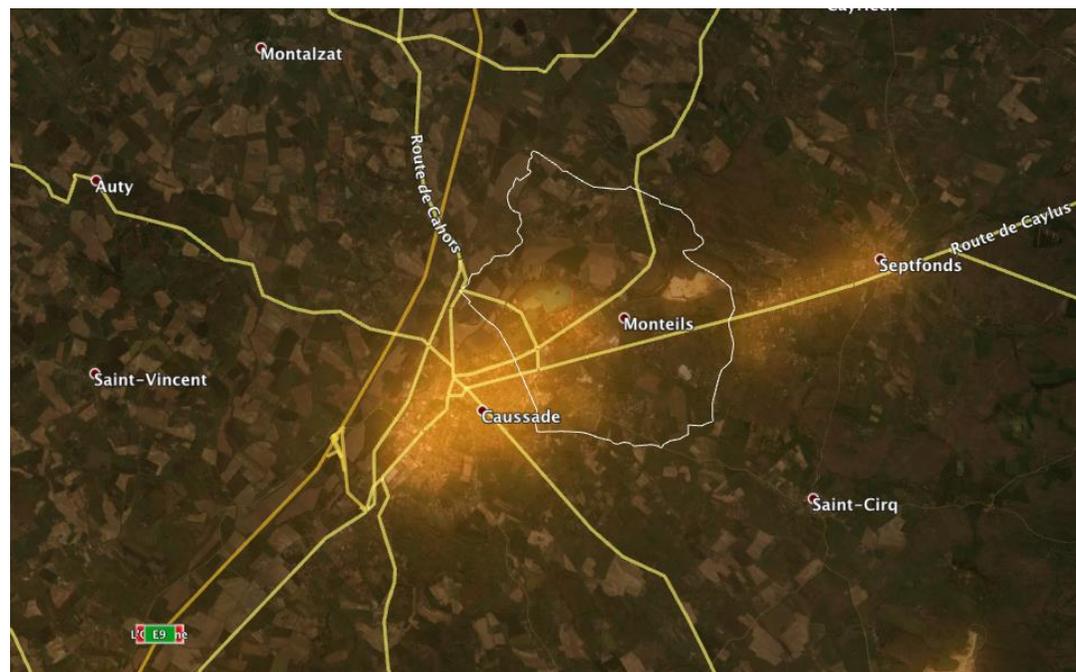


- **Aucun site BASOL** sur la commune de Monteils (sites et sols pollués (ou potentiellement) nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif)
- **6 sites BASIAS sont dénombrés** (identification de sites pouvant potentiellement générer des pollutions) sur la commune, dont :
 - ✓ Une STEP
 - ✓ Une station-service
 - ✓ Un site de construction métalliques
 - ✓ Un site de négoce de matériaux de construction
 - ✓ Un site de carrosserie et de peinture
 - ✓ Une décharge sauvage (fermée)
 - ✓ Un site de récupération de tri et de broyage de PVC et Caoutchouc



La pollution lumineuse

- **Principe** : Nécessité de prendre en compte les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement (traduit par l'article 41 de la loi Grenelle 1) via 4 grands objectifs de la loi qui précise que :
 - « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un **trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes**, entraînant un **gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne** feront l'objet de **mesures de prévention, de suppression ou de limitation**. »
- Monteils se trouve dans une zone urbanisée à son Ouest et rurale à son Est. **Les émissions lumineuses sont notables concernant la partie de la commune accolée à Caussade ainsi que le centre-bourg**. Elles concernent principalement les éclairages publics et privés.



Pollution lumineuse – Source : Google Earth / Carte de pollution lumineuse Sodium

Les nuisances sonores

- La commune de Monteils **est concernée** par :
 - ✓ L'Arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 sur le **nouveau classement sonore des infrastructures routières** du département du Tarn et Garonne. Cet arrêté concerne la RD926 et la RD926e dont les tronçons sont classés en catégorie 3. Voici un extrait de l'article 5 de l'arrêté :
 - « Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 4 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.
 - Pour les bâtiments d'enseignement, pour les bâtiments de santé, de soins ou d'action sociale, et pour les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application de celui des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés spécifique au type de bâtiments en question. »
- La commune **abrite**:
 - ✓ **Des activités industrielles susceptibles de générer des nuisances sonores** (carrières).
- La commune de Monteils n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Celui-ci vise les autoroutes A62 et A20 qui traverse le département du Tarn-et-Garonne.

La gestion des déchets

- La gestion des déchets sur la commune de Monteils est organisée par la Communauté de commune Quercy caussadais (CCQC)



Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

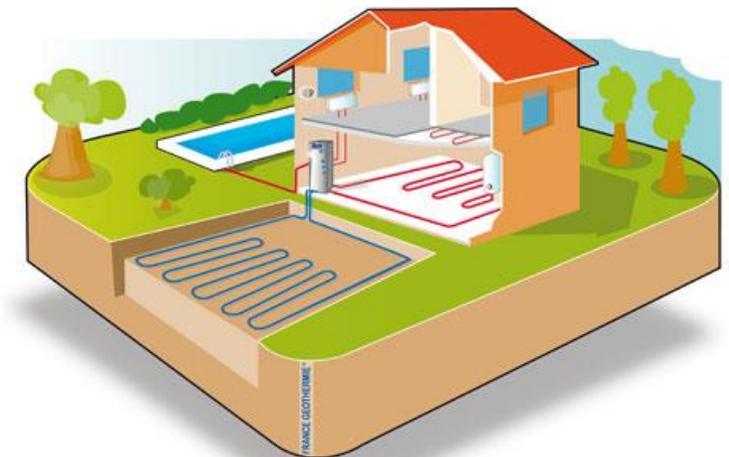
- Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dont l'adoption les positionne coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire. La commune de Monteils est intégrée dans le PCAET porté par le PETR du Pays Midi-Quercy.
- Il répond à 2 objectifs principaux :
 - ✓ - **33 % de la consommation d'énergie finale en 2030,**
 - ✓ - **54 % de la consommation d'énergie finale en 2050,**
- Le PCAET Midi-Quercy concentre 4 **enjeux** dont certains peuvent se décliner dans le PLU :
 - ✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - ✓ Réduction de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables
 - ✓ Réduction de la pollution atmosphérique et des risques sanitaires associés
 - ✓ Adaptation au changement climatique et limitation de ses effets

Le développements des énergies renouvelables

La commune possède plusieurs ressources ou équipements lui permettant de contribuer au mix énergétique, en développant des énergies renouvelables.

PAC DDT 82 :

- Le territoire du pôle d'équilibre territorial (PETR) a produit **en 2015 121 GWh d'énergies renouvelables, soit 11,8% des consommations actuelles**. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production.
- La commune de Monteils devra, à son échelle, contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du PCAET du PETR du Pays Midi-Quercy :
 - Pour le développement du photovoltaïque : passer de 23 (en 2015) à 132 GWh/an en 2030 (équipements de toitures individuelles, de bâtiments publics et privés de types ERP, de toitures agricoles,...)
Le développement de la filière photovoltaïque sera à privilégier notamment sur les grandes toitures des grands bâtiments et sur des sites dégradés (friches industrielles, anciennes carrières,...)
Par contre, l'implantation de photovoltaïque sur des parcelles à vocation agricole sera à proscrire.
 - Pour le solaire thermique : produire 13 Gwh en 2030
 - Pour le développement du procédé de méthanisation : produire 20 GWh en 2030
 - Pour le bois énergie : passer de 93 (en 2015) à 133 GWh/an
 - Pour la géothermie : produire 3,2 GWh en 2030



X - Synthèse du diagnostic et enjeux

Une commune à caractère rural aux portes de Caussade

- Une commune au cadre encore rural, fonctionnant en association avec le pôle de son bassin de vie,
- Une situation privilégiée à proximité d'axes structurants majeurs,
- Un très bon niveau d'équipements en lien avec Caussade.

Un cadre privilégié

- Un village apaisé, situé à l'écart des principaux secteurs d'extensions urbains,
- des hameaux bien perceptibles, et des édifices présentant un caractère patrimonial fort (église, petit patrimoine, ...),
- une activité agricole prépondérante, sur toute la partie nord du territoire,
- La présence d'un contexte naturel bien perceptible : réseau hydrographique et boisements caractérisent favorablement le territoire,

Une structure urbaine duale

- Un village qui dispose des principaux équipements dans un cadre privilégié (forte présence des espaces publics, proximité du lac),
- Un développement récent organisé sur les hameaux et sur la zone d'extension de Caussade, en lien avec le lycée.

Une activité tournée de plus en plus vers le tertiaire,

- Des activités artisanales, d'extraction et industrielles présentent depuis longtemps sur le territoire,
- Une agriculture en difficulté par rapport à la diminution du nombre d'exploitants mais dont la surface exploitée reste équivalente dans le temps,
- Une offre commerciale qui se développe et se diversifie, en lien avec la RD 926 (proximité, services, ...)
- Une vocation touristique en devenir,

Des dynamiques nouvelles

- Une dynamique forte qui permet de bénéficier d'un accroissement de population (interface avec Caussade, cœur de village, amélioration de l'habitat, ...),
- Une pression foncière qui s'accroît sur l'ensemble du territoire,
- Un renforcement toujours plus important des déplacements domicile / travail en dehors de la commune.

Des difficultés associées à ces mutations

- Un phénomène de perte d'identité et de banalisation du tissu urbain sur les extensions récentes,
- Une quasi absence de commerces de proximité sur le village,
- Des déplacements qui se font essentiellement en voiture, même parfois au sein même du village.
- Un développement récent qui se fait parfois sous forme linéaire, ce qui participe à la perte d'identité,

Des atouts certains

- Un pôle urbain et économique bénéficiant d'un potentiel d'accroissement,
- Un cadre rural omniprésent à protéger,
- Un réel potentiel de développement qualitatif autour du village,
- Des possibilités importantes pour améliorer le cadre de vie (chemins, ...),
- Le cadre naturel et le patrimoine à protéger et à bien mettre en valeur (sites naturels, culturels, paysagers, ...).

Merci pour votre attention.

soletcité

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

AMIDEV
Bureau d'Etudes en environnement